

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1885

publiées par
L. GRANGIER, professeur,
sous le patronage de la
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

Dix-neuvième année
ORNÉE DE GRAVURES ET VIGNETTES.



FRIBOURG
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

BANQUE POPULAIRE SUISSE

SUCCURSALE DE FRIBOURG

La BANQUE POPULAIRE SUISSE fait toutes les opérations de banque, dont le détail suit, aux conditions les plus avantageuses, et spécialement:

Prêts sur billets.

Ouverture de crédit en compte-courant.

Encaissement de traites et coupons.

Achat et vente de lots fribourgeois, au comptant ou à terme.

Avances sur titres.

Traités et chèques sur la Suisse, l'Allemagne et la France aux cours du jour.

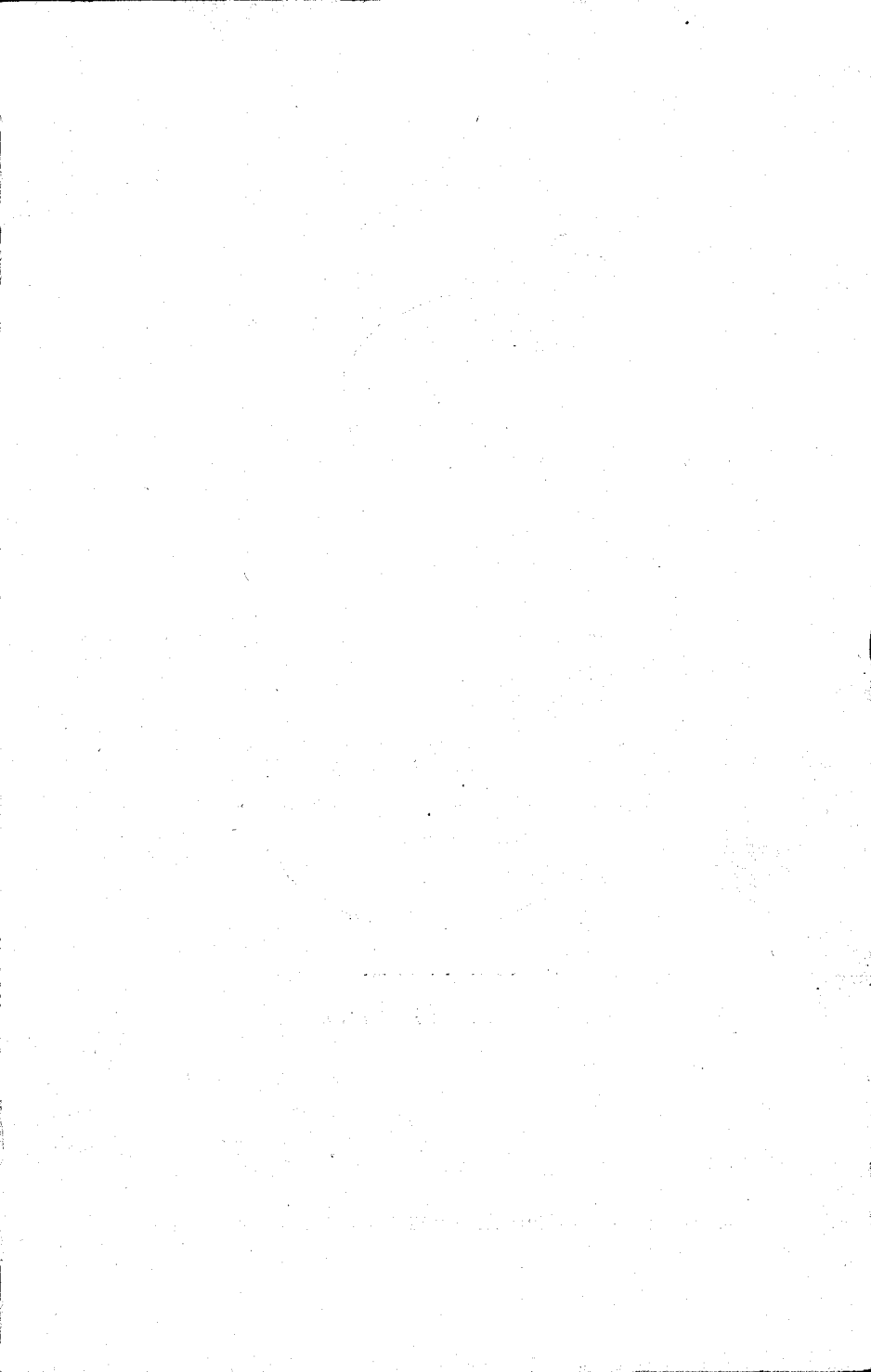
Echange de monnaies et billets de banque étrangers.

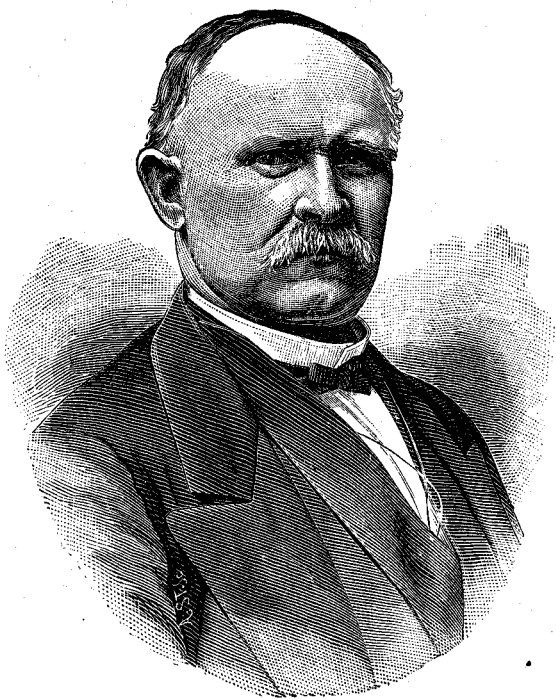
Réception de dépôts d'argent:

- a) En compte d'épargne, remboursable sur demande;
- b) En compte-courant créancier;
- c) Contre bons de Caisse (cédules) à deux ans fixe.

Réception de dépôts de titres.

Les conditions de la Banque populaire Suisse sont les plus favorables de tous les établissements de crédit.





ÉMILE WELTI,
président de la Confédération suisse.

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1885

publiées par
L. GRANGIER, professeur,
sous le patronage de la
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

— >< —
Dix-neuvième année
ORNÉE DE GRAVURES ET VIGNETTES.



FRIBOURG
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

Observations.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 5	Indiction romaine 13
Epactes XIV	Lettre dominicale D
Cycle solaire 18	Lettre du Martyrologe p

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 1 ^{er} février.	Pentecôte, 24 mai
Les Cendres, 18 février.	Trinité, 31 mai
Pâques, 5 avril.	Fête-Dieu, 4 juin
Les Rogations 11 mai.	Premier dimanche de l'Avent
Ascension, 14 mai.	29 novembre

Entre Noël 1884 et le dimanche de quinquagésime 1885, il y a 7 semaines et 2 jours.

Entre l'Epiphanie et le mercredi des cendres (temps du carnaval) il y a 7 semaines.

Entre la Pentecôte et l'Avent, il y a 27 semaines.

Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 10 h. 39 m. du matin.

L'été, le 21 juin, à 7 h. 0 m. du matin.

L'automne, le 22 septembre, à 9 h. 25 m. du soir.

L'hiver, le 21 décembre, à 3 h. 37 m. du soir.

Quatre-Temps.

Février, les 25, 27, 28	Septembre, les 16, 18, 19.
Mai, les 27, 29, 30.	Décembre, les 16, 18, 19.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier	Balance	Poissons
Taureau	Scorpion	Nouvelle lune
Gémeaux	Sagittaire	Premier quartier
Écrevisse	Capricorne	Pleine lune
Lion Vierge	Verseau	Dernier quartier

Signes du soleil et des principales planètes.

Mercure	Mars	Jupiter
Vénus	Soleil	Uranus
Terre	Saturne	Lune

Autres signes du calendrier.

Conjonction	Cours direct <i>dir.</i>	Tête de daïgon
Aspect sextil	Cours rétrogr. <i>rétr.</i>	Queue de dragon
Quadrature	Lune ascendante	Périgée <i>Per.</i>
Aspect trine	Lune descendante	Apogée <i>Ap.</i>
Opposition		

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Annecy*, le mardi grand marché, et le vendredi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Corouge*, les mardi et vendredi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Locle*, le samedi. — *Lucens*, le mardi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marchés au bétail le 1^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines, et le vendredi légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le jeudi. — *Ollon*, le vendredi. — *Otten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi ; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — *Rorschach*, marché de graines, le jeudi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Schaffhouse*, le mardi grand marché et le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Gall*, le samedi. — *St-Imier*, les mardi et vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Winterthur*, le jeudi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Zurich*, le vendredi grand marché, et le lundi.

Eclipses en 1885.

Il y aura 4 éclipses en 1885 : deux de soleil, invisibles en Suisse (16 mars et 8 septembre), et deux de lune, en partie visibles pour nous ; la 1^{re} aura lieu le 30 mars à 1 h. 59 m. du soir et finira à 7 h. 27 m. du soir ; la 2^{de} le 24 septembre à 5 h. 11 m. du matin pour finir à 10 h. 43 m. du matin.

JANVIER



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
J	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☉ 5 h 56 m. mat.	7.56	4 12
V	2 B. Macaire, ab., s. Adélard.		7.56	4.13
S	3 ste Geneviève, v., s. Florent.		7.56	4.14
D	4 s. Tite, év., s. Rigobert, év.		7.56	4.15
L	5 ste Emilienne, v. ste Amélie	☾ ☽ ♀	7.56	4.16
M	6 EPIPHANIE. 3 ROIS, CARNAV.	☾ ☽ ☼	7.55	4.17
M	7 ste Gudule, s. Valentin.	☾ ☽ ☼	7.55	4.18
J	8 s. Séverin, s. Lucien.	☾ ☽ ☼	7.55	4.20
V	9 s. Julien, m., s. Basille v.	☾ ☽ ☼	7.54	4.21
S	10 s. Guillaume, év.	☾ ☽ ☼	7.54	4.22
D	11 s. Hygin, ste Hortense.		7.53	4.23
L	12 s. Ernest. ste Césarine.	☾ ☽ ☼	7.53	4.25
M	13 s. Hermyle, m., s. Léonce.	☾ ☽ ☼	7.52	4.26
M	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	☾ ☽ ☼	7.52	4.27
J	15 s. Paul, erm., s. Maurice, a.	☾ ☽ ☼	7.51	4.29
V	16 s. Marcel, P. m., s. Bérard.	☾ ☽ ☼	7.50	4.30
S	17 s. Antoine, c., s. Sulpice.	☾ ☽ ☼	7.49	4.32
D	18 CHAIRE S. P. A ROME.	☾ ☽ ☼	7.48	4.33
L	19 s. Sulpice, s. Wulstan.	☾ ☽ ☼	7.47	4.35
M	20 ss. Fabien et Sébastien, m.	☾ ☽ ☼	7.46	4.36
M	21 ste Agnès, v., s. Meinrad, m.	☾ ☽ ☼	7.45	4.38
J	22 ss. Vincent et Anastase.	☾ ☽ ☼	7.44	4.39
V	23 s. Raymond, s. Emérentien	☾ ☽ ☼	7.43	4.41
S	24 s. Timothée, év. m.	☾ ☽ ☼	7.42	4.42
D	25 CONVER. DE St-PAUL.		7.41	4.44
L	26 s. Polycarpe, év. m.	☾ ☽ ☼	7.39	4.46
M	27 s. Jean Chrisostôme, év.	☾ ☽ ☼	7.38	4.47
M	28 s. Amédée, s. Charlemagne.	☾ ☽ ☼	7.37	4.49
J	29 s. François de Sales, év.	☾ ☽ ☼	7.36	4.50
V	30 ste Martine, s. Hyacinthe.	☾ ☽ ☼	7.34	4.52
S	31 s. Pierre Nolasque, c.	☾ ☽ ☼	7.34	4.54

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Nouvelle lune	le 1 à 5 h. 56 m. du matin.	Venteux.
Dernier quartier	8 4 " 6 " matin.	Neige.
Nouvelle lune	16 9 " 6 " matin.	Venteux.
Premier quartier	24 1 " 56 " matin.	Clair.
Pleine lune	30 4 " 49 " soir.	Neige.

FOIRES DE JANVIER.

Aarau	21	Olon 9 Olten	26	Erlenbach	9	
Aarbourg	19	Pontarlier	8	Genève, les lundis		
Æschi	13	Porrentruy	19	pour boucherie		
Albeuve	12	Romont	13	Fribourg	3	
Baden (A)	27	Rougemont	17	Frutigen	2	
Bienne	8	Rue	28	Langnau	2	
Boltigen	13	St-Ursanne	12	Langenthal	20	
Bremgarten	12	Schwyz	26	Locle, marchéaux		
Brigue	17	Siviriez	17	chevaux les sam.		
Bulle	8	Soleure	12	Morat	7	
Château-d'Œx	26	Sursée	12	Moudon	5	
Délémont	21	Unterséen	28	Neuchâtel	2	
Estavayer	14	Willisau	29	Nyon 2 Orbe	26	
Frauenfeld 5,	19	Zofingen	8	Payerne	2	
Fribourg	12	Zweisimmen	14	Romont	27	
Genève	5	<i>Marchés au bétail.</i>			Sion	34
Lenzbourg	8	Bâle, les vendredis		Thonon	4	
Martigny-B.	12	Berne	6, 20	Thoune	34	
Mont-s.-Vaud	19	Berthoud	2	Vevey	27	
Nidau	27			Winterthour	2	

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

ENCYCLOPÉDIE BOUFFONNE.

(Maximes recueillies un peu partout.)

Les cœurs usés ne sont pas ceux qui ont le plus servi.

Nombre de gens d'esprit seraient mille fois plus aimables s'ils avaient moins peur d'être ridicules.

AVIS. Les autorités des localités respectives sont priées de nous faire connaître les changements des foires, ainsi que les erreurs que nous aurions pu commettre, faute de renseignements suffisants.

FÉVRIER



28 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch. h. m.
D	1 SEPTUAGÈS. s. Ignace, év. m.		7 33	4.55
L	2 PURIFICATION. s. Apron.		7 32	4.57
M	3 s. Blaise, év. m.		7.30	4.59
M	4 s. André Corsini, ste Jeanne		7 29	5. 0
J	5 ste Agathe, v., s. Avit, év.		7 2	5. 2
V	6 ste Dorothee, v., s. Amand.	☾ 11 h. 7 m. soir.	7.26	5. 4
S	7 s. Romuald, s. Richard.		7.24	5. 5
D	8 SEXAGÈS. s. Jean de Matha.		7 23	5 7
L	9 ste Apolline, v.		7.21	5. 9
M	10 ste Scholastique		7.19	5.10
M	11 s. Séverin, ab., s. Adolphe.	☾ Apog.	7.18	5.12
J	12 ste Eulalie, v., s. Méléce.		7.16	5.14
V	13 s. Maure, m., s. Lézin, év.		7.14	5.15
S	14 s. Valentin, s. Eleucade, év.		7.13	5.17
D	15 QUINQUAGÈS. s. Faustin, m.	☾ 2 h. 55 m. mat.	7.11	5 19
L	16 ste Julienne, v. m.		7. 9	5.20
M	17 MARDI GRAS. s. Silvín.		7. 8	5.21
M	18 LES CENDRES. s. Siméon, év.		7. 6	5.25
J	19 s. Boniface, év. de Laus.		7. 4	5.26
V	20 s. Sadoth, év. m., s. Eucher		7. 2	5.27
S	21 s. Maximien év., s. Germain		7. 0	5 28
D	22 QUADRAGÈS. CH. DES.-PIERRE	☾ 11 h. 1 m. soir.	6 58	5.30
L	23 s. Pierre Damien.		6.56	5.33
M	24 MATTHIAS, ap., Ethelbert.		6 55	5.54
M	25 Q. T. s. Césaire, méd.		6.54	5.35
J	26 s. Nestor, év., s. Alexandre		6.53	5.36
V	27 Q.-T. s. Léandre. Honorine		6 51	5.37
S	28 Q.-T. s. Ro rain, s. Lupicin		6.49	5.38

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 31 minutes.

Dernier quartier le	6 à 11 h. 7 m. du soir.	Froid.
Nouvelle lune	15 2 » 51 » matin.	Neige.
Premier quartier	22 11 » 1 » matin.	Brouillard.

FOIRES DE FÉVRIER.

Aarau	18	Neuenegg	12	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarberg	14	Ollon	20	Bâle les vendredis	
Avenches	20	Onnens, V.	20	Berne	3
Berthoud	26	Orbe	9	Berthoud	5
Bex	12	Oron	4	Erlenbach	13
Bienne	5	Pontarlier	12	Fribourg	7
Bremgarten	9	Porrentruy	16	Frutigen	5
Bulle	5	Rolle	20	Genève, les lundis	
Château-d'Œx	19	Romont	3	pour boucherie.	
Châtel-St-Denis	16	Rue	25	Langenthal	17
Cossonay	5	Saignelégier	2	Langnau	6
Delémont	17	St-Imier	10	Locle, marché aux	
Echallens	19	St-Triphon	20	chevaux les samed.	
Estavayer	14	Schwarzenb.	9	Morat	4
Frauenfeld	2, 16	Sempach	3	Moudon	2
Fribourg	16	Sion	14	Neuchâtel	5
Genève	2	Soleure	9	Nyon	5
Gessenay	2	Unterséen	4	Orbe	23
Landeron	3	Yverdon	24	Payerne	5
Langnau	25	Yvorne	4	Romont	24
Lenzbourg	5	Zofingen	12	Sion	28
Liestal	11	Zurzach	2	Thonon	5
Martigny-B.	16	Zweisimmen	5	Thoune	18
Monthey	3	Wangen	4	Vevey	24
Morges	4	Willisau	16	Winterthour	5

Février. Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

On peut en soufflant éteindre une chandelle et allumer un feu.

L'homme oisif tue le temps; le temps tue l'homme oisif.

Quand un avocat se dispose à vous présenter une question sous son vrai jour, soyez sûr qu'il va l'embrouiller.

Les gens qui entendent le moins la plaisanterie sont les sourds.

L'argent qu'on sème dans les champs de l'annonce est une graine qui fait pousser de prodigieuses carottes.

MARS



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
D	1 s. Albin, s. Eudoxie, m.	☉ 4 h. 30 m. mat.	6.45	5.41
L	2 s. Simplicie, ste Janvière.	☾ ☉	6.43	5.43
M	3 ste Cunégonde, s. Astère.		6.41	5.44
M	4 s. Casimir, s. Lucius.	♀ ♂ ♃	6.39	5.46
J	5 s. Théophile. ste Gerasime.		6.37	5.48
V	6 s. Fridolin, pr., ste Colette	♀ ♂ ♂	6.35	5.49
S	7 s. Thomas d'Acquin.	♂ ☐ ☉	6.33	5.51
D	8 s. Jean de Dieu, c.	☾ 7 h. 24 m. soir.	6.31	5.52
L	9 ste Françoise Romaine, vv.	☾ Apog.	6.29	5.54
M	10 Les 40 martyrs. s. Attale	☾ ☐ ♃	6.27	5.55
M	11 s. Eutime, év., ste Rosine.	♂ ☐ ♃	6.25	5.57
J	12 s. Grégoire, P. doct.		6.23	5.58
V	13 B. Humbert, comte.	♀	6.20	6. 0
S	14 ste Mathilde, Euphrose.	☾ ♂ ♃	6.18	6. 2
D	15 s. Longin, soldat, m.		6.16	6. 3
L	16 N.-D. 7 d., s. Héribert, év.	☉ 6 h. 7 m. soir.	6.14	6. 5
M	17 s. Patrice, év., Gertrude.	☾ ☉	6.12	6. 6
M	18 s. Narcisse, év., s. Gabriel.	☾ ☐ ♃	6.10	6. 8
J	19 s. JOSEPH, s. Landoald.		6. 8	6. 9
V	20 s. Vulfran, év., s. Eugène	☉ en ♃	6. 6	6.11
S	21 s. Benoît, ab., s. Béril.		6. 4	6.12
D	22 PASSION. B. Nicolas de Flue.	☾ ♂ ♃	6. 2	6.14
L	23 s. Victorien, s. Nicon.	☾ 5 h. 53 m. soir.	5.55	6.15
M	24 s. Gabriel, s. Siméon.	☾ Périg.	4.57	6.17
M	25 ANNONCIATION.		5.55	6.18
J	26 s. Philippe, s., s. Ludger.	♀ * ♃	5.53	6.20
V	27 ste Lydie m., s. Philet.	☾ ♂ ♃	5.51	6.21
S	28 s. Gontran, roi, s. Sixte.	♀ ♂ ♂	5.49	6.23
D	29 RAMEAUX. s. Ludoplhe, év.	☾	5.47	6.24
L	30 Quirin, m., s. Régulas.	☾ 5 h. 10 m. soir.	5.45	6.26
M	31 ste Balbine, s. Benjamin.	☾ ☉	5.43	6.28

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 47 minutes.

Pleine lune	le 1 à 4 h. 30 m. du matin.	Agréable.
Dernier quartier	8 7 " 24 " soir.	Venteux.
Nouvelle lune	16 6 " 7 " soir.	Variable.
Premier quartier	23 5 " 53 " soir.	Froid.
Pleine lune	30 5 " 10 " soir.	Neige.

FOIRES DE MARS.

Aarau	18	Lenzbourg	5	Willisau	26
Aarberg	11	Loche	25	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarbourg	2	Martigny-Ville	23	Aubonne	17
Aarwangen	19	Mézières V.	25	Bâle, les vendredis	
Aigle 14 Anet	18	Monthey	25	Berne	3
Avenches	20	Morges	26	Berthoud	5
Baden (A)	24	Neuveville	25	Chaux-de-F.	26
Bex	26	Nidau	17	Fribourg	7
Bienne	5	Olten 16 Oron	4	Frutigen	5
Bremgarten	9	Ormont-dessous	30	Genève, les lundis pour boucherie.	
Bulle	5	Palézieux	16	Landeron	11
Château-d'Ex	25	Payerne 12,	26	Langenthal	17
Chiètres	26	Porrentruy	16	Langnau	6
Concise	7	Pontarlier	26	Loche, marchés aux chevaux les samedis	
Coppet	12	Pully	19	Morat	4
Cortailod	10	Romont	3	Morges	26
Cossonay	12	Rue	18	Moudon	1
Cully	6	Saignelégier	2	Neuchâtel	5
Delémont	17	St-Aubin, N.	26	Nyon	5
Echallens	19	St-Blaise	2	Orbe	30
Erlenbach	10	St-Imier	10	Payerne	5
Estavayer	11	St-Maurice	3	Romont	31
Farvagny	18	St-Ursanne	9	Schmitten, F.	2
Frauenfeld 2,	16	Schwytz	16	Sion	28
Frutigen	20	Soleure	9	Thonon	5
Genève	2	Sumiswald	13	Thoune	28
Grandson	11	Sursée	6	Vevey	31
Herzogenbuchsée	25	Unterséen	4	Winterthur	5
Langenthal 3,	17	Zofingen	12		
La-Sarraz	24	Zurzach	9		
Lausanne	11	Zweisimmen	5		

Mars. La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps ; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemeence les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

Voici mon opinion sur la littérature française: Sous Louis XIV, c'était de l'or; au XVIII^e siècle, c'était de la dorure; sous l'Empire et sous la Restauration, c'était de l'argenterie; aujourd'hui, c'est du ruolz. Nous marchons vers le maillechort.

AVRIL



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
M	1 s. Hugues, s. Théodora.		5.40	6.29
J	2 STE. s. François, s. Théodosie	☿ △ ♀	5.37	6.31
V	3 s. Richard, ste Agape, v	☾ □ ♀	5.35	6.32
S	4 SEM. s. Isidore, év., s. Zozine.		5.33	6.34
D	5 PAQUES s. Vincent Ferr.	☾ ♂ ♀	5.31	6.35
L	6 s. Célestin, P. s. Sixte.	☾ Apog.	5.29	6.37
M	7 s. Hégésippe, Epiphane.	☾ 3 h. 12 m. soir.	5.27	6.38
M	8 s. Amance, év., s. Denis.		5.25	6.40
J	9 ste Valtrude, s. Acace.	♄ * ♀	5.23	6.41
V	10 s. Fulbert, ste Mechtilde.	☾ ♂ ♀	5.21	6.43
S	11 s. Léon, P. d., s. Isaac, m.		5.19	6.44
D	12 QUASIMODO. s. Jules, P.	☾ □ ♀	5.17	6.46
L	13 ste Herménégilde, m.	☾ ♂	5.15	6.47
M	14 s. Tiburce, ste Justine.	☾ ☿ ♀	5.13	6.49
M	15 ste Anastasie de Rome, m.	♃ 6 h 21 m. mat.	5.11	6.50
J	16 s. Lambert, s. Dreux.	☾ ♂ ♀	5.9	6.51
V	17 s. Rodolphe., s. Anicet, P.	♄ retr.	5.7	6.53
S	18 s. Eleuthère, ste Apollone.	☾ Périg.	5.5	6.54
D	19 s. Socrate, m., s. Gérold.	☾ en ♄	5.3	6.56
L	20 s. Théotime, s. Sulpice.	☾ □ ♂	5.1	6.58
M	21 s. Anselme, év., s. Usthasat.	☾ 11 h. 50 m. soir.	4.59	6.59
M	22 ss. Soter et Caius, PP.	♀ dir.	4.58	7.0
J	23 s Georges, m., s. Adalber	☾ ♂ ♀	4.56	7.2
V	24 s. Fidèle, cap. ste Beuve.	☾ △ ♀	4.54	7.3
S	25 s. Marc, évang. s. Ermin.	☾ □ ♀	4.52	7.5
D	26 ss. Clet et Marcellin, PP.	☾ ☿ ♀	4.50	7.6
L	27 B. Pierre Canisius, jés.	♄ ♂ ♀	4.48	7.8
M	28 s. Vital, m., Paul de la Croix		4.47	7.9
M	29 s. Pierre, m., s. Robert.	♃ 6 h. 45 m. mat.	4.45	7.11
J	30 ste Catherine de Sienne.	☾ □ ♀	4.43	7.12

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 39 minutes.

Dernier quartier	le 7 à 3 h. 12 m. du soir.	Soleil.
Nouvelle lune	15 6 21 » matin.	Variable.
Premier quartier	21 11 50 » soir.	Pluie.
Pleine lune	29 6 45 » matin.	»

FOIRES D'AVRIL.

Aarau	15	La-Roche	27	Yverdon	7
Aarberg	22	La-Sarraz	28	Zofingen	9
Aarbourg	27	Laupen	9	Zurich (cuirs)	27
Aigle	18	Lenzbourg	2	Zweisimmen	9
Albeuve	27	Lucerne	16	<i>Marchés au bétail.</i>	
Attalens	30	Martigny-V.	27	Bâle les vendredis	
Baden (A)	27	Môtiers-Trav.	9	Berne	13-25
Berne (Messe)	7	Moudon	13	Berthoud	2
Bienne	30	Neuenegg	13	Chaux-de-F.	22
Bremgarten	13	Olten	6	Erlenbach	10
Brigue	9	Orbe	6	Fribourg	4
Bulle	2	Ormont-dessous	24	Frutigen	2
Cerlier, B.	1	Ormont-dessus	21	Genève les lundis	
Cernier	20	Oron	1	pour boucherie.	
Château-d'Œx	2	Planfayon	15	Landeron	6
Châtel-St-D.	20	Pontarlier	23	Langenthal	21
Cossonay	16	Porrentruy	20	Langnau	4
Cudrefin, V.	27	Romont	21	Locle marchés aux	
Delémont	21	Rougemont	29	chev. les samed.	
Echallens	30	Rue	29	Morat	1
Einsiedeln	27	Schwarzenbourg	13	Moudon	6
Estavayer	8	Sempach	6	Neuchâtel	2
Frauenfeld	6, 20	Soleure	13	Nyon	2
Fribourg	6	St-Imier	14	Orbe	30
Genève	6	St-Ursanne	27	Payerne	2
Gessenay	3	Sursée	27	Romont	28
Grandson	25	Vevey	28	Sion	25
Gruyères	29	Willisau	30	Thonon	2
Langnau	29	Winterthour	2	Thoune	25

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

Le cœur humain possède une foule de mots qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire.

La vertu est une ligne horizontale; la force, une ligne verticale; l'adresse, une ligne oblique.

Les femmes perdent plutôt la raison que la parole.

MAI



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
V	1 ss. Philippe et Jacques.	☾	4.52	7.14
S	2 s. Athanase, év., s. Walbert	☾ ☿ ♄	4.50	7.15
D	3 INV. STE CROIX, s. Théodule	☾ ☽	4.49	7.17
L	4 ste Monique, s. Florian.	☾ ☽ ☽	4.47	7.18
M	5 s. Pie V. P., s. Ange, pr. m.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.46	7.20
M	6 s. Jean P. L., s. Edbert	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.45	7.21
J	7 s. Stanislas, év. m.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.44	7.23
V	8 APPARIT. S. MICHEL. Désiré.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.42	7.24
S	9 TRANSL. S. NICOLAS, s. Béat.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.41	7.25
D	10 s. Antonin, év., Isidore lab.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.39	7.26
L	11 ROGATIONS s. Gauthier.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.38	7.29
M	12 s. Achille, m., s. Denis.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.36	7.30
M	13 s. Marcellin, s. Bolleinde. v.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.35	7.31
J	14 ASCENS. ste Justine.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.33	7.33
V	15 ste Sophie, s. Segond, év.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.32	7.34
S	16 s. Jean Népomucène.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.39	7.35
D	17 s. Pascal, c., s. Adalbert.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.29	7.36
L	18 s. Venance, s. Félix.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.27	7.37
M	19 s. Yves, Célestin, p.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.26	7.38
M	20 s. Bernardin de Sienne	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.25	7.40
J	21 s. Félix, cap. s. Hospice.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4.23	7.41
V	22 ste Julie, s. Emile.	☾ ☽	4.22	7.43
S	23 JEUNE. s. Didier, év. m.	☾ ☽	4.21	7.44
D	24 PENTECOTE. N.-D. AUXIL	☾ ☽	4.20	7.45
L	25 s. Urbain, s. Grégoire.	☾ ☽	4.18	7.46
M	26 s. Philippe de Néri, c.	☾ ☽	4.17	7.47
M	27 Q.-T. s. Prisque, s. Bède.	☾ ☽	4.16	7.48
J	28 s. Germain év. de Paris.	☾ ☽	4.15	7.49
V	29 Q.-T. s. Maximin, s. Conon.	☾ ☽	4.14	7.50
S	30 Q.-T. s. Ferdinand, Emilie.	☾ ☽	4.13	7.51
D	31 TRINITÉ ste Angèle.	☾ ☽	4.12	7.53

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 17 minutes

Dernier quartier	le 7 à 9 h. 13 m. du matin	Soleil.
Nouvelle lune	14 3 » 47 » soir	Variable.
Premier quartier	21 6 » 15 » matin.	Orangeux.
Pleine lune	28 9 » 1 » soir.	Beau.

FOIRES DE MAI.

Aarau	20	Monthey	20	Willisau	28
Aigle	16	Montreux	8	Winterthur	7
Avenches	15	Neuveville	27	Yverdon	5
Baden (A.)	19	Olten	4	Zoffingen	14
Berthoud	7	Ollon	15		
Bex	7	Orbe	18		
Bière	18	Ormont-dessous	11	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bremgarten	11	Ormont-dessus	18	Aubonne	12
Bulle	13	Payerne	14	Bâle les vendredis	
Cerlier	13	Pontarlier	14	Bellegarde, F.	11
Charmey	5	Porrentruy	18	Berne	5
Château-d'Ex	20	Rolle	29	Berthoud	28
Chiètres	28	Romont	12	Chaux-de-F.	27
Concise	8	Rorschach	28	Fribourg	2
Corcelles	6	Rue	27	Frutigen	7
Cortailod	19	Saignelégier	4	Genève les lundis	
Cossonay	28	St-Aubin	25	pour boucherie.	
Couvet	30	St-Blaise	11	Landeron	4
Delémont	19	Ste-Croix	27	Langenthal	19
Echallens	27	St-Imier	12	Langnau	1
Erlenbach	12	St-Maurice	25	Locle les samedis	
Estavayer	13	Schwarzenb.	14	Mézières, V.	6
Farvagny	13	Schwytz	4	Morges	6
Frauenfeld	4, 18	Semsaies	10	Morat	6
Fribourg	4	Sempach	4	Moudon	4
Genève	4	Sion	2	Neuchâtel	7
Gessenay	4	Soleure	11	Nyon	7
Lausanne	11	Sumiswald	8	Orbe	25
Lenzbourg	6	Unterséen	6	Payerne	7
Liestal	27	Vallorbes	12	Sion	30
Louèche-B.	4	Verrières	18	Thonon	7
Lucerne	4-15	Vuippens	12	Vevey	26
Martigny-B.	11	Wangen	1	Thoune	30

Mai. Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

Après tout, il n'y a pas d'affront pour une femme d'être appelée chameau ! cet animal est sobre et laborieux. Il y a tant de femmes dont on ne peut en dire autant.

JUIN



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m
L	1 s. Siméon, s. Thierry,	☾	4. 3 17.52
M	2 s. Erasme, s Eugène.	☾	4. 2 17.53
M	3 ste Clotilde, reine.	☾ ☐ ☿	4. 2 17.54
J	4 FÊTE-DIEU. s. Attale.	☾ ☐ ♀	4. 1 17.55
V	5 s. Boniface, év., ste Zénaïde	☾ ☐ ♀	4. 1 17.56
S	6 s. Claude, s. Amance.	☾ ☐ 0 h 35 m. mat.	4. 0 6.57
D	7 2 ss. Robert, Roger.	☾ ☐ ☿	4. 0 7.58
L	8 s. Médard, év., s. Maxime.	♀ ☐ ☿ h	3.59 7.59
M	9 s. Félicien, s Pélage m.	☾ ☐ ☿	3.59 7.59
M	10 ste Marguerite, s. Landri.	☾ ☐ ☿	3.59 8. 0
J	11 s. Barnabé, ap., s. Parise.	☾ ☐ ☿	3.59 8. 1
V	12 S.-C. de Jésus. ste Henriett	☾ 11 h. 12 m. soir	3.58 8. 1
S	13 s. Antoine de Padoue, c.	☾ Périg.	3.58 8. 2
D	14 3 s. Basile, d. s. Rufin.	☾ ☐ ♀	3.58 8. 2
L	15 s. Bernard de M. s. Modeste.	☾ ☐ ♀	3.58 8. 3
M	16 s. Ferréol, ste Justine.	☾ ☐ ☿	3.58 8. 3
M	17 s. Rainier, c., ste Isaure.	☾ ☐ ☿	3.58 8. 4
J	18 s. Léonce, m., s. Marc.	☾ h ☐ ☿	3.58 8. 4
V	19 ss Gervais et Protais, m.	☾ 2 h. 18 m. soir.	3.58 8. 4
S	20 ste Florentine, s. Silvère.	☾ ☐ ☿	3.58 8. 5
D	21 4 s. Louis de Gonzague, c.	☾ en ☾	3.58 8. 5
L	22 s. Paulin. 10,000 Martyrs.	☾ ☐ ☿	3.58 8. 5
M	23 s. Zacharie, ste Elisabeth.	☾ ☐ ☿	3.59 8. 5
M	24 NATIV. S. JEAN-BAPTISTE.	☾ ☐ ☿	3.59 8. 5
J	25 s. Guillaume, s. Prosper.	☾ ☐ ☿	3.59 8. 5
V	26 ss. Jean et Paul, mm.	☾	4. 0 8. 5
S	27 s. Ladislas, roi.	☾ 11 h. 48 m mat.	4. 0 8. 5
D	28 5 ss. Léon II. P., Irénée, év.	☾ Apog	4. 1 8. 5
L	29 ss. Pierre et Paul, ap.	☾ ☐ ♀	4. 1 8. 5
M	30 Commém. de s. Paul, ap.	☾ ☐ ♀	4. 2 8. 5

Les jours croissent de 18 m du 1 au 20 et décroiss. de 4 m. du 22 au 30.

Dernier quartier	le 6 à 0 h. 35 m. du matin.	Chaud.
Nouvelle lune	12 11 " 12 " soir.	Orageux.
Premier quartier	19 2 " 18 " soir.	Soleil.
Pleine lune	27 11 " 48 " matin.	Orageux.

FOIRES DE JUIN.

Aarau	17	Pontarlier	18	Berne	2
Anet	24	Porrentruy	15	Berthoud	4
Bienne	5	Romont	9	Erlenbach	12
Bremgarten	8	Rue	24	Fribourg	6
Brigue	4	Sempach	1	Frutigen	4
Bulle	11	St-Aubin, N.	8	Genève, les lundis	
Delémont	16	St-Imier	3	pour boucherie.	
Estavayer	10	St-Ursanne	22	Landeron	8
Frauenfeld 1,	15	Sion	6	Langenthal	16
Genève	1	Siviriez	4	Langnau	5
Grandson	26	Soleure	8	Loche, les samedis	
Lenzbourg	4	Sursée	22	Morat	3
Loche	24	Vallangin, N.	1	Morges	3
Louèche-B.	1	Verrières	17	Moudon	1
Martigny-B.	8	Yverdon	2	Neuchâtel	4
Mézières, V.	10	Zurich	11	Nyon	4
Monthey	3	Zurzach	1	Orbe	29
Mont-s.-Vaud	27	Willisau	25	Payerne	4
Morges	25	Winterthour	4	Sion	27
Môtiers-Travers	9	<i>Marchés au bétail.</i>		Thonon	4
Otten 1	Oron 3	Bâle les vendredis		Vevey	30

Juin. La fenaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir avant d'avoir ri.

Les enfants apprennent facilement à prononcer *papa*. Du reste, il n'y a que le premier *pa* qui coûte.

Certains gens à qui l'on prête de l'esprit ne sont pas toujours en fonds pour rembourser les avances qu'on leur a faites.

Dieu disait à Moïse: « Je suis celui qui est; » le capitaliste dit aujourd'hui: « Je suis celui qui a. »

Le mépris n'est souvent que le retranchement où s'abrite l'homme à bout de raisons.

Le moins coûteux de tous les vices, c'est l'ingratitude.

JUILLET



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
M	1 s. Théobald, s. Arnold.		4. 28. 5	4. 38. 4
J	2 VISITATION. s. Othon, év.	☾ □ ♂	4. 38. 4	4. 48. 4
V	3 s. Héliodore, év., s. Anatole		4. 48. 4	4. 48. 4
S	4 ste Berthe, s. Ulric, év.	☾ ☿	4. 48. 4	4. 48. 4
D	5 6 ste Philomène, v., s. Max.	☾ 0 h 55 m. soir.	4. 58. 3	4. 68. 3
L	6 s. Isaïe, proph., Romule.	☾ □ ☿	4. 68. 3	4. 78. 2
M	7 s. Guillebeaud, év.	☾ □ ♀	4. 78. 2	4. 78. 2
M	8 ste Elisabeth, s. Kilian.		4. 78. 2	4. 88. 1
J	9 ste Véronique, abb.	☾ ♂ ♂	4. 88. 1	4. 98. 0
V	10 s. Silvain, m., ste Ruffine.	☾	4. 98. 0	4. 108. 0
S	11 s. Pie. P m., ste Susanne.	☾ ♂ ♄	4. 108. 0	4. 117. 59
D	12 7s. Jean, Gualbert, Hippolyte	☼ 5 h. 46 m. mat.	4. 117. 59	4. 127. 58
L	13 s. Anaclet, s. Eugène.	☾ Périg.	4. 127. 58	4. 137. 57
M	14 s. Bonaventure, év., doct.	☾ ☿ ☿	4. 137. 57	4. 147. 57
M	15 s. Henri, empereur.	☾ ☿ ♃	4. 147. 57	4. 157. 56
J	16 s. Hilarin, m., s. Faustin		4. 157. 56	4. 167. 55
V	17 s. Alexis, ste Marcelline.	☾ ☿ ☿	4. 167. 55	4. 177. 54
S	18 s. Camille, c., s. Frédéric.	☿ ☿ ♀	4. 177. 54	4. 187. 53
D	19 8 SCAPULAIRE. s. Vincent P.	☾ 0 h. 50 m. mat	4. 187. 53	4. 197. 52
L	20 ste Marguerite, v. m.	☿ * ☿	4. 197. 52	4. 207. 51
M	21 ste Praxède, v., s. Daniel.	☾ □	4. 207. 51	4. 217. 50
M	22 ste Marie-Madeleine.	☾ en ☿	4. 217. 50	4. 227. 48
J	23 s. Apollinaire, év. m.	☾ ☿ ☿	4. 227. 48	4. 237. 47
V	24 B. Louise, ste Christine.	☾ ☿ ☿ ♄	4. 237. 47	4. 247. 46
S	25 s. JACQUES, s. Christophe.	☾ Apog.	4. 247. 46	4. 257. 45
D	26 9 ste ANNE, MÈRE DE M.		4. 257. 45	4. 267. 43
L	27 ste Natalie, m., ste Liliose.	☼ 2 h. 53 m. mat.	4. 267. 43	4. 277. 42
M	28 ss. Victor et Innocent, PP	☾ * ♀	4. 277. 42	4. 287. 41
M	29 ste Marthe, s. Loup, év.	☾ * ♀	4. 287. 41	4. 297. 38
J	30 ss. Abdon et Sennen, mm.	☾ * ♀	4. 297. 38	4. 307. 39
V	31 s. Ignace Loyola, Germain.	☾ ☿	4. 307. 39	

Les jours décroissent pendant ce mois de 58 minutes.

Dernier quartier	5	0	55	soir.	Soleil.
Nouvelle lune	12	5	46	matin.	Nuageux.
Premier quartier	19	0	50	matin.	Pluie.
Pleine lune	27	2	53	matin.	Clair.

FOIRES DE JUILLET.

Aarau	15	Olten	6	Berne	7
Aarberg	1	Orbe	13	Berthoud	2, 9
Aarbourg	20	Pontarlier	16	Erlenbach	10
Aarwangen	16	Porrentruy	20	Fribourg	4
Aveuches	17	Romont	14	Frutigen	2
Bremgarten	13	Rue	29	Genève, lundis	
Bulle	23	Saignelégier	6	pour boucherie.	
Concise	20	Sempach	13	Landeron	6
Cossonay	9	Soleure	13	Langenthal	21
Délémont	21	Willisau	30	Langnau	3
Echallens	16	Winterthour	2	Morat	1
Estavayer	8	Yverdon	7	Morges	1
Frauenfeld	6, 20	Zofingen	9	Moudon	6
Fribourg	13	Zurzach	13	Neuchâtel	2
Genève	6			Nyon	2
Herzogenbuch.	1	<i>Marchés au bétail.</i>		Orbe	27
Langnau	22			Payerne	2
Lausanne	8	Aubonne	7	Sion	25
Lenzbourg	16	Bâle, les vendredis		Thonon	2
Nidau	21	Bellegarde	27	Vevey	28

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage. Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

Les femmes aiment mieux qu'on froisse leur robe que leur amour propre.

On a souvent besoin d'un coup de main, rarement d'un coup de pied.

Ceux qui écrivent le français sans savoir leur langue, n'en ont que plus de mérite.

On n'a jamais froid dans certaines assemblées, parce qu'on rencontre des hommes qui vous font suer.

Il y a différents genres de styles oratoires, comme il y a différents genres de broderies: Plaidoyers d'avocat, broderie au métier; proclamations militaires, broderie au tambour; discours académiques, broderie au plumetis.

A O U T



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m	
S	1 s. PIERRE AUX LIENS. Vère.	☾ □ ♀	4.35	7.36
D	2 10 PORTIONCULE. Alphonse.		4.36	7.35
L	3 INVENT. Rel. ETIENNE. Lydie	☾ 10 h. 25 m. soir.	4.38	7.33
M	4 s. Dominique, Tertullien.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.39	7.32
M	5 N.-D. DES NEIGES. Oswald	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.40	7.30
J	6 TRANSFIGURATION Sixte.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.42	7.29
V	7 s. Gaétan. c. s. Albert, c.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.43	7.27
S	8 s. Cyriaque, s. Sévère.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽	4.45	7.25
D	9 11 s. Romain, s. Secondien.	☾ Pér.	4.46	7.24
L	10 s. LAURENT, diac., Astérie	☾ 0 h. 44 m. soir	4.47	7.22
M	11 s. Tiburce et ste Susanne.	☾ ☽ ☽ ☽	4.49	7.20
M	12 ste Claire, v., ste Hilarie.	☾ ☽ ☽ ☽	4.50	7.18
J	13 ss. Hippolyte et Cassien.	☾ ☽ ☽ ☽	4.52	7.16
V	14 JEUNE. s. Éusèbe., c.	☾ ☽ ☽ ☽	4.53	7.15
S	15 ASSOMPTION. Napoléon. m.	☾ ☽ ☽ ☽	4.54	7.13
D	16 12 s. Théodule, Hyacinthe.		4.56	7.11
L	17 s. Joachim, s. Libérat.	☾ 2 h. 17 m. soir.	4.57	7.10
M	18 s. Firmin, év., ste Hélène.		4.59	7. 8
M	19 s. Marien, c., s. Louis.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 0	7. 6
J	20 s. Bernard, s. Samuel.	☾ retr.	5. 1	7. 4
V	21 ste Jeanne de Chantal, vv.	☾ Apog	5. 3	7. 2
S	22 s. Symphorien, m.		5. 4	7. 0
D	23 13s. Sidoine, év., s. Zachée.	☾ en ♀	5. 6	6.58
L	24 s. BARTHÉLEMI, ste Aure	☾ ☽ ☽ ☽	5. 7	5.56
M	25 s. Louis, r., ste Patrice.	☾ 5 h. 55 m. soir	5. 8	5.54
M	26 s. Zéphirin, P. m.	☾ ☽ ☽ ☽	5.10	5.52
J	27 DÉD. S. Nic., ste Eulalie	☾ ☽ ☽ ☽	5.11	5.50
V	28 s. Augustin, s. Garin	☾ ☽ ☽ ☽	5.13	5.48
S	29 DÉCOL. S. J., ste Sabine, m.	☾ ☽ ☽ ☽	5.14	5.46
D	30 14 ste Rose, v., s. Félix.	☾ ☽ ☽ ☽	5.16	5.45
L	31 s. Raymond, ste Isabelle.	☾ ☽ ☽ ☽	5.17	6.42

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 36 minutes.

Dernier quartier	le 3 à 10 h. 25 m. du soir.	Ventoux.
Nouvelle lune	10 0 » 44 » soir.	Beau.
Premier quartier	17 2 » 17 » soir.	Variable.
Pleine lune	25 5 » 55 » soir.	Pluie.

FOIRES D'AOUT.

Aarau	19	Moudon	10	<i>Marchés au bétail.</i>	
Anet	29	Neuveville	26	Bâle, les vend.	
Baden (A)	18	Olten	3	Berne	4
Bienne	13	Ormont-dessus	24	Berthoud	6
Bremgarten	24	Ormont-dessous	25	Chaux-de-F.	19
Cerlier	12	Payerne	13	Erlenbach	11
Cortébert	17	Pontarlier	13	Fribourg	1
Cossonay	27	Porrentruy	17	Frutigen	6
Delémont	18	Romont	17	Genève, lundis	
Echallens	20	Rue	26	pour boucherie.	
Einsiedeln	31	Saignelégier	11	Landeron	13
Estavayer	12	St-Imier	11	Langenthal	18
Frauenfeld 3,	17	St-Ursanne	24	Morat	5
Genève	3	Soleure	10	Morges	5
Grandson	12	Sursée	31	Moudon	3
Langnau	7	Unterséen	31	Neuchâtel	6
Laupen	13	Vallangin	17	Nyon 6 Orbe	31
Lenzbourg	27	Willisau	27	Payerne	6
Liestal	12	Winterthour	6	Sion	29
Lucerne	4	Zofingen	13	Thonon	6
Mézières, IV.	19	Zurich, foires aux		Thoune	26
Mont-s.-Vaud	24	cuirs	31	Vevey	25

Août. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

L'ivrogne lève le coude, le banqueroutier lève le pied, le danseur lève la jambe, un témoin lève la main, le président lève la séance, un général lève le siège, l'imbécile lève le nez, le chien lève le gibier, le machiniste lève la toile, le matelot lève l'ancre, la foi lève les doutes, la nourrice lève son bébé, l'ingénieur lève un plan.

A l'histoire, César; au marchand, ses arrhes; au propriétaires, ses ares; et au conservatoire ses arts... et métiers.

Voulez-vous être très connu? faites des dettes; voulez-vous être inconnu? faites des vers.

Tel a un fonds d'épicerie qui le fait vivre, et un fond de chagrin qui le fait mourir.

SEPTEMBRE



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch. h. m.
M	1 ste Vèrène, v., s. Gilles, a.	☾	5.18	6.41
M	2 s. Etienne, s. Maxime	☾ 5 h 45 h. mat.	5.19	6.39
J	3 ste Sérapie, s. Aristée.	☾	5.20	6.37
V	4 ste Rosalie, s. Moïse, légis.	☾ ☿ ♃	5.22	6.35
S	5 s. Laurent-Justinien, év.	☾ ☿ ♃	5.23	6.33
D	6 15 s. Pétrone, s. Onésiphore	☾ Per	5.25	6.31
L	7 s. Grat, év., ste Reine v.		5.26	6.29
M	8 NATIVITÉ N.-D. s. Adrien.	☉ 9 h. 13 m. soir.	5.28	6.27
M	9 s. Gorgon, m., s. Dorothee.	☾ ☿ ♃	5.29	6.25
J	10 s. Nicolas, ste Pulchérie.	☾ ☿ ♃	5.30	6.23
V	11 s. Félix et ste Régule, m.	☾ ☿ ♃	5.13	6.20
S	12 s. Guy, c., s. Evence, év.	☾ ☿ ♃	5.33	6.18
D	13 16 S. N. de Maris, s. Amé.	♃ dir.	5.35	6.16
L	14 Ex. s. Croix, s. Materne.		5.36	6.14
M	15 s. Nicomède, s., Evre, év.	♃ * ♃	5.37	6.12
M	16 Q.-T. ss. Cyprien, Corneile.	☾ 6 h. 45 m. mat.	5.39	6.10
J	17 s. Crucis. s. François.	☾ Apog.	5.40	6. 8
V	18 Q.-T. s. Thomas, s. Joseph	☾ ☿ ♃	5.41	6. 6
S	19 Q.-T. ste Constance, m.	☾ ☿ ♃	5.43	6. 3
D	20 17 FÊTE FÉDÉRALE, N. D. 7 D.		5.45	6. 1
L	21 s. MATTHIEU, apôtre.		5.46	5.59
M	22 s. Maurice, Emmeran.	☉ en ♃	5.47	5.57
M	23 s. Lin, P. ste Thècle.	☾ ☿ ♃	5.49	5.55
J	24 N.-D. de la M. s. Gérard.	☉ 8 h. 24 m. mat.	5.50	5.53
V	25 ste Aurélie, s. Pacifique.		5.52	5.51
S	26 s. Cyprien et ste Justine.	♀ ☿ ♃	5.53	5.48
D	27 18 ss. Côme et Damien.	☾ ☿ ♃	5.55	5.46
L	28 ss. Wincelas, duc, Alphe.	♃ ☿ ♃	5.56	5.44
M	29 s. MICHEL, arch. Grimoald		5.58	5.42
M	30 ss. Jérôme, Ours, Victor.	☾ ☿ ♃	5.59	5.40

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 42 minutes.

Dernier quartier le 2 à 5 h. 45 m. du matin. Pluie.
 Nouvelle lune 8 9 à 13 » soir. Couvert.
 Premier quartier 16 6 à 45 » matin. Désagréable.
 Pleine lune 24 8 à 24 » matin. Soleil.

FOIRES DE SEPTEMBRE.

Aarau	16	Monthey	9	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarbourg	21	Motiers-Travers	4	
Aubonne	8	Moudon	21	Asile du Marchai-
Avenches	18	Olten	7	ruz 14, 28
Bienne	17	Oron	2	Bâle, les vendr.
Bremgarten	8	Ormont-dessus	14	Bellegarde 21
Bulle	10	Ormont-dessous	8	Berne 4
Cerlier	2	Payerne	17	Berthoud 3
Chât.-d'Æx	16	Planfayon	9	Chaux-de-F. 16
Châtel St-Denis	14	Pontarlier	3	Fribourg 5
Chiètres	3	Porrentruy	21	Frutigen 3
Delémont	15	Rolle	18	Genève, leslundis
Echallens	17	Romont	15	pour boucherie.
Estavayer	9	Rue	30	Landeron 7
Erlenbach	8	St-Aubin, N.	15	Langenthal 15
Fribourg	7	St-Blaise	13	Langnau 4
Frauenfeld	7, 21	Ste-Croix	30	Locle ⁿ , tous les
Frutigen, gr. f.		St-Imier	8	samedis pour
moutons	2	Schwytz	28	chevaux.
Genève	7	Siviriez	14	Morat 2
Gessenay	4	Soleure	14	Morges 2
Gruyères	28	Sumiswald	25	Moudon 7
Herzogenbuchsée	9	Unterséen	18	Neuchâtel 3
Langnau	16	Valangin	21	Nyon 3 Orbe 28
La-Sarraz	15	Verrières	16	Payerne 3
Lausanne	9	Yverdon	4	Schwartzenb. 24
Lenzbourg	24	Winterthur	3	Sion 26
Louèche-Brg.	29	Zurzach	7	Thonon 3
Louèche-les-Bains	27	Zurich (14 j.)	17	Thoune 30
Lucerne	3	Willisau	24	Vevey 29
Lutry	17			Zofingue 10
Martigny V.	28			Zweisimmen 5

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Le thésauriseur cherche le *sac*, le promeneur le *sec*, le biographe le *sic*, le laboureur le *soc*, le gourmand le *suc*.

OCTOBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES		SOLEIL	
		et distances lunaires.		lev.	couch
				h.	m.
J	1 s. Remi, s. Piat	☾	11 h. 59 m. mat.	6. 1	5.37
V	2 ss. Anges gard. s. Guérin.	☾	h ☐	6. 3	5.35
S	3 Lesdeux Évalde, pr.	☾	☾ Per.	6. 4	5.34
D	4 19 s. François d'Assise, c.	☾	☾ ☐ ♀	6. 6	5.31
L	5 ROSAIRE. s. Placide, m.	☾	☾ ☐ ♀	6. 7	5.29
M	6 s. Bruno, c., ste Foi v. m.	☾	☾ ☐ ♀	6. 9	5.27
M	7 s. Marc, s. Serge.	☾	☾ ☐ ♀	6.10	5.24
J	8 ste Brigitte, ste Laurence.	☾	☾ ☐ ♀	6.12	5.23
V	9 ss. Denis et Rustique, m.	☾	☾ ☐ ♀	6.13	5.20
S	10 s. François Borgia, c.	☾	☾ ☐ ♀	6.15	5.18
D	11 20 ste Placidie, s. Gommer.	☾	☾ ☐ ♀	6.16	5.16
L	12 s. Maximilien, év.	☾	☾ ☐ ♀	6.18	5.14
M	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	☾	☾ ☐ ♀	6.19	5.12
M	14 s. Calixte, P., s. Burcard.	☾	☾ ☐ ♀	6.21	5.10
J	15 ste Thérèse, v., s. Roger.	☾	☾ ☐ ♀	6.22	5. 8
V	16 s. Gall, ab., s. Florentin	☾	☾ ☐ ♀	6.24	5. 6
S	17 ste Hedwige, vv.	☾	☾ ☐ ♀	6.25	5. 4
D	18 21 s. Luc, évang., Tryphonie	☾	☾ ☐ ♀	6.27	5. 3
L	19 s. Pierred'Al., s. Ferdinand.	☾	☾ ☐ ♀	6.29	5. 1
M	20 s. Jean de Kanty, s. Aurèle.	☾	☾ ☐ ♀	6.30	4.59
M	21 ste Ursule, v. s. Hilarion.	☾	☾ ☐ ♀	6.32	4.57
J	22 ste Cordule, v. ste Alodie.	☾	☾ ☐ ♀	6.33	4.55
V	23 s. Pierre-Paschase, év.	☾	☾ ☐ ♀	6.35	4.53
S	24 s. Raphaël, arch.	☾	☾ ☐ ♀	6.36	4.51
D	25 22 s. Chrysanthe, s. Darie.	☾	☾ ☐ ♀	6.38	4.50
L	26 s. Evariste, P. m.	☾	☾ ☐ ♀	6.40	4.48
M	27 s. Frumence, év.	☾	☾ ☐ ♀	6.41	4.46
M	28 ss. SIMON ET JUDE, Cyrille.	☾	☾ ☐ ♀	6.42	4.45
J	29 ste Eusébie, v. m.	☾	☾ ☐ ♀	6.43	4.43
V	30 s. Sérapion, év.	☾	☾ ☐ ♀	6.45	4.41
S	31 JEUNE. s. Wolfgang, Lucille.	☾	☾ ☐ ♀	6.46	4.39

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 44 minutes.

Dernier quartier	le	1 à 11 h. 59 m.	du matin.	Pluvieux.
Nouvelle lune	8	8	» 1	» matin.
Premier quartier	16	1	» 50	» matin.
Pleine lune	23	9	» 52	» soir.
Dernier quartier	30	6	» 28	» soir.

Clair.
Nuageux.

FOIRES D'OCTOBRE.

Aarau	21	Louèche-B.	13	Verrières	14
Aigle	31	Lucerne	6	Vuippens	13
Albeuve	12	Martigny-B.	19	Winterthour	1
Anet	28	Mézières, V.	21	Yverdon	27
Aarwangen	29	Monthey	14	Yvorne	28
Baden (A)	27	Montreux	30	Zofingen	8
Berne	27	Morges	1	Zurzach	5
Bex 15 Bière	19	Môtiers-Travers	20	Zweisimmen	22
Bremgarten	12	Moudon	19	<i>Marchés au bétail.</i>	
Brienz	7	Neuenegg	19	Allières, Frib.	8
Brigue	16	Nidau 27 Ollon	3	Bâle, les vendr.	
Bulle	7, 15	Olten 19 Orbe	12	Berne	6
Cernier	12	Ormont dessous	20	Berthoud	1, 21
Charmey	5	Ormont-dessus	7	Boltigen	10
Château-d'Ex	1	Oron	7	Chaux-de-F.	21
Châtel-St-D.	26	Planfayon	21	Fribourg	3
Cossonay	8	Pontarlier	15	Frutigen	1
Cudrefin. V.	26	Porrentruy	19	Genève, les lundis	
Délémont	20	Romont	13	pour boucherie	
Echallens	15	Rougemont	1	Liestal	21
Einsiedeln	5	Rue	28	Landeron	5
Erlenbach	13	Saignelégier	5	Langenthal	20
Estavayer	12	Schwartzemb.	29	Langnau	2
Farvagny	14	Schwytz	12	Morat	7
Frauenfeld	5, 19	Sempach	28	Morges	7
Fribourg	5	Sion	3, 24, 31	Moudon	5
Frutigen	19	Soleure	12	Neuchâtel	1
Genève	5	Ste-Croix	21	Nyon 1 Orbe	26
Gessenay	29	Ste-Ursanne	26	Payerne	1
La-Roche	17	St-Imier	13	Romont	27
La-Sarraz	24	Sursée	12	Sion	31
Lausanne	14	Unterséen	14	Thonon	1
Lenzbourg	29	Vallorbes	20	Thoune	31
Loche	20	Wangen	16	Vevey	27

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

J'estime plus un bœuf à la mode qu'un homme à la mode.

J'aime une jeune fille qui a toujours les manches et le nez retroussés.

NOVEMBRE



30 jours.

		FÊTES ET SAINTS.		PHASES.		SOLEIL	
				et distances lunaires.		lev.	couch
						h. m.	h. m.
D	1	LA TOUSSAINT. ste Bénigne.	☾	☾ ☽ ♂		6 49	4.38
L	2	COMM. DES TRÉP. s. Tobie.	☾	☾ ☽ ♀		6 51	4.36
M	3	ste Ide, vv., s. Marcel.	☾	☾ ☽ ♀		6 53	4.35
M	4	s. Charles Borr., card.	☾	☾ ☽ ♀		6 54	4.33
J	5	s. Zacharie, ste Elisabeth.	☾	☾ ☽ ♀		6 56	4.32
V	6	s. Protais, s. Léonard.	☾	☾ ☽ ♀	☉ 9 h. 32 m. soir.	6 57	4.30
S	7	s. Engelbert, év. s. Ernest.	☾	☾ ☽ ♀		6 59	4.29
D	8	s. Godefroi, év., s. Dieudon.	☾	☾ ☽ ♀		7. 0	4.27
L	9	s. Théodore, m. s. Ursin.	☾	☾ ☽ ♀		7. 2	4.26
M	10	s. André Avellin, c.	☾	☾ ☽ ♀		7. 4	4.25
M	11	s. Martin, év., s. Mennas.	☾	☾ ☽ ♀		7. 5	4.23
J	12	s. Ruf, év., s. Imier, erm.	☾	☾ ☽ ♀		7. 6	4.22
V	13	Didace, Stanislas Kostka.	☾	☾ ☽ ♀		7 8	4.21
S	14	s. Bertrand, s. Albéric.	☾	☾ ☽ ♀	☉ 10 h. 29 m. soir.	7.10	4.20
D	15	ste Gertrude, v., s. Léopold.	☾	☾ ☽ ♀		7.12	4.18
L	16	s. Othmar, a., s. Edmond.	☾	☾ ☽ ♀		7.14	4.17
M	17	s. Grégoire Thaumaturge.	☾	☾ ☽ ♀		7.15	4.16
M	18	s. Odon, s. Maxime, év.	☾	☾ ☽ ♀		7.17	4.15
J	19	ste Elisabeth, s. Pontien.	☾	☾ ☽ ♀		7.18	4.14
V	20	s. Félix de Val., Edmond.	☾	☾ ☽ ♀		7.20	4.13
S	21	PRÉSENT. N.-D. s Albert.	☾	☾ ☽ ♀		7.21	4.12
D	22	ste Cécile, v., s. Philémon.	☾	☾ ☽ ♀	☉ 10 h. 9 m. mat.	7.23	4.10
L	23	s. Clément, ste Félicité.	☾	☾ ☽ ♀	☉ en ♀	7.24	4. 9
M	24	JEUNE. s. Jean de la C., Flore.	☾	☾ ☽ ♀	☉ Perig.	7.25	4. 9
M	25	ste Catherine, ste Juconde.	☾	☾ ☽ ♀		7.26	4. 8
J	26	s Pierre d'Alex. Conrad.	☾	☾ ☽ ♀		7.29	4. 7
V	27	ste Virgile, ste Josaphat.	☾	☾ ☽ ♀		7.30	4. 6
S	28	s. Sosthène, év., Hortulan.	☾	☾ ☽ ♀		7.31	4. 6
D	29	1 AVENT. s. Saturnin, P. m.	☾	☾ ☽ ♀	☉ 2 h. 27 m. soir.	7.33	4. 5
L	30	s. ANDRÉ, apôtre.	☾	☾ ☽ ♀		7.34	4. 4

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 minutes.

Nouvelle lune	le	6 à 9 h. 32 m.	du soir.	Froid.
Premier quartier	14	10 » 29	» soir.	Nuageux.
Pleine lune	22	10 » 9	» matin.	Vent.
Dernier quartier	29	2 » 27	» soir.	Neige.

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarau	18	Langnau	4	Soleure	9
Aarberg	11	La-Roché	30	Sursée	2
Aarbourg	30	Laupen	5	Unterséen	18
Æschi	3	Lausanne	11	Vevey	24
Attalens	12	Lenzburg	19	Willisau	26
Avenches	20	Louèche-B.	2	Winterthour	5
Baden (A)	17	Lucens	11	Zofingen	12
Berne	23	Lucerne	19	Zurich	11
Bex	5	Lutry	26	Zurzach	2
Bienne	12	Martigny-V.	9		
Bremgarten	2	Mézières	18	<i>Marchés au bétail.</i>	
Brienz	11	Monthey	18	Aubonne	3
Bulle	12	Moudon	16	Berne	3
Château-d'Œx	12	Neuveville	25	Berthoud	5
Châtel-St-Denis	30	Ollon	20	Frutigen	5
Coppet	12	Olten 9	Oron 4	Genève, les lundis	
Corcelles	3	Ormont-dessus	3	pour boucherie.	
Cossonay	8	Ormont-dessous	27	Landeron	9
Couvét	10	Palézieux	9	Langenthal	17
Délémont	17	Payerne	12	Langnau	6
Echallens	19	Pontarlier	12	Morat	4
Einsiedeln	9	Porrentruy	16	Morges	1
Erlenbach	17	Rolle	20	Moudon	2
Estavayer	11	Romont	10	Neuchâtel	5
Frauenfeld	2, 16	Rorschach	5	Nyon 5	Orbe 30
Fribourg	9	Rue	25	Payerne	5
Frutigen	20	St-Imier	17	Romont	24
Genève	2	St-Maurice	2	Schmitten	30
Gessenay	13	Schwytz	9	Thonon	5
Grandson	11	Semsaies	2	Thoune	4
Gruyères	25	Sion 7, 14, 21, 28			
Herzogenbuch.	11				

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

Un grand philosophe disait : « Il existe toujours une certaine corrélation entre un morceau de beurre frais, un avocat et un paresseux. En effet, le premier s'étend sur le pain, le second s'étend sur son projet et le troisième s'étend sur son lit. »

DÉCEMBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.		SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
M	1 s. Eloi, év, st. Léonce.	♄	☾ ☐ ♃	7 35	4 4
M	2 stes Bibiane, Pauline.	♄	☾ en ☾	7.35	4. 3
J	3 s. François-Xavier.	♄	☾ ☐ ☽	7.37	4. 3
V	4 JEUNE. s. Barbe, s. Osmond	♄	☾ ☐ ☽	7.39	4. 2
S	5 JEUNE. s. Sabas, a, s. Nicet	♄	♃ ☐ ☾	7.40	4. 2
D	6 ? AVENT. s. NICOLAS, év.	♄	♄ 1 h. 46 m. soir.	7.41	4. 2
L	7 JEUNE. s. Ambroise.	♄	☾ ☐ ☽	7.42	4. 2
M	8 IMMACUL. CONCEPTION.	♄	☾ ☐ ☽	7.44	4. 2
M	9 ste Léocadie, v. m., s. Syr.	♄	♃ retr.	7.45	4. 1
J	10 ste Eulalie, v. m.	♄	☾ Apog.	7.46	4. 1
V	11 JEUNE. s. Damase, s Sabin	♄	☾ ☐ ♀	7.47	4. 1
S	12 JEUNE. s. Synèse, m.	♄		7.48	4. 1
D	13 3 AVENT ste Lucie, s. Aubert	♄	☾ ☽	7.49	4. 1
L	14 s. Nicaise, s. Agnel.	♄	☾ 6 h. 52 m. soir	7 50	4. 1
M	15 s. Abraham, ste Chrétienne.	♄	☾ ☐ ☽	7 51	4. 0
M	16 Q.-T. s. Eusèbe, ste Adélaïde	♄		7.52	4. 0
J	17 s. Lazare, s. Florian.	♄		7.53	4. 2
V	18 Q.-T. s. Auxence, Gatien, év.	♄		7.53	4. 3
S	19 Q.-T. s. Némèse, Darius, m.	♄	☾ ☐ ♀	7.54	4. 3
D	20 4 AVENT. ste Ursanne.	♄	☾ en ☽	7.54	4. 4
L	21 s. THOMAS, s. Festus.	♄	♄ 9 h. 28 m. soir.	7.55	4. 4
M	22 s. Yves, s. Chérémon.	♄		7.55	4. 5
M	23 s. Victoire. s. Dagobert.	♄	☾ Pér.	7.55	4. 5
J	24 JEUNE. s Delphin, év.	♄	♃ ☐ ☽	7.56	4. 6
V	25 NOEL. ste Eugénie v. m.	♄	♃ ☐ ☽	7 56	4. 7
S	26 s. Etienne, diac. s Marin.	♄	♃ ☐ ☽	7.56	4. 7
D	27 s. Jean, ap. évang	♄	☾ ☽	7.56	4. 8
L	28 ss. INNOCENTS. s. Théophile	♄	☾ 0 h. 52 m. soir.	7.56	4. 9
M	29 s. Thomas de Cantorb., év	♄	♃ ☐ ♃	7.56	4.10
M	30 s. Sabin, év. m., s. Anyse.	♄		7.56	4.11
J	31 s. Sylvestre, P., ste Colombe.	♄		7.56	4.13

Les jours décroiss. de 20 m. du 1 au 21 et croissent de 4 m. du 22 au 31.

Nouvelle lune	le 6 à 1 h. 46 m. du soir.	Ventoux.
Premier quartier	14 6 » 52 » soir.	Désagréable.
Pleine lune	21 9 » 28 » soir.	Pluie.
Dernier quartier	28 0 » 52 » so r.	Doux.

FOIRES DE DÉCEMBRE.

Aarau	16	Lenzbourg	40	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarberg	23	Martigny-B.	7	Bâle les vendredis.	
Aigle	19	Monthey	31	Berne	4
Aubonne	1	Moudon	26	Berthoud	31
Avenches	18	Neuveville	30	Erlenbach	11
Baden (A)	10	Nidau 8 Olten	14	Fribourg	5
Berthoud	26	Orbe	14	Frutigen	3
Bienne	31	Oron	2	Genève, les lundis	
Brienz	4	Payerne	17	pour la boucherie.	
Bremgarten	14	Pontarlier	10	Langenthal	15
Bulle	10	Porrentruy	21	Langnau	4
Cerlier	7	Pully	10	Morat	2
Cully	11	Romont 1 Rue	16	Morges	2
Delémont	15	Saignelégier	7	Moudon	7
Echallens	18	St-Maurice	15	Neuchâtel	3
Estavayer	9	Schwarzenb.	26	Nyon	3
Erlenbach	11	Schwytz	7	Orbe	28
Farvagny-le-G.	9	Soleure	14	Payerne	3
Fribourg	7	Sursée	7	Romont	29
Frauenfeld	7, 21	Villeneuve	3	Sion	26
Genève	7	Willisau	21	Thonon	3
Langenthal	4	Winterthour	3	Thoune	16
Langnau	9	Yverdon	26	Unterséen	15
Laupen	31	Zweisinmen	9	Vevey	29

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Il vaut mieux être perdu de vue que de réputation.

J'aime mieux une cruche qui soit bonne qu'une bonne qui soit cruche.

Si quelqu'un vous demande pour caution et que vous ayez deux louis dans votre bourse, donnez-lui-en un, mais ne cautionnez pas.

Dieu pêche les âmes à la ligne, le diable avec un filet.

Ne croyez pas aux gens qui font montre de ne croire à rien. Ils croient beaucoup en eux-mêmes.

Le blé et la vache sont nos père et mère nourriciers; l'épi de l'un nous donne à manger, et les pis de l'autre à boire.

AUTORITÉS FÉDÉRALES

Conseil fédéral.

- MM. Welti, Emile, de Zurzach (Argovie), Président.
 D^r Schenk, Ch., de Signau (Berne), Vice-Président.
 Ruchonnet, L., de St-Saphorin (Vaud).
 Droz, Numa, de la Chaux-de-Fonds.
 Hammer, Bernard, d'Olten (Soleure)
 Hertenstein, Guill.-Frédéric, de Kybourg (Zurich).
 Deucher, Adolf, de Steckborn (Thurgovie).

Tribunal fédéral.

- MM. Roguin, Jules, d'Yverdon (Vaud), Président.
 Olgiate, Gaud., de Poschiavo (Grisons), Vice-Président.
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
 Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall).
 Hafner, Henri, de Zurich.
 Bläsi, Joseph, d'Aedermannsdorf (Soleure).
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).
 Kopp, Aloys, d'Ebikon (Lucerne).
 Broye, Jean, de Fribourg.

SUPPLÉANTS.

- MM. Herrmann, Nicolas, de Sachseln (Obwald).
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
 Honegger, Henri, de Hinweil (Zurich).
 Arnold, Joseph, d'Altdorf (Uri).
 Olgiate, Charles, de Cadenazzo (Tessin).
 Winkler, Jean, D^r, de Lucerne.
 Pictet, Gustave, de Genève.
 Häberlin, Henri, de Bisseg (Thurgovie).
 Burckhardt, Charles, D^r, de Bâle.

AUTORITÉ LÉGISLATIVE

GRAND CONSEIL

Cercle de la Sarine. — 22 députés.

- MM. Bochud, syndic, à Corminboeuf.
 Chollet, Louis, syndic, à Fribourg.
 Esseiva, Ignace, négociant, à Fribourg.
 Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Reynold, Alfred, à Nonan.
 Corpataux, François, juge cantonal, à Matran.
 Fournier, Philippe, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Bossy, Aloys, » »
 Gendre, Frédéric, juge cantonal, »
 Buman, Charles, syndic, à Belfaux.
 Cottet, Antoine, au Petit-Farvagny.
 Morel, Jacques, juge de paix, à Lentigny.
 Æby, Stanislas, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, à Fribourg.
 Chappuis, Joseph, juge de paix, à Magnedens.
 Villet, Léon, à Vuisternens.
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Bongard, Joseph, à Ependes.
 Roulin, Paul, à Treyvaux.
 Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
 Buillard, Nicolas, juge de paix, à Arconciel.
 Margueron, Jean, à Cottens.

Cercle de la Singine. — 14 députés.

- MM. Schaller, Henri, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Spicher, François, à Ueberstorf.
 Vonderweid, Joseph, à Wyler.
 Techtermann, Arthur, colonel fédéral, à Fribourg.
 Kæser, Jean, à Fribourg.
 Æby, Paul, à Fribourg.
 Jungo, Pierre, à Galmis.
 Æbischer, Pierre, à Niedermonten.
 Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon.
 Birbaum, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Schneuwly, Pierre, à Dietisbesg.
 Fasel, Joseph, à Zumholz.
 Hayoz, Jean, conseiller communal, à Jetschwyl.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.

Cercle de la Gruyère. — 17 députés.

- MM. Musy, Pierre, à Bulle.
 Grandjean, juge, à Morlon.
 Schwartz, Jacques, à Riaz.
 Bapst, Hercule, à La-Roche.
 Remy, Auguste, à Bulle.
 Jacquet, Joseph, à Echarlens.
 Deschenaux, Jules, à Echarlens.
 Frossard, François-Xavier, à Romanens.
 Glasson, Ernest, négociant, à Bulle.
 Burtscher, Peter, ancien greffier, à Charmey.
 Buchs, syndic, à Bellegarde.
 Glasson, Jules, syndic, à Bulle.
 Musy, Alexandre, capitaine, à Grandvillard.
 Repond, Jules, avocat, à Fribourg.
 Dupasquier, Romain, à Vuadens.
 Gillard, Christophe, avocat, à Bulle.
 Romanens, Jean-Joseph, à Gumefens.

Cercle du Lac. — 12 députés.

- MM. Folly, juge, à Courtaman.
 Petitpierre, Edouard, à Morat.
 Stoll, Nicolas, syndic, à Salvagny.
 Huber, juge cantonal, à Fribourg.
 Engelhart, juge de paix, à Morat.
 Liechty, Hermann, à Morat.
 Hug, F.-E., à Fribourg.
 Gaillet, Henri, à Môtier.
 Noyer, Samuel, à Sugiez.
 Marmier, Auguste, avocat, à Estavayer.
 Biemann, Edouard, avocat, à Fribourg.
 Perrottet, Jean-Joseph, à Cormérod.

Cercle de la Glâne. — 11 députés.

- MM. Robadey, Louis, à Romont.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Grand, Louis, à Romont.
 Menoud, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.
 Wuilleret, Louis, à Fribourg.
 Ducrest, Romain, à Promasens.
 Brayoud, Maurice, à Massonnens.

- MM. Richoz, commissaire, à Siviriez.
 Gillon, Florentin, à Châtonnaye.
 Jaccoud, Alphonse, à Promasens.

Cercle de la Broye. — 12 députés.

- MM. Gottrau, Pierre, juge cantonal, à Fribourg.
 Bullet, Léon, notaire, à Estavayer.
 Dessibourg, Joseph, à St-Aubin.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Dubey, Didier, à Domdidier.
 Corminbœuf, à Ménières.
 Andrey, François, à Coumin.
 Rey, François, à Estavayer.
 Python, Georges, président du tribunal, à Fribourg.
 Burgisser, Vincent, à Murist.
 Chassot, Alfred, avocat, à Estavayer.
 Bullet, Charles, à Estavayer.

Cercle de la Veveysse. — 6 députés.

- MM. Genoud, Louis, à La-Tour.
 Monnard, Pierre, à Attalens.
 Chaperon, Gustave, à Fruence.
 Bourret, Joseph, au Crêt.
 Esseiva, Jean, à Fiaugères.
 Genoud, Léon, à Châtel-St-Denis.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE

ET ADMINISTRATIVE.

CONSEIL D'ÉTAT

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50).

- MM. Menoud, François-Xavier, Président.
 Théraulaz, Alphonse, Vice-Président.
 Fournier, Philippe, conseiller d'Etat.
 Schaller, Henri, »
 Bossy, Aloys, »
 Weck, Charles, »
 Æby, Stanislas, »

Chancellerie d'Etat.

CHANCELIER.

- M. Bourgknecht, Louis, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

- M. Weitzel, Alfred, de Macconnens.

REGISTRATEUR.

- M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

- MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.
 Droux, Paul, à Fribourg.
 Godel, Eugène, à Fribourg.

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM. Schneuwly, Joseph, archiviste.
 Scherrer, François, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

- MM. Jæger, François. MM. Gougler, Simon.
 Sulger, Louis. Kolly, Gaspard.

.
 CONCIERGE : M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ETAT

et fonctionnaires qui en dépendent.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Directeur: MM. Schaller, conseiller d'Etat.
Suppléant: Fournier, Philippe, conseiller d'Etat.
Secrétaire: Gougain, Louis, de Granges-Paccot.
Aide-Secrétaire: Schaller, Pierre, de Bœsingen.

Commission des Etudes.

Section française.

MM. Schaller, directeur de l'Instruction publique, président.
 Savoy, Jos.-Alex., directeur au Séminaire.
 Favre, Auguste, R^{me} Prévôt.
 Bourgknecht, Louis, chancelier, à Fribourg.
 Soussens, Mamert, rédacteur, »

Section allemande.

MM. Vonlanthen, Benoît, à Fribourg.
 Tschopp, Jos., chanoine, à Fribourg.

Section technique.

MM. Bise, Modeste, commissaire général.
 Weck, Paul, D', à Fribourg.

Section de Morat.

MM. Bourqui, préfet, vice-président, à Morat.
 Haas, directeur, à Courgevaux.
 Hænny, Jacob, à Salvagny.
 Landry, pasteur, à Meyriez.
 Haller, Hans, pasteur, à Fribourg.

Bibliothèque cantonale et Musées.

MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal et conservateur des collections numismatiques.
 Techtermann, Max, conservateur des musées historiques et artistiques.
 Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

Commission de la Bibliothèque cantonale.

MM. Clerc, Cyprien, professeur de droit.
 Horner, Raphaël, recteur du collège.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Buman, docteur, président.
 Cuony, pharmacien, secrétaire.
 Bocard, Raymond.

ENSEIGNEMENT
Instruction supérieure.

Faculté de droit.

MM. Clerc, Cyprien, doyen de la faculté.
Perrier, Emile, procureur général.
Repond, Jules, avocat.
Jaccoud, Jean, abbé.
Python, Georges, président.
Favre, docteur.

Collège cantonal St-Michel.

<i>Recteur.</i>	MM. Horner, Raphaël, abbé.
<i>Préfet du collège.</i>	Morel, Séraphin, abbé.
<i>Préfet de l'Internat.</i>	Berger, Amédée, abbé.
<i>Surveillant.</i>	Chapaley, Jean.

Cours académiques du Lycée.

<i>Religion et Philosophie.</i>	MM. Jaccoud, abbé.
<i>Physique et chimie.</i>	Ræmy, Joseph.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.
<i>Mathématiques.</i>	Lance et Wæber.
<i>Cosmographie.</i>	Wæber, Maurice.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, Jean, abbé.
<i>Littérature comparée.</i>	Horner, Raphaël, abbé.
<i>Littérature allemande.</i>	Stadelmann, J., et Koller, Adolphe.
<i>Concierge.</i>	Macherel, Louis.

Gymnase.

Section littéraire française.

1 ^{re} classe,	MM. Cuttat, Ch., abbé.
2 ^{me} »	Genoud, J., abbé.
3 ^{me} »	Repond, Pierre, abbé.
4 ^{me} »	Pahud, Jean, abbé.
5 ^{me} »	Currat, L., abbé.
6 ^{me} »	Perriard, A., chanoine.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, abbé.
<i>Mathématiques.</i>	Lance, Eugène.
<i>Comptabilité.</i>	Ducotterd, Pierre.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.

Langue allemande.

1 ^{re} division	MM. Biavaski.
2 ^{me} »	Niquille, C.
3 ^{me} »	Sidler, Armin.
4 ^{me} »	Koller, Adolphe.
5 ^{me} »	Kæser, abbé.

Section littéraire allemande.

1 ^{re} et 2 ^{me} classe.	MM. Kæser, abbé.
3 ^{me} et 4 ^{me} »	Bruhlin, Pie, abbé.
5 ^{me} et 6 ^{me} »	Stadelmann, Jean.
<i>Langue française</i>	1 ^{re} division MM. Cuttat, abbé.
<i>pour les allemands.</i>	2 ^{me} » Musy, Maurice.
	3 ^{me} » Blanc, Hubert.
<i>Branches spéciales.</i>	M. Koller, Adolphe.

Section industrielle.

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Horner, recteur et Morel, préfet.
<i>Langue française.</i>	Blanc, Hubert et Currat.
<i>Langue allemande.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue anglaise et sciences commerc.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Mathématiques.</i>	Ducotterd, P. (1 ^{re} et 2 ^{me} cl.). Niquille, Casimir (3 ^{me} classe). Wæber, Maurice (4 ^{me} classe). Ducotterd, Pierre. Niquille, Casimir.
<i>Comptabilité.</i>	Musy, Maurice.
<i>Dessin technique.</i>	Ræmy, Joseph.
<i>Physique et histoire naturelle.</i>	Blanc, Hubert.
<i>Chimie.</i>	Morel, Séraphin, abbé, et Gremaud, abbé.
<i>Géographie.</i>	Chapaley, Jean.
<i>Histoire.</i>	
<i>Calligraphie.</i>	
	Maitres attachés à l'établissement.
<i>Religion pour les élèves réformés.</i>	MM. Haller, H., pasteur.
<i>Langue anglaise.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue italienne.</i>	Chapaley, Jean.
<i>Dessin académique et modelage.</i>	Bonnet, François.
<i>Musique vocale.</i>	Muller, Jean.
<i>Musique instrumentale.</i>	Sidler, Armin.
<i>Gymnastique.</i>	Sterroz, Guillaume

Instruction secondaire

Ecole d'Hauterive.

MM. Michaud, Adrien, directeur et professeur.
Tanner, Pierre, aumônier et professeur.
Schriber, Joseph, maître d'allemand et de musique.
Gremaud, Laurent, professeur.
Levet, Alexandre, surveillant et professeur.
Verdon, Joseph, secrétaire-comptable.

Ecole secondaire des filles de Fribourg.

- MM. Caillat, Jacques, chanoine, directeur et professeur.
 Favre, Auguste, R^{me} Prévôt, professeur de religion.
 M^{me} Weitzel, Marie, institutrice.
 M^{me} Richoz, Joséphine, institutrice.
 MM. Sidler, Armin, }
 Musy, Maurice, } maîtres spéciaux.
 Muller, Jean, }

Ecole secondaire de Bulle.

- MM. Barras, Joseph, directeur.
 Villard, vicaire, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM. Fetscherin, Guillaume, directeur.
 Ziegler, Conrad, maître de religion.
 Süsstrunk, Jacob, professeur.
 Blechschmied, Henri, »
 Keller, Albert, »
 Gauthey, Louis, »
 Ruef, Jacob, »
 Blaser, Reinhold »
 Blaser, Christian, »

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Nuoffer, curé, directeur.
 Jungo, François, professeur.
 Challamel, Joseph, »
 D' Volmar, »
 Duc, maître de chant.

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. Romanens, chanoine, directeur.
 Genilloud, François, professeur.
 Weinmann, Joseph, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Singine.

- MM. Hayoz, Daniel, directeur.
 Schmutz, chapelain.
 Zurkinden, Joseph, professeur.
 Bæriswyl, Philippe, »

Ecole secondaire de la Veveyse.

MM. Chillier, directeur.
 Moret, Alphonse, professeur.
 Villard, Hippolyte, »

Ecole secondaire de Cormérod.

MM. Perriard, Alexandre, directeur.
 Raboud, Rd curé, à Courtion.

INSPECTEUR DES ÉCOLES.**1^{er} Arrondissement scolaire.**

M. Gapany, Alfred, à Montet.

2^{me} Arrondissement scolaire.

M. Merz, Richard, à Meyriez.

3^{me} Arrondissement scolaire.

M. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.

4^{me} Arrondissement scolaire.

M. Vonlanthen, Benoit, à Fribourg.

5^{me} Arrondissement scolaire.

M. Progin, Maurice, à Bulle.

6^{me} Arrondissement scolaire.

M. Crausaz, Auguste, à Lussy.

7^{me} Arrondissement scolaire.

M. Villard, Hippolyte, à Châtel-St-Denis.

II. DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Directeur.

Suppléant.

Secrétaire.

Aide-Secrétaire.

MM. Weck, conseiller d'Etat.

Schaller, Henri, »

Cardinaux, Louis.

Zuber, Auguste.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS RELEVANT DE
LA DIRECTION DE LA JUSTICE.**

Commission de législation.

- MM.** Weck, conseiller d'Etat.
Wuilleret, avocat.
Clerc, juge cantonal.
Déglise, Nicolas, juge cantonal.
Grand, Louis, président.

Ministère public.

- MM.** Perrier, Emile, procureur général.
Landerset, Alphonse, substitut.

Avocats patentés.

- MM.** Wuilleret, Louis-Antoine, à Fribourg.
Stœcklin, Ernest, à Fribourg.
Robadey, Clément, à Romont.
Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg.
Uldry, Nicolas, à Fribourg.
Chapaley, Hubert, à Bulle.
Grivet, Cyprien, à Fribourg.
Morard, Lucien, à Bulle.
Magnin, Alphonse, à Bulle.
Chassot, Alfred, à Estavayer.
Marmier, Auguste, »
Girod, Ernest, à Fribourg.
Broye, Jules, »
Heimo, Joseph, »
Bielmann, Edouard, »
Repond, Jules, »
Gillard, Christophe, à Bulle.
Braillard, Christophe, à Romont.
Sudan, Pierre, à Fribourg.
Cantin, Félix, à Fribourg.
Bise, Emile, à Fribourg.
Cosandey, Joseph, à Morat.
Hafner, Hugo, à Morat.

Conseil de discipline des avocats.

- MM.** Wuilleret, Louis, avocat, à Fribourg.
Magnin, Alphonse, avocat, à Bulle.
Python, Georges, président, à Fribourg.
Birbaum, Joseph, président, à Tavel.

Suppléants.

MM. Vonderweid, Joseph, juge de paix, à Fribourg.
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, »
 Repond, Jules, avocat, à Fribourg.
 Grand, Louis, président, à Romont.

Licenciés en droit.

MM. Brasey, Edmond, à Fribourg.
 Blanc, Edouard, »
 Bellenot, Joseph, »

Procureurs patentés.

Fribourg. **MM.** Berguer, Fidèle. Gendre, Alexandre. Renevey, J.-P. Uldry, Nicolas. Grivet Cyprien. Leu, Charles. Grolimont, Joseph. Heimo, Joseph. Broye, Jules. Python, Auguste. Biemann, Ed. Bellenot, Joseph. Girod, Léon. Reichlen, François. Gottrau, Philippe. Cantin, Jules.

Bulle. **MM.** Chapaley, H. Collaud, Albert. Magnin, Alphonse. Menoud, J.-Joseph. Morard, Lucien. Andrey, Alex. Barras, Calybite. Favre, Pierre. Gillard, Christophe. Sciobéret, Jules.

Romont. **MM.** Favre, Jacques. Forney, Victor. Joye, Charles. Braillard, François. Stajessi, Emile.

Estavayer-le-Lac. **MM.** Chassot, Alfred. Lehnweiter, Fortuné. Marmier, Auguste.

Châtel-St-Denis. **MM.** Toffel, Xavier. Liaudat, Alfred.

Morat. **MM.** Michel, Louis. Pfefferlé, Pierre. Fasnacht, Jean-Adolphe. Currat, Placide. Cuanillon, Jean.

Montagny-la-Ville. **M.** Joye, Joseph-Nicolas.

Semsaies. **M.** Corboz, Cyprien.

Corpataux. M. Barras, Jean-Pierre.

Murist. M. Bourqui, Ignace.

Tavel. M. Neuhaus-Wicky, Joseph.

La-Roche. M. Rigolet, Victor.

Chambre des notaires.

MM.	Cuony,	notaire, à Fribourg,	Président.
	Renevey,	» »	Vice-Président.
	Bourqui,	» »	
	Berset,	» à Autigny.	
	Comte,	» à Fribourg,	Secrétaire.
	Bullet,	» à Estavayer.	
	Burgy,	» à Fribourg.	
	Andrey,	» à Bulle.	
	Schorderet,	» à Fribourg.	

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

MM.	Cuony, Augustin,	à Fribourg.
	Bourqui, Louis,	»
	Berset, Pierre,	à Autigny.
	Burgi, Jacques,	à Fribourg.
	Renevey, Jacques,	»
	Vuichard, Isidore,	»
	Pasquier, Léon,	»
	Michaud, Pierre,	»

District de la Singine.

MM.	Comte, Etienne,	à Fribourg.
	Schorderet, Xavier,	»
	Birbaum, Joseph,	»
	Jungo, Joseph,	»
	Cantin, Jules,	»

District de la Gruyère.

MM.	Dupré, Jules,	à Bulle.
	Chapaley, Hubert,	à Bulle.
	Menoud-Musy, Joseph,	à Bulle.
	Andrey, Alexandre,	»
	Morard, Louis,	à Bulle.
	Favre, Pierre,	»

District de la Glâne.

- MM. Gobet, Jean, à Romont.
 Grand, Louis, »
 Chatton, Isidore, »
 Conus, François, à Rue.
 Stajessi, Emile, à Romont.

District de la Broye.

- MM. Vorlet, Jean, à Villeneuve.
 Corminboeuf, Joseph, à Domdidier.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Quillet, Paul, à St-Aubin.
 Bersier, Joseph, à Estavayer.

District du Lac.

- MM. Haas, Edouard, à Morat.
 Derron, Henri, »
 Friolet, Frédéric, »
 Michel, Louis, »
 Currat, Placide, »

District de la Veveysse.

- MM. Liaudat, Alfred, à Châtel-St-Denis.
 Toffel, Xavier, »
 Perrin, Joseph, »

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

- MM. Wuilleret, Louis, avocat, à Fribourg.
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, à Fribourg.
 Clerc, Cyprien, doyen de la Faculté.
 Michaud, Pierre, notaire, à Fribourg.

B. — COMMISSIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES .**CULTE CATHOLIQUE.****Commission de surveillance des biens du clergé catholique.**

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Pellerin, vicaire-général.
 Aeby, chanoine.
 Renevey, avocat, à Fribourg.

Chapitre de St-Nicolas.

- MM. Favre, Auguste, R^{me} Prévôt.
 Aeby, François-Xavier, R^d doyen.
 Schneuwly, Joseph, R^d chanoine, grand-chantre.
 Perriard, Ambroise, »
 Tschopp, Joseph, »
 Perriard, Paul, »
 Bornet, Jean, »
 Esseiva, Léon, »
 Pellerin, Victor, »
 Schorderet, Joseph, R^d chanoine honoraire.

Receveur de la Commanderie de St-Jean.

- M. Muller-Guidi, Léon, directeur, à Fribourg.

CULTE PROTESTANT.**I. — Synode.**

- MM. Hug, F.-E., à Fribourg, président.
 Huber, E., docteur, à Morat, vice-président.
 Landry, E., pasteur, à Meyriez, secrétaire.

II. — Commission synodale.

- MM. Hug, F.-E., à Fribourg, président.
 Huber, E., docteur, à Morat, vice-président.
 Gagnebin, H., pasteur, à Môtier.
 Haller, Hans, pasteur, à Fribourg.
 Cressier, G., receveur, à Morat.
 Roggen, M., juge, à Morat.
 Stoll, N., député, à Salvagny.

III. DIRECTION DES FINANCES.

<i>Directeur.</i>	MM. Menoud, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Aeby, Stanislas, conseil. d'Etat.
<i>Secrétaire.</i>	Piller, Joseph.
<i>Copiste-expéd.</i>	Bæriswyl, Aloys.

Bureau central de l'impôt.

<i>Secrétaire-chef de bureau.</i>	MM. Emmenegger, Joseph.
<i>Copiste-expéditeur.</i>	Egger, Philippe.
Id.	Hæring, Jacques.
Id.	Bulliard, Vincent.

Trésorerie d'Etat.

MM. Kaiser, Adolphe, trésorier.
 Vonderweid, Henri, receveur-général.
 Sallin, Jules, 1^{er} secrétaire-comptable.
 Missy, Pierre, 2^d secrétaire-comptable.
 Sormani, Henri, copiste-expéditionnaire.
 Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

<i>Sarine.</i>	MM. Monney, Charles, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Auderset, Jean, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Chiffelle, Charles, à Bulle.
<i>Glâne.</i>	Deschenaux, à Romont.
<i>Broye.</i> 1 ^{er} arrondis.	Gardian, Jean, à Estavayer.
2 ^m e »	Plancherel, Jos., à Domdidier.
<i>Lac.</i>	Cressier, Georges, à Morat.
<i>Veveyse.</i>	Genoud, Xavier, à Châtel.

Commissariat général et Enregistrement.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur
 de l'enregistrement.
 Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
 Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires géomètres.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général.
 Chollet, Joseph, à Grolley.
 Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
 Pernet, Jules, à Romont.
 Sudan, Jean, à Fribourg.
 Bise, Alexandre, à Bulle.

MM. Monney, Jean, à Châbles.
 Techtermann, Jules, à Montagny.
 Butty, Joseph, à Estavayer.
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
 Buman, Eugène, à Fribourg.
 Crausaz, Simon, à Fribourg.
 Mændly, Alphonse, à Cugy.
 Dubey, Alfred, à Gletterens.
 Bise, Narcisse, à Bulle.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES
 ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

1^{re} section. MM. Clerc, Jacques, à Farvagny.
 2^{me} » Weck, Frédéric, à Fribourg.
 Clerc, Alexis, de Rossens, subst. prov.
 3^{me} » Kolly, Jean-Bapt., député, au Muret.

Distrit de la Singine.

M. Spicher, Christophe, à Tavel.

District de la Gruyère.

1^{re} section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
 Feigel, Ernest, subst. prov.
 2^{me} » Thorin, Hubert, à Villars-s.-Mont.
 Ecoffey, Emile, subst. prov.

District de la Glâne.

1^{re} section. MM. Badoud, François, à Romont.
 Ayer, François, subst. prov.
 2^{me} » Bosson, Louis, à Rue.

District de la Broye.

1^{re} section. MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier.
 2^{me} » Butty, commissaire, à Estavayer.
 Masset, Fortuné, feu Jean, subst.

District du Lac.

MM. Favre, Philippe, à Morat.
 Derron, Henri, subst. prov.

District de la Veveyse.

- MM. Philipona, Etienne, à Châtel-St-Denis.
Genoud, subst. prov.

Commission cantonale des péréquateurs.

- MM. Emmenegger, Joseph, président.
Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
Vuichard, Isidore, à Fribourg.

Commission cantonale de l'impôt.

- MM. Reynold, Fridolin, à Fribourg.
Vicarino, Frédéric, »

Commission cantonale de la taxe militaire.

- MM. Reynold, Fridolin, à Fribourg.
Vicarino, Frédéric, »

Contrôleurs des boissons.*Trésorerie d'Etat.*

- MM. Jonneret, Denis, à Bulle.
Donzallaz, Auguste, à Romont.
Rattaz, Ferdinand, à Estavayer.
Corminbœuf, Isidore, à Domdidier.
Mæder-Lergier, Gottfried, à Morat.
Marilley, Pierre, à Châtel.

Inspecteurs du vignoble.

- MM. Oulevey, Xavier, à Châbles.
Liardet, François, à Font.
Lambert, François, à Châtillon.
Wuillemin, Pierre-Rodolphe, à Courgevoux.
Javet, Daniel, à Môtiers.
Guillod, Jean-Louis, à Nant.
Couchoud, Charles, à Praz.
Vollichard, Jean, à Lugnorre.
Tschachtli, Gustave, à Morat.
Collaud, Louis, à St-Aubin.
Ballif, Auguste, à Villeneuve.
Cheyres, Chiètres, Portalban, Sugiez, par la gendarmerie.

Commission des zones.

- MM. Gottrau, Charles, à Granges-s.-Marly, président.
Chollet, Victor, à Menziswyl.

Zône intermédiaire.

- MM. Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf.
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.
 Frossard, François, à Romanens.
 Margueron, Jean-Martin, à Cottens.
 Chollet, Auguste, à Prez.
 Chenaux, Thadée, à Ecuwillens.
 Dupasquier, Romain, à Vuadens.

Zône de la Broye.

- MM. Péclat, Joseph, à Middles.
 Gutknecht, Jacob, à Ried.
 Dubey, Didier, à Domdidier.
 Losey, Valentin, à Montborget.

Zône alpestre.

- MM. Castella, Alexis, à Albeuve.
 Gillet, Jean, à Montbovon.
 Buchs, Joseph, à Bellegarde.
 Mossu, Anselme, à Broc.
 Zinguely, Alexandre, à La-Roche.
 Currat, Henri, à Grandvillard.

Zône vinicole.

- MM. Liechty-Givel, Louis, à Morat.
 Gaillet, Auguste, à Môtiers.
 Brasey, Jacques, à Font.
 Pillonel, Victor, à Cheyres.

**Inspecteur général et international de la pêche
 sur le lac de Morat.**

- M. Savary, Charles, à Faoug.

ADMINISTRATEUR DES SELS ET BOISSONS.

- M. Stœcklin, Fortuné, Fribourg.

FACTEURS DES SELS ET PERCEPTEURS DES DROITS
 DE CONSOMMATION.

- | | |
|-------------------|--|
| <i>Fribourg.</i> | MM. Audergon, J.-Jos., à Fribourg. |
| <i>Morat.</i> | Tschachtli, Gustave, à Morat. |
| <i>Romont.</i> | Badoud, Jean, à Romont. |
| <i>Bulle.</i> | Jordan, André,
fils d'Alexandre, à Bulle. |
| <i>Estavayer.</i> | Carrard, Louis, à Estavayer. |

SOUS PERCEPTEURS DES DROITS DE CONSOMMATION.

MM. Etter, Pierre, à Ormev.
 Fontaine, Constantin, à Fétigny.
 Sauteur, Jean-Charles, à Besencens.
 Sugnaux, Jacques, à Billens.
 Torche, Olivier, à Cheiry.
 Bourqui, Ignace, à Murist.
 Bondallaz, Auguste, à Nuvilly.
 Pache, Pierre, à Promasens.
 Demierre, Jean, à Montet (Glâne).
 Buchs, Jean-Joseph, à Bellegarde.
 Vollichard, Jean, à Lugnore.
 Noël, Alphonse, à Vuissens.
 Monney, Jean, à Chapelle (Glâne).
 Ballif, Auguste, à Villeneuve.
 Maillard, Auguste, à Pont (Veveyse).
 Rey, Louis, aux Friques.
 Andrey, Pierre, à Prévondavaux.

IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

<i>Directeur.</i>	MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Théraulaz, Alphonse, »
<i>Secrétaire.</i>	d'Epinay, Louis.
<i>Aide.</i>	Joye, Etienne.
<i>Vérificateur des comptes.</i>	Gillier, Julien.
<i>Adjoint.</i>	Crausaz, Edouard.
<i>Copiste.</i>	Kern, Charles.

COMMISSIONS

ATTACHÉES A LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Commission de Phospice cantonal.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Favre, R^{me} Prévôt.
 Esseiva, R^d chanoine de St-Nicolas.
 Schneuwly, » »
 Esseiva, docteur en médecine.
 Glasson, Paul.
 Birbaum, Joseph, notaire.
 d'Epinay, Louis, secrétaire.

**Commission administrative de l'Hospice des aliénés.
de Marsens.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Grangier, préfet, à Estavayer.
Guinchard, Henri, à Posieux.
Richo, J.-Baptiste, à Siviriez.
Castella, chanoine, à Gruyères.

Directeur de l'Hospice de Marsens.

- M. Martin, Joannes, docteur, de Veyrier (Genève).

Médecin-adjoint de l'Hospice de Marsens.

- M. Remy, Félix, à Bulle.

Aumônier de l'Hospice de Marsens.

- M. l'abbé Lauper, Pierre.

Econome de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

- M. Gauthier, Henri.

Secrétaire-comptable de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

- M. Baudère, Ernest.

Commission de l'Industrie et du commerce.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Wicky, Jean-Edouard, à Fribourg.
Buman, syndic, à Belfaux.
Esseiva, Ignace, négociant, à Fribourg.
d'Epina, Louis, secrétaire, à Fribourg.

Suppléants.

- MM. Egger, Louis, négociant, à Fribourg.
Comte, Antoine » »
Gendre, Paul, à Fribourg.

Commission d'agriculture.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Diesbach, Alphonse, à Rosières.
Vonderweid, Alphonse, à Fribourg.
Gottrau, Charles, de Granges.
Bertschy, Meinrad, à Tavel.
d'Epina, Louis, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Frossard, major, à Romanens.
Jungo, Aloys, à Guin.

Commission pour l'amélioration de la race chevaline.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Schwarz, Jacques, à Riaz, vice-président.
Menoud, Jean, à Romont.
Techtermann, Max, à Fribourg.
d'Epinay, Louis, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Boccard, Alphonse, à Fribourg.
Reyff, Hippolyte, à Belfaux.

Commission pour l'amélioration des races bovine et porcine.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Roggo, Nicolas, à Pontels, vice-président.
Ayer, Joseph, à Romont.
Ecoffey, Joseph, à Sales.
d'Epinay, Louis, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Stoll, Nicolas, à Salvagny.
Perrin, Martin, à Semsales.
Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.
Rossier, Jean, à Grandsivaz.

Commissions phylloxériques.**District de la Broye.**

- MM. Pillonel, Victor, à Cheyres.
Monney, François, à Châbles.
Brasey, Jacques, à Font.
Delley, Frantz, à Delley.
Liechty, Hermann, à Morat.

District du Lac.

- MM. Cressier, Georges, à Morat.
Wegmuller, Guill., »
Liechty, Hermann, »
Gaillet, Auguste, à Môtiers.
Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
Liechty, Georges, à Morat.

INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS.

M. Gottrau, Edmond, à Granges.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

- 1^{er} Arrond. MM. Niquille, Casimir, à Fribourg.
 2^e » Weck, Joseph, à Romont.
 3^e » Genoud, Louis, à La-Tour.
 4^e » Liechty, Hermann, à Morat.

Vérificateurs des poids et mesures.

- 1^{er} arrond. (*Sarine, Singine, Broye et Lac*).
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.
 1^{re} sous-arrond. (*Sarine et Singine*).
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.
 2^{me} arrond. (*Broye*).
 M. Duc, Louis, à Estavayer.
 3^{me} sous arrond. (*Lac*).
 M. Lergier, Alfred, à Morat.
 2^{me} arrond. (*Gruyère, Glâne et Veveyse*).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
 4^{me} sous-arrond. (*Gruyère*).
 M. Pythoud, Albin, à Albeuve, prov.
 5^{me} sous-arrond. (*Glâne*).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
 6^{me} sous-arrond. (*Veveyse*).
 M. Villard, Cyprien, à Châtel.
 7^{me} sous-arrond. (*Verrerie de Semsales*).
 M. Zumkeller, Benoit, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

- | | |
|-------------|-------------------------------------|
| Directeur. | MM. Théraulaz, Alph., cons. d'Etat. |
| Suppléant. | Menoud, F.-X., » |
| Secrétaire. | Conus, Alexandre. |
| Copiste. | Piller, Ernest, à Fribourg. |

I. Ponts et Chaussées.

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| Inspecteur. | MM. Gremaud, Amedée. |
| Ingénieur-adjoint. | Blaser, Samuel. |
| Ingén.-aide temporaire. | Rébold, Jules. |
| Secrétaire. | Sutorius, Joseph. |
| Aide-secrétaire. | Widder, Jean. |
| Dessinateur. | Thoos, Julien. |

II. Intendance des Bâtiments.

<i>Intendant</i>	MM. Bolzern, Charles.
<i>Adjoint.</i>	Sattler, Edouard.
<i>Copiste.</i>	Chassot, Ferdinand.

Contrôleurs des routes.

1 ^{er} arrond.	<i>Sarine.</i>	MM. Schneuwly, Henri, à Fribourg.
2 ^o	» <i>Lac.</i>	Bula, Jacob, à Galmitz.
3 ^o	» <i>Broye.</i>	Burgisser, Vincent, à Murist.
4 ^o	» <i>Glâne.</i>	Richoz, commissaire, à Siviriez.
5 ^o	» <i>Gruyère.</i>	Maillard, Xavier, à Bulle.
6 ^o	» <i>Veveyse.</i>	.
7 ^o	» <i>Singine.</i>	Erath, Félix, à Fribourg.

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

<i>Directeur.</i>	MM. Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Bossy, Aloys »
<i>Secrétaire.</i>	Wuilleret, Roger.

Bureau de Police centrale.

<i>Directeur.</i>	MM. Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Bossy, Aloys, »
<i>Secrétaire.</i>	Corpataux, Vincent.
<i>Copiste-planton.</i>	Wæber, sergent.

Commission de santé.

<i>Président.</i>	MM. Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Vice-Président-secrét.</i>	Esseiva, Julien, D ^r , à Fribourg.
	Favre, Ant., D ^r , à Fribourg.
	Python, Charles, D ^r , à Fribourg.
	Weck, Paul, D ^r , à Fribourg.

Cantonnements de Vétérinaires.

<i>Sarine,</i>	1 ^{er} cant.	MM. Bæriswyl, Benj., à Fribourg.
»	2 ^o »	Tanner, Pierre, à Praroman.
<i>Singine,</i>	1 ^{er} »	Bertschy, J.-Jos., à Hermisberg.
»	2 ^o »	Strebel, M., père, à Fribourg.
<i>Gruyère,</i>	1 ^{re} »	Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 ^o »	Pasquier, Pierre, à Bulle.
»	3 ^o »	Ruffieux, Joseph, à La-Roche.

<i>Glâne,</i>		MM. Butty, Félix, à Romont.
<i>Broye,</i>	1 ^{er} cant.	Bula, Frédéric, à Domdidier.
»	2 ^e »	Fivaz, Ulric, à Estavayer.
<i>Lac,</i>		Volmer, Ed., à Morat.
<i>Veveyse,</i>		Sudan, Auguste, à Bulle.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Fournier, conseiller d'Etat, président.
Bise, Modeste, commissaire-général.
Esseiva, Ignace, négociant.
Fraisse, Adolphe, architecte.
Vonderweid, Joseph, député.
Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BÂTIMENTS.

I. ARROND. District de la Sarine.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Sudan, commissaire, à Fribourg.
<i>Suppléant.</i>	Jæger, François, »
<i>Taxeurs de district.</i>	Meyer, entrepreneur, »
	Winckler, Pierre, »
<i>Suppléants.</i>	Nein, Alexandre, à Cottens.
	Sterroz, entrepr., à Fribourg.
	Egger, Jos., charp., à Matran.

II. ARROND. Districts de la Singine et du Lac.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Jæger, François, à Fribourg.
<i>Suppléants.</i>	Riedo, juge de paix, à Planfayon.
	Sudan, commissaire, à Fribourg.
<i>Taxeur du district de la Singine.</i>	Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl.
<i>Suppléants.</i>	Meyer, Jos., entrepr., à Fribourg.
	Ræmy, Frs., charp., à Planfayon.
	Fasel, Jean, syndic, de Tavel.
	Gobet, Jacob, à Lanthen.
<i>Taxeur du district du Lac.</i>	Orlandi, Sébastien, à Morat.
<i>Suppléants.</i>	Spach, à Buchillon.
	Mory, Théodore.
	Schorr, Gottfried, à Salvagny.

III. ARROND. District de la Broye.

Taxeur d'arrond. MM. Techtermann, J., à Montagny-la-V.
Suppléant. Rochat, Antonin, à Estavayer.
Taxeur de district. Broyé, Célestin.
Suppléants. Pillonel, Florentin, à Seiry.
 Rossier, Jean, à Grandshivaz.
 Burgisser, Vincent, à Murist.
 Dubey, Joseph, à Gletterens.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

Taxeur d'arrond. MM. Badoud, Fr., contrôleur, à Romont.
Suppléants. Genoud, Léon, à Châtel.
 Villard, Hippolyte.

*Taxeurs du district
 de la Glâne.*

Roud, P., juge, à Châtonnaye.
 Oberson, Félicien, à Romont.
 Bosson, Antoine, à Ursy.
 Deschenaux, Nicolas, à Siviriez.
 Piller, Joseph, méc., à Romont.

Suppléants.

*Taxeur du district
 de la Veveyse.*
Suppléants.

Cardinaux, Joseph, à Châtel.
 Villard, Charles, à Châtel.
 Suard, Joseph, à Progens.
 Saudan, Xavier, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

Taxeur d'arrond. MM. Maillard, X., ingénieur, à Bulle.
Suppléants. Richo, commissaire, à Siviriez.
Taxeurs de district. Borcard, B., à Grandvillard.
 Jonneret, D., charp., à Bulle.
 Gillard, Albert, à Botterens.
 Duding, Pierre, à Riaz.
 Jerly, P.-J., à Pont-la-Ville.
 Rime, Joseph, père, charpentier, à
 Charmey.
 Pythoud, Joseph, à Albeuve.

Gendarmerie.

M. Buman, Eugène, commandant.

Maisons pénitentiaires.

MM. Andergon, Joseph, directeur de la maison de force.
 Corboud, Théod., directeur de la maison de correction.

MM. Esseiva, chanoine, aumônier catholique.
 Bornet, » »
 Haller, pasteur, aumônier réformé.
 Esseiva, docteur, officier de santé.

Gardiens de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.
 Gendarmerie, à Tavel.
 Gendarmerie, à Bulle.
 Gendarmerie, à Romont.
 Gendarmerie, à Estavayer.
 Gendarmerie, à Morat.
 Gendarmerie, à Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

<i>Directeur.</i>	MM. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Weck, Charles, »
<i>1^{er} secrétaire.</i>	Kollep, Léon, à Fribourg.
<i>2^d</i>	Villard, Louis, à Fribourg.

Chef du Personnel.

M. Reynold, Alfred, lieutenant-colonel.

Commissaire des Guerres et Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

PRÉFECTURES.

Sarine.

MM. Wailleret, Charles, de Fribourg, préfet.

Menétray, Nicolas, 1^{er} secrétaire.
 Loffing, Paul, 2^d secrétaire.

Singine.

MM. Bertschy, Meinrad, préfet.
 Auderset, Jean, lieutenant de préfet.
 Spæth, Jean-Georges, secrétaire.

Gruyère.

- MM. Duvillard, Nicolas, préfet.
 Barras, Calybite, à Bulle.
 Gremaud, Ignace, secrétaire.

Veveyse.

- MM. Andrey, Philippe, de Coumin, préfet.
 Genoud-Chaperon, Léon, lieutenant de préfet.
 Tache, Tobie, de Remaufens, secrétaire.

Glâne.

- MM. Oberson, Tobie, de Fribourg, préfet.
 Robadey, Louis, lieutenant de préfet.
 Wuilleret, Théodore, secrétaire.

Broye.

- MM. Grangier, Jules, préfet.
 Holz, Philippe, lieutenant de préfet.
 Rattaz, Ferdinand, secrétaire.

Lac.

- MM. Bourqui, Alexis, de Murist, préfet.
 Cressier, Georges, lieutenant de préfet.
 Zurkinden, Théodore, secrétaire.

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1880).

District de la Sarine. Population 26,370).

Ville de Fribourg	MM. Chollet, Louis	11,243
Arconciel	Buillard, Louis	306
Autafond	Hayoz, Joseph	92
Autigny	Mauroux, Pierre	476
Avry-sur-Matran	Rossier, J., fils de Franç.	370
Belfaux	Buman, Charles	410
Bonnefontaine	Dousse, J.-B.	297
Chénens	Ræmy, Joseph	280
Chésalles	Rossmann, Amédée	68
Chésopelloz	Cuennet, Jacques	120
Corserey	Chatagny, Louis	209

Corjolens	MM. Dorand, Pierre	77
Corminbœuf	Bochud, Pierre-Jos.	382
Corpataux	Clerc, Pierre	341
Cottens.	Margueron, Jean-député	367
Cutterwyl	Bramaz, Joseph	77
Ecuvillens	Chavaillaz, Joseph	463
Ependes	Clément, Basile	321
Essert	Dousse, Pierre, feu Jos.	173
Estavayer-le-Gibloux	Macherel, Jacques	279
Farvagny-le-Grand	Rolle, Ulrich, fils de Jacq.	386
Farvagny-le-Petit	Piccand, Etienne	113
Ferpicloz	Risse, Pierre	161
Givisiez	Bérard, Laurent	129
Granges-Pacot	Reynold, Henri	276
Grenilles	Clerc, Eugène	108
Grolley	Cuennet, Louis	353
Illens	Clerc, Joseph	17
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Joseph	238
Lentigny	Morel, Jacques	311
Lossy et Formangueires	Kæch, François	164
Lovens	Jerly, Alfred, feu Ant.	139
Magnedens	Chappuis, Joseph	98
Marly-le-Grand	Casteller, Jean	378
Marly-le-Petit	Meyer, Isidore	107
Matran	Corpataux, François.	313
Montévraz	Wicht, Pierre	257
Neyruz	Dafflon, Pierre	497
Nierlet	Bürgi, Grégoire	116
Noréaz	Guisolan, Eugène	449
Oberried	Wicht, Baptiste	156
Onnens	Mettrau, Paul, fils d'Ant.	204
Pierrafortscha	Weck-Surbeck, François	192
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	235
Posat	Paris, Maxime	103
Posieux	Bochud, François	330
Praroman	Kolly, Jean-Baptiste	379
Prez	Rothey, François	443
Rossens	Buillard, Joseph	361
Rueyres-St-Laurent	Page, Laurent	208
Sales	Mauron, Joseph	174
Senèdes	Spielmann, Pierre	68
Treyvaux	Roulin, Joseph	952
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	469

Villarlod	MM. Michel, Claude	188
Villarsel-le-Gibloux	Mouret, François	196
Villarsel-sur-Marly	Bielmann, François	94
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	535
Zénauva	Remy, Pierre	84

District de la Singine (Population 17,512).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1198
Bœsingen	Bæriswyl, Jacob	1371
Brunisried	Ackermann, Peter	311
Chevrilles et Neuhaus	Lauper, Wilhelm	70
Dirlaret	Boschung, Christophe	1003
Guin	Roggo, Nicolas	3161
Heitenried	Æbischer-Spicher	687
Oberschrot	Zbinden, Peter	621
Planfayon	Brugger, Joseph	1039
Plasselb	Lauper, Christophe	390
St-Antoine	Sturny, Jacques	1588
St-Sylvestre	Rotzetta, Nicolas	602
St-Urs	Fasel, Jean-Joseph	977
Tavel	Wæber, Philippe	776
Tinterin	Kolly, Philippe	441
Ueberstorf	Schmutz, Joseph	1377
Wünnewyl	Schneuwly, Peter	1001
Zumholz	Fasel, Jean-Joseph	265

District de la Broye (Population, 14,197).

Aumont	MM. Berchier, Benoît	479
Autavaux	Baudin, Louis	145
Bollion	Chaney, J., fils de Pierre	132
Bussy	Chassot, Louis, feu Ignace	249
Châbles	Oulevey, Edouard	306
Chandon	Pauchard, Joseph	183
Chapelle	Andrey, Dominique	115
Châtillon	Carrard, François	186
Cheyres	Pillonnel, Vict., fils de Fr.	399
Cheiry	Nicolet, Baptiste, feu B.	297
Cugy	Grandgirard, Isidore	602
Delley	Thévoz, Antoine	297
Domdidier	Dubey, Didier	870
Dompierre	Vacat	544
Estavayer.	Chassot, Alfred	1471

Fétigny	MM. Fontaine, Alexis	315
Font	Brasey, Jacques	221
Forel	Duc, Joseph, ffeu Benoit	180
Franex	Thorimbert, Alphonse	129
Les Friques	Marion, Auguste	92
Gletterens	Dubey, Georges	261
Granges-de-Vesin	Berchier, Maximilien	160
Léchelles	Michel, Théodore	291
Lully	Duc, Théodore	69
Mannens, Grandsivaz	Joye, Lucien	384
Ménières	Corminbœuf, Auguste	270
Montagny-la-Ville	Renevey, Louir	305
Montagny-les-Monts	Françey, Pierre	682
Montborget	Marguet, Jules	133
Montbrelloz	Bourdilloud, Hubert,	161
Montet et Frasses	Chaney, Louis	271
Morens	Berchier, Florentin	180
Murist	Bise, Dominique	307
Nuvilly	Broye, Donat.	364
Portalban	Desjardin, Ant.	163
Praratoud	Bondallaz, Théodore	103
Prévondavaux	Badoud, Basile	164
Rueyres-les-Prés	Dubey, Felix	178
Russy	Pauchard, François	205
St-Aubin	Dessibourg, Joseph	594
Seiry	Pillonel, Fl., fils de P.	159
Sévaz	Dubey, Nicolas	63
Surpierre	Thierrin, Alp., fils de Jn.	253
Vallon	Bæchler, Antoine	186
Vesin	Borgognon, François	219
Villeneuve	Jacob, Cyprien	308
La-Vounaise	Losey, Ferdiuand	162
Vuissens	Fasel, Auguste	260

District de la Gruyère. (Population, 20,279).

Albeuve	MM. Castella, Alexis, cap.	487
Avry-devant-Pont	Liard, Léon	451
Bellegarde	Schouwey, Joseph	867
Botterens	Gillard, Silvère	94
Broc	Demattraz, Gratien	457
Bulle	Glasson, Jules	2459
Cerniat	Andrey, Xavier	607
Charmey	Repond, Jules	1108

Châtel-sur-Montsalvens	MM. Barras, Jacq.-Alex.	122
Corbières	Blanc, François	237
Crésuz	Ruffieux, J.-Jacques	130
Echarlens	Genoud, Casimir,	407
Enney	Murith, Nicolas	297
Estavannens	Jacquet, Léon	235
Grandvillard	Currat, Henri	491
Gruyères	Rime, Tobie	1072
Gumefens	Dupré, Emile	457
Hauteville	Passaplan, Elie	462
La-Roche	Gaillard, Joseph	1088
La-Tour	Francey, Denis	750
Le-Pâquier	Vallélian, Jos., ffeu Ant.	289
Lessoc	Both, Félicien	300
Marsens	Tornare, Jean	573
Maules	Esseiva, Louis	192
Montbovon	Grangier, Placide	430
Morlon	Brasey, Auguste	314
Neirivue	Geinoz, J.-François	287
Pont-en-Ogoz	Rey, Séverin	192
Pont-la-Ville	Bapst, François	396
Riaz	Pugin, Joseph	575
Romanens	Frossard, Louis	314
Rueyres-Treyfayes	Monney, Alex., dit Carri	216
Sales	Pasquier, Pierre-André	490
Sorens	Romanens, Cyprien	767
Vaulruz	Borcard, Maurice	715
Villarsbeney	Gillard, Victor	80
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	102
Villars-sous-Mont	Thorin, Hubert	100
Villardvolard	Clerc, Léopold	341
Vuadens	Moret, Louis	1201
Vuippens	Fragnière, Auguste	221

District de la Glâne (Population, 13,391).

Auboranges	MM. Crausaz, François	171
Berlens	Perroud, Alphonse	201
Blessens	Perriard, Joseph	142
Billens	Jorand, Pierre	213
Bionnens	Gavillet, Théodore	94
Chapelle	Grivel, Victor	156
Châtelard	Uldry, Alexandre	414
Châtonnaye	Modoux, Jean	365

Chavannes-les-Forts	MM. Bays, Claude, à la Pierra	331
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	266
Ecassey	Menoud, Alexandre	92
Ecublens, Eschiens, Villangeaux	Maillard, Pierre	300
Esmonts	Grivel, Florentin	178
Estévenens	Oberson, Jacques	201
Fuyens	Vauthey, Jacques	88
Gillarens	Dorthe, Joseph	228
Grangettes	Python-Bondallaz, Cl.	198
Hennens	Jorand, Jean-Joseph	160
La-Joux	Menoud, Félicien	436
La-Magne	Menoud, Jacques	75
Le-Saulgy	Conus, Pierre	77
Les Glânes	Vacat.	102
Lieffrens	Bossel, Jean	96
Lussy	Mouillet, Jules	265
Macconnens	Bugnon, Jean-Joseph	83
Massonnens	Brayoud, Maurice	388
Mézières	Dénervaud, Alphonse	389
Montet	Demierre, Jean	140
Morlens	Deschenaux, Alphonse	71
Mossel	Dévaux, Jean, feu Audré	207
Neirigue	Oberson, Jcq., à la veuve	71
Orsonnens	Page, Théophile	302
Prez	Cosandey, Théodore	357
Promasens	Ducrest, Romain	214
Romont-Arruffens	Forney-Riche, Joseph	1849
Rue	Dupraz, Alexandre	442
Siviriez	Richoz, J.-B., comm.	447
Sommentier	Rouiller, P., fils de C.	223
Torny-le-Grand	Joye, Léandre	298
Torny-le-Petit et Middel	Rossier, Nicolas	351
Ursy	Deschenaux, Ant., dép.	188
Vauderens	Richoz, Louis	286
Villaraboud	Donzallaz, Joseph	308
Villaranon	Giroud, Joseph	102
Villargiroud	Berset, Pierre-Joseph	167
Villarimboud	Perroud, Joseph	378
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	208
Villariaz	Gret, Jean-Joseph	198
Villaz-St-Pierre	Jaquat, Lucien	358
Vuarmarens	Conus, Jean, feu Pierre	182
Vuisternens-d.-Romont	Menoud, Claude	336

District de la Veveyse (Population, 7,739).

Attalens	Savoy, Cél.	1025
Bossonnens	Musy, Michel	309
Bouloz	Favre, Denis	238
Besencens	Vial, Alphonse	162
Châtel-St-Denis	Jonneret, Jn.	2338
Fiaugères	Jaccoud, Alphonse	276
Granges	Gabriel, Denis	289
Grattavache	Grandjean, François	156
Le-Crêt	Pittet, François	439
La Rougève	Sonney, François	79
Pont	Ducrest, Antoine	139
Porsel	Pichonnaz, Jean	368
Progens	Suard, Joseph	267
Remauffens	Tache, Jean	433
Semsaies	Perrin, Jos., dit à Nina	799
St-Martin	Molleyres, François	422

District du Lac (Population, 14,908).

Agrimoine	Mæder, Pierre, feu Pierre	176
Barberèche	Chatton, Jean	401
Buchillon	Mæder, Jacques	195
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	164
Champagny	Mœri, Johann	215
Charmey (Galmitz)	Bula, Jacob	422
Châtel (Bourg)	Merz, Frédéric	191
Chiètres	Schwab, Jacob	1177
Cordast	Vonlanthen, Joseph	341
Gros et Petit Cormondes et Monterschu	Auderset, Jean	609
Corsalettes	Singy, Ferdinand	106
Cormérod	Berset, Josué	189
Courgevaux, Coussiberlé	Wuillemin-Droz, Rodolphe	543
Courtaman	Folly, Peter	157
Courlevon	Helfer, Fritz, fils de Danl.	190
Cournillens	Molliet, Jacques, fils	288
Courtepin	Meuwly, Jean-Siméon	232
Courtion	Progin, Edouard	215
Cressier	Auderset, Emile	343
Freschels	Kramer, Jacob	292
Jentes	Benninger, Jacob	216
Gros et P. Guschelmuth	Egger, Peter	232

Hauteville	MM. Gaberel, Frédéric	157
Liebistorf et Petit-Bœsingen	Kilchœr, Benoît	580
Lourtens	Mæder-Gutknecht, Fréd.	207
Meyriez et Greng	Engelhart, Oscar	291
Misery	Kolly, Denis	218
Montilier	Vincent-Fornerod, J.-Sm.	581
Morat	Huber, Edouard, D ^r	2241
Ormey	Meyer, Jacob	422
Ried	Mæder, Jacob	594
Salvagny	Benninger, Jean	374
Villarepos	Michaud, Etienne	297
Bas-Vully	Burnier, Henri	994
Haut-Vully	Javet, Jean, feu Daniel	685
Wallenbuch	Siffert, Jacob	75
Wallenried	Vacat.	272

Total de la population du canton: 114,994.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

- MM. Musard, Philibert, d'Estavayer, président.
 Gottrau, Pierre, de Fribourg.
 Esseiva, Pierre, de Fribourg.
 Déglise, Nicolas, de Châtel.
 Huber, Adolphe, de Morat.
 Clerc, Cyprien, à Fribourg.
 Gendre, Frédéric, de Fribourg.
 Corpataux, François, de Matran.
 Ræmy, Louis, d'Agy.
 Buclin, Léon, greffier.
 Meuwly, Maurice, greffier subst.
 Oberlin, Joseph, de Tavel.
 Egger, Ulrich, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Genoud, Casimir, à Châtel.
 Robadey, Louis, à Bulle.
 Birbaum, Joseph, à Fribourg.
 Grand, Louis, à Romont.
 Python, Georges, à Fribourg.
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
 Comte, Etienne, notaire, à Fribourg.
 Morard, Louis, à Bulle.

Tribunal des faillites commerciales.

- MM. Comte, Antoine, à Fribourg, président.
 Berset, Alfred, à Estavayer.
 Vicarino, Gustave, à Fribourg.
 Gendre, Paul, greffier.
 huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Grandjean, à Bulle.
 Jacob, Oscar, à Morat.
 Raboud, Charles, à Romont.
 Rochat, Antoine, à Estavayer.
 Jungo, Joseph, à Fribourg.
 Genoud-Chaperon, à Châtel.

Tribunaux d'arrondissements.

I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.

- MM. Python, Gorges, à Fribourg, président.
 Buman, Charles, à Fribourg, vice-président.
 Gottrau, Charles, à Granges.
 Berset, Pierre, à Autigny.
 Guinchart, Henri, à Posieux.
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Vicarino, Frédéric, à Fribourg.
 Roulin, Paul, à Treyvaux.
 Philipona, Pie, à Fribourg.
 Vuichard, Isidore, notaire, à Fribourg.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine.

- MM. Birbaum, Joseph, à Fribourg, président.
 Chollet, Victor, à Menziswyl, vice-président.
 Jungo, Pierre, à Guin.
 Jenny, Philippe, d'Alterswyl, à Zumstein.
 Hænggely, Jacques, à Uttwyl.
 Neuhaus, Pierre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Spicher, Christophe, contrôleur, à Tavel.
 Nœsberger, Philippe, à St-Antoine.
 Schmutz, Joseph, à Hochstettelen.
 Jungo, Joseph, à Fribourg.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère.

- MM. Morard, Louis, président.
 Reichlen, Alfred, vice-président.
 Ecoffey, Joseph, à Sâles.
 Grandjean, Constant, à Morlon.
 Castella, Alexis, à Albeuve.
 Robadey, Louis, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Bapst, Prothais, à Pont-la-Ville.
 Moret, Louis, à Vuadens.
 Strago, Jean-Baptiste, à Bulle.
 Rime, Tobie, à Gruyères.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

- MM. Tschachtly, Alfred, président.
 Roggen, Maurice, à Mur, vice-président.
 Cressier, Jules, à Mur.
 Folly, Pierre, à Courtaman.
 Hænny, Jacob, à Salvagny.
 Vattelet, Hans, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Brun, Auguste, à Morat.
 Progin, Edouard, à Courtion.
 Guillod, Louis, à Praz.

V. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Glâne.

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.
 Menoud, Jacques, à La-Magne, vice-président.
 Roux, Pierre, à Châtonnaye.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Ayer, Joseph, à Romont.
 Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Menetrey, Auguste, à Romont.
 Raboud, François, à Villaz-St-Pierre.
 Simon, Isidore, à Sivrîez.
 Denervaud, Ernest, à Mézières.

VI. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Broye.

- MM. Berset, Alfred, à Estavayer, président.
 Butty, Joseph, à Estavayer, vice-président.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Broye, Célestin, à Nuvilly.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Marmier, Laurent, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Brasey, Pierre, à Estavayer.
 Catillaz, Louis, à Cugy.
 Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.
 Dubey, Théodore, à Gletterens.

VII. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Veveysse.

- MM. Philipona, Joseph, président.
 Perrin, Martin, à Semsales, vice-président.
 Pilloud, François, à Châtel.
 Savoy, Célestin, à Attalens.
 Suard, Pierre, à Progens.
 Mossier, Jules, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Genoud, Célestin, à Châtel-St-Denis.
 Jonneret, Jean, au Bourg.
 Tache, Maurice, à Remaufens.
 Genoud, Léon, à Châtel.

Cours d'assises.

1^{er} ressort.

Président. MM. Grand, Louis à Romont.
Suppléant. Morard, Louis, à Bulle.

2^{me} ressort.

Président. MM. Python, Georges, à Fribourg.
Suppléant. Berset, Alfred, à Estavayer.

3^{me} ressort.

Président. MM. Birbaum, Joseph, à Fribourg.
Suppléant. Tschachtli, Alfred, à Morat.

Justices de Paix.

Arrondissement de la Sarine.

4^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny.

Juge de Paix. MM. Chappuis, Joseph, à Magnedens.
1^{er} assesseur. Michel, Joseph, à Villarsel,
 2^o " Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.
Suppléants. Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
 Grand, Louis, à Vuisternens-en-Ogoz.
Greffier. Berset, Pierre, à Autigny.
Huissier. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Prez.

Juge de paix. MM. Morel, Jacques, à Lentigny.
1^{er} assesseur. Rothey, François, à Prez.
 2^o " Margueron, Maurice, à Cottens.
Suppléants. Dafflon, Jacques, à Neyruz.
 Page, François, à Corserey.
Greffier. Chappuis, Alphonse, à Lentigny.
Huissiers. Guisolan, Eugène, à Noréaz.
 Cudré, Pierre, à Autigny.

3^e cercle. Chef-lieu: Belfaux.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Bochud, Pierre-Jos., à Corminbœuf.
<i>2^e »</i>	Kæch, Franç.-Joseph, à Lossy.
<i>Suppléants.</i>	Angeloz, Jacques, à Corminbœuf.
	Cuennet, Louis, à Grolley.
<i>Greffier.</i>	Burgy, Jacques, notaire.
<i>Huissier.</i>	Jaquet, Rodolphe, à Grolley.

4^e cercle. Chef-lieu: Fribourg.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Cardinaux, Jean, »
<i>2^e »</i>	Gendre, Paul, »
<i>Suppléants.</i> »
	Bugnon, François, »
<i>Greffier.</i>	Bourqui, notaire, »
<i>Huissiers.</i>	Fasel, Louis »
	Piller, Pierre, »
	Savoy, Jean, »

5^e cercle. Chef-lieu: Le Mouret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bulliard, Nicolas, à Arconciel.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Kolly, J.-B., à Praroman.
<i>2^e »</i>	Roulin, Joseph, à Treyvaux.
<i>Suppléants.</i>	Bongard, Joseph, à Ependes.
	Meyer, Christophe, à Marly.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu.
<i>Huissiers.</i>	Bielmann, Nicolas, à Bonnefontaine.
	Pellet, Maurice, à Marly.

Arrondissement de la Singine.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Dirlaret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Riedo, député, à Planfayon.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Zehren, Jean, à Plasselb.
<i>2^e »</i>	Ræmy Joseph, à Planfayon.
<i>Suppléants.</i>	Fasel, Joseph, à Zumholz.
	Bæchler, J.-Jos., à Dirlaret.
<i>Greffier.</i>	Jungo, Jos., à Fribourg.
<i>Huissier.</i>	Andrey, Christ., à Plasselb.

2^e cercle. *Chef-lieu: Tavel.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Uldry, Jean, à Rohr.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Stritt, Joseph, à St-Ours.
2 ^e »	Sturny, Jacob, à Lehwyl.
<i>Suppléants.</i>	Fasel, Jean, à Tavel.
	Ackermann, J.-J., à Schwenni.
<i>Greffier.</i>	Wæber, Joseph, à Galtern, prov.
<i>Huissiers.</i>	Burry, Guillaume, à Gerewyl.
	Birbaum, Peter, à Tavel.
	Bumann, Jn.-Pierre, à Tavel.

3^{me} cercle. *Chef-lieu: Schmitten.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bæriswyl, Jacques, à Riederberg.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
2 ^e »	Wæber, Ulrich, à Schmitten.
<i>Suppléants.</i>	Jungo, Joseph, à Guin.
	Nussbaumer, à Wünnewyl.
<i>Greffier.</i>	Comte, Etienne, notaire.
<i>Huissier.</i>	Burgy, Joseph, à Schmitten.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} cercle. *Chef-lieu: Gruyère.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Murith, Nicolas, à Gruyères.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Jaquet, Léon, à Estavannens.
2 ^e »	Vallélian, Silvère, au Pâquier.
<i>Suppléants.</i>	Dematraz, Gratien, à Broc.
	Krenger, Philippe, à Enney.
<i>Greffier.</i>	Deillon, Eugène, à Epagny.
<i>Huissier.</i>	Bussard, Jules, à Gruyères.

2^{me} cercle. *Chef-lieu: Charmey.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Ruffieux, Jean-Jacques, à Crésuz.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Buchs, J., cap., à Bellegarde.
2 ^e »	Meyer, Cyprien, à Cerniat.
<i>Suppléants.</i>	Repond, Jules, à Charmey.
	Tornare, Jean-Jacques, à Charmey.
<i>Greffier.</i>	Niquille, François, »
<i>Huissiers.</i>	Tinguely, Sylvère, »

3^{me} cercle. *Chef lieu: Bulle.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Schwartz, Jacques, à Riaz.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Grandjean, Ant., à La-Tour.
2 ^e »	Sciboz, Léon, à Morlon.

Suppléants. MM. Peyraud, Léopold.
 Corboz, Louis, à La-Tour.
Greffier. Reichlen, Alfred, à La-Tour.
Huissiers. Corboud, Joseph, à La-Tour.
 Remy, Placide, à Bulle.
 Gauderon, Alphonse, à Bulle.

4^{me} cercle. *Chef-lieu: Vuippens.*

Juge de paix. MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.
1^{er} assesseur. Dupré, Martin, à Gumefens.
2^e » Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
Suppléants. Gremaud, Louis, à Echarlens.
 Dévaud, Pierre-Joseph, à Sorens.
Greffier. Moullet, Michel, à Avry-devant-Pont.
Huissier. Sottaz, François, à Avry-dev.-Pont.

5^{me} cercle. *Chef-lieu: La-Roche.*

Juge de paix. MM. Tinguely, Alexandre, à La-Roche.
1^{er} assesseur. Théraulaz, Jos., à La-Roche.
2^e » Delatenaz, Elie, à Botterens.
Suppléants. Schouwey, Gratien, à Hauteville.
 Rigolet, Alph., à Pont-la-Ville.
 Bongard, Felix, à La-Roche.
Greffier. Brodard, Franç., »
Huissiers. Schouwey, Etienne, à Hauteville.

6^{me} cercle. *Chef-lieu: Vaulruz.*

Juge de paix. MM. Favre, Auguste, à Vaulruz.
1^{er} assesseur. Moret, Louis, à Vuadens.
2^e » Monney, Alexandre, à Rueyres.
Suppléants. Chollet, Casimir, à Vaulruz.
 Gobet, Honoré, à Sâles.
 Vionnet, Célestin, à Vaulruz.
Greffier. Ody, Alphonse, à Vaulruz.
Huissier.

7^{me} cercle. *Chef-lieu: Albeuve.*

Juge de paix. MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
1^{er} assesseur. Grangier, Placide, à Montbovon.
2^e » Beaud, Isidore, à Albeuve.
Suppléants. Castella, Jacques, à Neirivue.
 Moura, Henri, à Grandvillard.
Greffier. Duvoy, Louis, à Lessoc.
Huissier. Geinoz, Hyacinthe, à Neirivue.

Arrondissement du Lac.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Cournillens.

Juge de paix.	MM. Michaud, Etienne, à Villarepos.
1 ^{er} assesseur.	Berset, Josué, à Cormérod.
2 ^e »	Progin, Edouard, à Courtion.
Suppléants.	Bise, Jacques-Joseph, à Cressier. Meuwly, Jean, à Courtepin.
Greffier.	Mory, Théodore, à Cormérod.
Huissier.	Auderset, Edouard, à Cressier.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Morat.

Juge de paix.	MM. Engelhart, Oscar, à Morat.
1 ^{er} assesseur.	Gaberel, Jacob, à Altavilla.
2 ^e »	Roggen, Alfred, à Morat.
Suppléants.	Kœrber-Delaprez, Th., à Morat. Mæder, Frédéric, à Lourtens. Watelet, Gustave, à Morat.
Greffier.	Eggimann, Abraham, à Morat.
Huissiers.	Brühlhart, Martin, » Pantillon, Edouard, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Chiètres.

Juge de paix.	MM. Johner, Jean, à Chiètres.
1 ^{er} assesseur.	Mœry, Jacob, à Champagny.
2 ^e »	Pfister, Jean, à Chiètres.
Suppléants.	Kramer, Jacob, à Freschels. Hurni, Samuel, »
Greffier.	Bula, J.-Frédéric, à Chiètres.
Huissier.	Reinhard, Jacob-Gottlieb, à Chiètres.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Praz.

Juge de paix.	MM. Burnier, Henri, à Praz.
1 ^{er} assesseur.	Chautemps, Jean, à Lugnore.
2 ^e »	Noyer, Auguste, à Nant.
Suppléants.	Guillod, Louis, à Praz. Gaillet, Charles, à Môtiers.
Greffier.	Gassner, Jean, à Praz.
Huissier.	Clerc, Jean, à Praz.

5^{me} cercle. Chef-lieu : Cormondes.

Juge de paix.	MM. Egger, Jean-Antoine, à Guschelmuth.
1 ^{er} assesseur.	Hayoz, Jean, au Petit-Bœsingen.
2 ^e »	Vonlanthen, Pierre, à Cordast.

<i>Suppléants.</i>	MM. Haas, Nicolas, à Monterschu. Kilchœr, Benoît, à Liebistorf.
<i>Greffier.</i>	Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
<i>Huissier.</i>	Bürgy, Gaspard, à Cordast.

Arrondissement de la Broye.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Dompierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Rime, Siméon, à Cousset.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Dessibourg, Antoine, à St-Aubin.
<i>2^e »</i>	Ducry, Julien, à Dompierre.
<i>Suppléants.</i>	Chardonnens, Pierre-Jos., à Domdidier. Dubey, Louis, à Gletterens.
<i>Greffier.</i>	Francey, Alexandre.
<i>Huissiers.</i>	Dubey, Jos.-Boniface, à Gletterens. Progin, Eugène, à Léchelles. Jordan, Paul, à Domdidier.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Estavayer.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Holz, Philippe, à Estavayer.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Rapo, Eugène, à Cheyres.
<i>2^e »</i>	Duc, Théodore, à Lully.
<i>Suppléants.</i>	Pillonel, Félix, à Estavayer. Liardet, Auguste, à Font.
<i>Greffier.</i>	Rochat, Antonin, à Estavayer.
<i>Huissiers.</i>	Lenweiter, Ernest, à Estavayer. Tache, Joseph » Leipzig, Jean, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Cugy.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Corminbœuf, Xavier, à Ménières.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Maitre, Jean-Joseph, à Franey.
<i>2^e »</i>	Volery, Thomas, à Aumont.
<i>Suppléants.</i>	Losey, Val., à Montborget. Ding, Laurent, à Nuvilly.
<i>Greffier.</i>	Glardon, Joseph, à Cugy.
<i>Huissiers.</i>	Baudin, J.-J., à Vesin. Berchier, Louis, à Aumont.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Surpierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Andrey, à Coumin.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Torche, Olivier, à Cheiry.
<i>2^e »</i>	Fasel, Alphonse, à Vuissens.

Suppléants. MM. Jacob, Cyprien, à Villeneuve.
 Ballif, Joseph, »
Greffier. Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
Huissiers. Thierrin, Bapt., à Praratoud.
 Pittet, Auguste, à Cheiry.

Arrondissement de la Glâne.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Villaz-St-Pierre.

Juge de paix. MM. Gillon, Flor., à Châtonnaye.
1^{er} assesseur. Brayoud, Maurice, à Massonnens.
2^e » Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
Suppléants. Moulet, Jules, à Lussy.
 Berset, Antoine, à Villarsiviriaux.
Greffier. Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
Huissiers. Humbert, Isidore, à Châtonnaye.
 Sallin, Alphonse, à Villaz-St-Pierre.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Romont.

Juge de paix. MM. Forney-Riche, à Romont.
1^{er} assesseur. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
2^e » Jorand, Pierre, à Billens.
Suppléants. Comte, Jean, à Romont.
 Golliard, Antoine, à Mézières.
Greffier. Gobet, Jean, à Romont.
Huissiers. Cornu, Marcel »
 Chatton, Jean, »
 Roullier, François, à Romont.

3^{me} cercle. Chef-lieu: Rue.

Juge de paix. MM. Deschenaux, Ant., député, à Ursy.
1^{er} assesseur. Bosson, Louis, à Rue.
2^e » Perriard, Joseph, à Blessens.
Suppléants. Conus, Jean, à Rue.
 Decotterd, Pierre, à Morlens.
Greffier. Conus, François, à Rue.
Huissiers. Deillon, Célestin.
 Dougoud, Jacq., à Tornay-le-Grand.

Arrondissement de la Veveyse.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Semsales.

Juge de paix. MM. Suchet, François, à Semsales.
1^{er} assesseur. Perrin, Joseph, »
2^e » Currat, Nicolas, du Crêt.

<i>Suppléants.</i>	MM. Grivet, Pierre, à Semsales. Maillard, Alphonse, à Besencens.
<i>Greffier.</i>	Gaudard, Alphonse, à Semsales.
<i>Huissiers.</i>	Perrin, François, » Debulle, Alphonse, »
<i>2^{me} cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.</i>	
<i>Juge de paix.</i>	MM. Waldmeyer, Denis, à Châtel.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Monnard, Pierre, à Attalens.
<i>2^e »</i>	Pilloud, Simon, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Savoy, Denis, à Attalens. Villard, Hippolyte, à Châtel.
<i>Greffier.</i>	Perrin Joseph, »
<i>Huissiers.</i>	Vauthey, François, à Remauffens. Cardinaux, Tobie, à Châtel. Pilloud, Jean, »

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC.

CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Conseil d'administration.

- MM. Repond, commandant, à Fribourg, président.
Renevey, avocat, à Fribourg, vice-président.
Deschenaux, receveur, à Romont.
Kæser, Jean, à Fribourg.
Gottrau, Pierre, à Fribourg.
Petitpierre, Edmond, à Morat.
Bullet, notaire, à Estavayer.

Comité de Direction.

- MM. Grivel, L., directeur. MM. Sallin, Jules, secrétaire.
Monney, Ch., receveur. Julmy, Alfred, caissier.

Censeurs.

- M. Comte, Ant., à Fribourg. M. Jungo, notaire, à Fribourg.

Agences dans le canton.

- MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
Philipona, Etienne, contrôleur, à Châtel.
Donzallaz, Auguste, à Romont.
Plancherel, Joseph, à Domdidier.
Derron, Henri, notaire, à Morat.

BANQUE CANTONALE.**Conseil d'administration.**

- MM. Moosbrugger, Jules, directeur.
 Esseiva, Ignace.
 Dändliker, Robert.
 Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat.).

Conseil de surveillance.

- MM. Menoud, cons. d'Etat, président. MM. Wicky, Jean-Edouard.
 Daler, J., vice-président. Landerset, Louis.
 Vonderweid-d'Affry. Vicarino, Frédéric.
 Chollet, commissaire. Piller, Joseph, secrétaire.

Censeurs.

- MM. Muller, Directeur de la Caisse hypothécaire.
 Weissenbach, Antonin.

Agences dans le canton.

- MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle.
 Marmier, avocat, à Estavayer.
 Genoud, Auguste, à Châtel.
 Jacobs, Oscar, à Morat.
 Dupraz, Alex., à Rue.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE.**Conseil d'administration.**

- MM. Clerc, Cyp., président. MM. Egger, Louis, négociant.
 Vonderweid, A., vice-président. Sudan, commissaire.
 Diesbach, Alphonse. Berger, Fidèle.
 Le Direct. des Finances. Gottrau, P., juge cantonal.
 Esseiva, Ignace. Vicarino, Frédéric.
 Repond, Joseph. Daler, Jules.
 Castella, Théodore. Moosbrugger, directeur.
 Vonderweid, Joseph.

Direction.

- MM. Muller, Léon, Directeur.
 Chollet, Joseph, commissaire, administrateur.
 Crausaz, Simon, commissaire, »
 Hartmann, Jules, caissier.
 Bielman, Lucien, secrétaire, 1^{er} teneur de livres.
 Gougain, Pierre, 2^d »
 Kern, Auguste, 1^{er} expéditionnaire.
 Desbiolles, Aloys, 2^d »

OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL.

SARINE. Loffing, Antoine, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Dafflon, Jacques, à Neyruz. — Fayre, Louis, à Ecuwillens. — Mauroux, Joseph, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Onnens. — Rothey, Amédée, à Prez. — Schrötter, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Corminbœuf, Ant., à Marly. — Kolly, Jean-Bapt., à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Buillard, Nicolas, à Arconciel. — Challande, Joseph, à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Udalrich, à Farvagny-le-Grand. — Macherel, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, anc. syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. — Mottas, Jacq., à Ponthaux.

SINGINE. Wæber, Joseph, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Pierre, à Bœsingen. — Trœhler, Jacques, à Wunnewyl. — Spicher, François, à Überstorf. — Wohlhauser, Pierre, régent, à Heitenried. — Holz, Stephan, à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrières. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Ruffieux, Jean-Joseph, à Plasselb. — Brugger, Joseph, à Planfayon.

GRUYÈRE. Musy, Pierre, à Bulle. — Bosson, Charles, à Riaz. — Descheaux, Jules, à Echarlens. — Philippona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry-dev.-Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Brodard, secr. communal, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, François, à Corbières. — Repond, Jacq., à Villardvolard. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Nicolas, à Crésuz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Schouvey, Joseph, à Bellegarde. — Mossu, Anselme, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Thorin, Aug., à Villars-sous-Mont. — Desbieux, Etienne, à Neirivue. — Castella, Pierre, à Albeuve. — Fracheboud, Albert, à Lessoc. — Combaz, Théodore, à Montbovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Roulin, Joseph, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Brun, Auguste, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Bula, Jean-Joseph, à Chiètres. — Mæder, Gottl., à Champagny. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Progin, Isidore, à Courtion. — Corboud, Ambroise, à Courtépin. — Vonlanthen, ancien institut., à Cormondens. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Holz, Philippe, à Estavayer. — Vézy, Constant, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Rueyres-les-Prés. — Schrötter, Alphonse, à Bussy. — Glardon, Joseph, à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Pierre, à Fétingny. — Corminbœuf, Xavier, à Ménières. — Ding, Laurent, à Nuvilly. — Burgisser, Vincent, à Murist. — Biétry, Jean, à Cheyres. — Brasey, Jules, à Font. — Duc, Théodore, à Lully. — Corboud, Tobie, à Surpierre. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Renevey, Joseph, à Mannens. — Francey, Pierre à

Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Corminbœuf, Cyprien, à Domidier. — Dessibourg, Antonin, à St-Aubin. — Bächler, Louis, à Carignan. — Dubey, Louis, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Vollery, Thomas, à Aumont.

GLANE, Clément, Denis, à Romont. — Péclat, Joseph, à Middel. — Dougoud, Jean, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Raboud, Antoine, feu Jean, à Villarsiviriaux. — Brayoud, Maurice, à Macconnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Chassot, Félicien, à Vuisternens-d.-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Demière, Jean-Baptiste, à Mézières. — Vielle, Hubert, à Billens. — Richoz, Jean-Bapt. à Siviriez. — Tinguely, Tobie, à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens.

VEVEYSE. Jonneret, Jean, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remauffens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauteur, Jean-Félicien, à Fiaugères. — Barhey, Jean-Basile, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

- | | |
|---|----------|
| a) Lettres, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés ou non fermés et sans valeurs déclarées 10 cent. jusqu'à 250 grammes, affranchies et 20 cent. jusqu'à 250 grammes, non affranchies. | |
| b) Lettre du rayon local, jusqu'au poids de 15 grammes, affranchies, 5 cent. et non affranchies, 10 cent. | |
| c) Cartes postales simples | 05 cent. |
| Cartes postales doubles | 10 » |
| d) Imprimés, jusqu'à 50 grammes | 02 cent. |
| de 50 à 250 grammes | 05 » |
| de 250 à 500 » | 10 » |
| e) Echantillons de marchandises, jusqu'à 250 gr. | 05 cent. |
| de 250 à 500 grammes | 10 » |

} Affranchissement obligatoire.

Tous les envois de la poste aux lettres (sauf les remboursements), peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes :

Jusqu'à fr. 100 fr. —>20	de fr. 500 à 600 fr. —>70
de fr. 100 à 200 » —>30	» 600 à 700 » —>80
» 200 à 300 » —>40	» 700 à 800 » —>90
» 300 à 400 » —>50	» 800 à 900 » 1>—
» 400 à 500 » —>60	» 900 à 1000 » 1>10

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 300.

Les mandats d'encaissement sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000 et soumis à un droit fixe de 50 cent.

Messagerie.*Pour toute la Suisse.*

Jusqu'à 500 grammes, affranchis	fr. —>15	non affranchis	fr. —>30
de 500 à 2500 »	» —>25	»	» —>40
de 2500 à 5 kilogr.	» —>40	»	» —>60
de 5 à 10 »	» —>70	»	» 1>—
de 10 à 15 »	» 1>—	»	» 1>50
de 15 à 20 »	» 1>50	»	» 2>—

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes, est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 50 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté la surtaxe de 03 cent. par 100 francs jusqu'à fr. 1,000.

Toutefois la taxe sera toujours arrondie à 05 cent.

Les remboursements payent, outre une taxe ordinaire, une provision de 10 cent. par fr. 10 ou fraction.

Les remboursements en lettres sont admis jusqu'à un maximum de fr. 50 et ceux de la messagerie jusqu'à fr. 300.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs.

ÉTRANGER

Envois à l'étranger : Une lettre AFFRANCHIE coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, et une lettre NON-AFFRANCHIE, le double. Pour les lettres RECOMMANDÉES, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent.

IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc., 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 1000 grammes.

ECHANTILLONS, poids, 250 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France	maximum	500 fr.	} 25 cent. par 25 fr. Taxe minimum, 50 cent.
Italie	»	500 »	
Luxembourg	»	500 »	
Autriche, Hongrie	»	500 »	
Belgique	»	500 »	
Egypte	»	500 »	
Roumanie	»	500 »	
Colonies françaises	»	500 »	
Allemagne	»	400 marc.	
Pays-Bas	»	250 fl.	
Danemark, Suède et Norwège	»	360 couronnes	
Portugal	»	91 milrics 509>60 cent.	
Grande Bretagne et Irlande	»	10 liv. ster.	
Inde britannique	»	20 »	
Amérique du Nord	»	50 dollars	
Inde néerlandaise	»	150 fl.	

Mandat télégraphique MAXIMUM 200 fr., pour la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique.

Les bureaux sont ouverts, pendant la semaine, en été de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et en hiver de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le bureau principal est fermé le dimanche depuis 7 heures en été et depuis 8 heures du matin en hiver jusqu'à 10 heures; depuis midi jusqu'à 3 heures et définitivement depuis 5 heures du soir.

La succursale est fermée le dimanche de 10 heures du matin à 1 heure, et définitivement depuis 3 heures du soir.



FRIBOURG

Imprimerie du CHRONIQUEUR

6 GRAND'RUE 6

Possédant un grand choix de caractères nouveaux, français et allemands, plusieurs machines à imprimer, à numérotter, à perforer, à satiner, etc., l'imprimerie du *Chroniqueur* est à même d'exécuter promptement et soigneusement toutes espèces de travaux d'impression, tels que :

Pour Sociétés :

Titres, Actions, Obligations de toutes couleurs ; carnets à souches de tous formats, perforés ; Registres de toutes dimensions, etc. Rapports, comptes-rendus. Affiches.

Pour le commerce :

Circulaires, factures, prix-courants, notes, têtes de lettres, lettres d'avis, étiquettes, registres, grands-livres, livres de caisse. Brochures, prospectus. Enveloppes imprimées.

Pour familles :

Lettres de faire part, têtes de lettres, cartes de visite, enveloppes, rentiers.

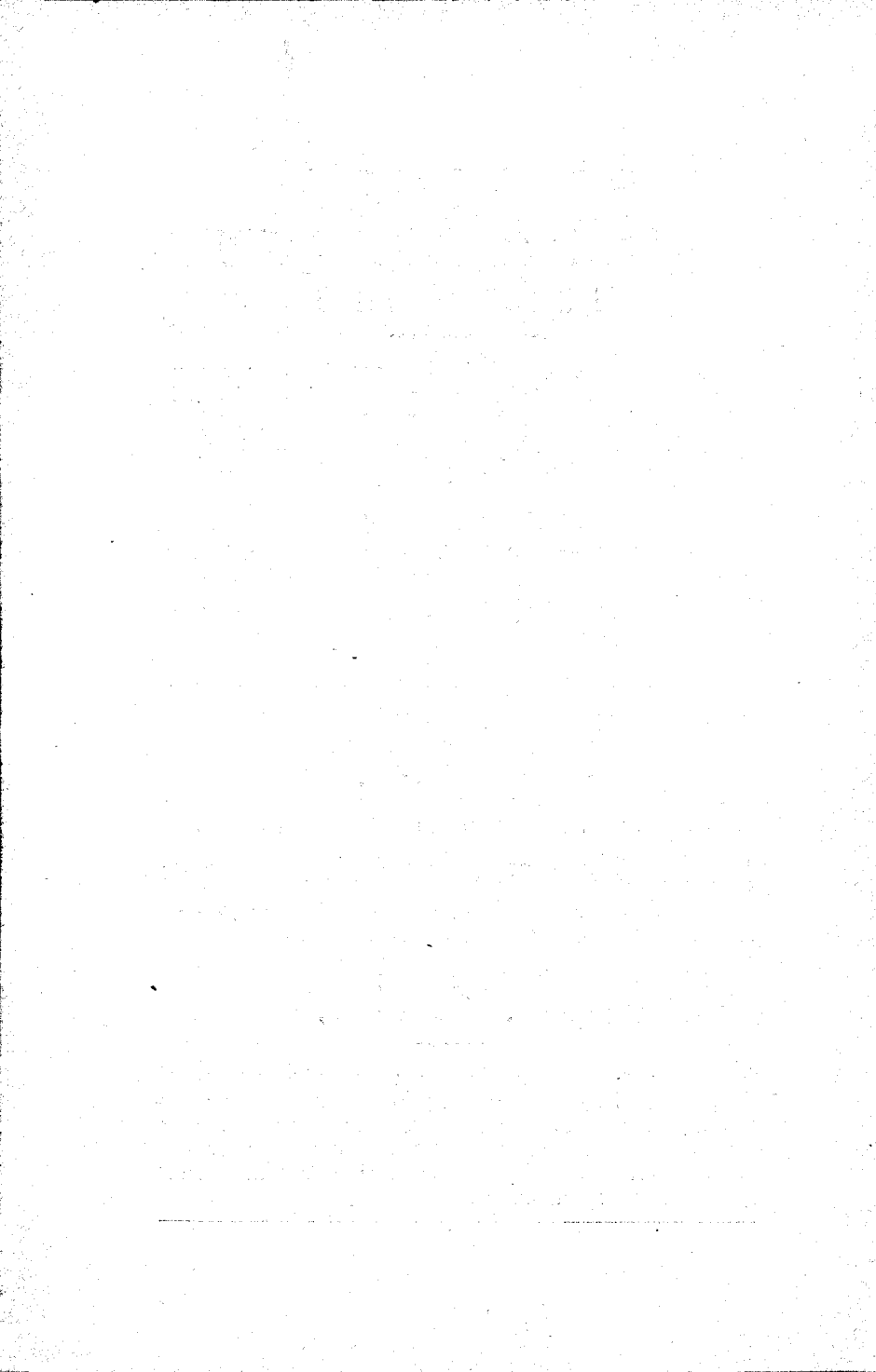
Pour établissements d'instruction publique :

Programmes des études, de théâtres ; catalogues de prix, de bibliothèques ; circulaires, tableaux.

Pour deuil :

Lettres de faire part, cartes de visite, enveloppes.

L'imprimerie du *Chroniqueur* a en outre un grand choix de papiers et de cartons de toutes couleurs ; elle possède un matériel très-complet pour la confection de registres des plus grands formats et avec réglure des plus compliquées. Elle a toujours des ouvriers très au courant de ce genre de travail.





AGRICULTURE

I

Réflexions sur quelques besoins de notre agriculture.

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas !

J'ai dit et souvent répété que la carrière agricole offre l'état le plus heureux à celui qui l'embrasse dans les conditions voulues. Mais il faut que ces conditions soient convenablement remplies. Elles se précisent en quatre mots : activité, ordre, intelligence et économie. Si ces qualités ne se rencontrent pas chez l'agriculteur, tout croule et s'effondre en peu de temps.

Je n'ai cessé de prodiguer ces conseils à nos cultivateurs, mais le vieux praticien a souvent jeté sa voix dans le désert, aux quatre vents du ciel. Les habitudes invétérées de nos campagnards fribourgeois sont toujours là, prévalant le plus souvent sur les conseils les plus éclairés, toutes les fois que ceux-ci s'écartent tant soit peu de l'ornière habituelle, je veux dire de la routine traditionnelle.

Ainsi, l'année dernière, j'avais dit que si l'on avait prévu l'humidité qui a régné dans la température, on aurait dû se conduire autrement qu'on ne l'a fait, que les ensilages auraient été indiqués clairement, et qu'il eût fallu soigner par de nouveaux procédés la dessiccation des fourrages. Le début de l'été que nous venons de traverser a été marqué par une assez grande humidité et par de fréquents orages, pendant qu'on était occupé de la fenaison. Eh bien ! a-t-on généralement pensé aux ensilages ? A-t-on songé à mêler de la paille ou du sel dans les tas de foin ? Oh ! non, parce qu'on n'a pas l'habitude de ces procédés, on n'en use pas, et comme les granges étaient dépourvues de paille, on s'est exposé à voir son foin brûler par la combustion spontanée. Heureusement que la Providence nous a ménagé plus tard des beaux jours consécutifs, ce qui a permis d'emmagasiner la majeure partie des foins dans d'heureuses conditions.

Mais si le ciel nous a favorisés, il veut que nous le secondions en travaillant aussi nous-mêmes, d'après l'axiôme :

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Sous ce rapport, nous avons bien des choses à accomplir, après avoir étudié la nature du sol que nous cultivons et consulté les circonstances industrielles et commerciales qui nous régissent.

Depuis que la voie ferrée importe sur nos marchés les grains de tous les pays qui les produisent avec moins de frais, notre canton ne peut plus soutenir la concurrence avec les céréales étrangères. Nous ruinons d'ailleurs nos terres en cultivant le grain qui nous rapportait alors, mais qui, aujourd'hui, ne nous donne plus de rémunération.

Je ne dis pas que nous devons renoncer aux céréales. Nous continuerons à en cultiver, mais seulement dans la mesure des besoins de nos ménages et de la production de la paille de litière nécessaire à nos écuries et à nos étables.

Venons à notre véritable mission actuelle : la culture

fourragère qui reposera nos terres, nourrira un nombreux bétail dont la vente avantageuse est recherchée à l'étranger. Par le bétail ainsi élevé et nourri dans nos métairies, nous augmenterons toujours plus la masse de nos engrais, et, ainsi, la fertilité de nos terres.

Il est aisé de se convaincre depuis ces dernières années que ceux qui tiennent bien leur domaine ont vu non seulement doubler leur bétail, dans leurs étables, mais encore plus que doubler leurs productions laitières.

Le prix du lait et du bétail ayant augmenté depuis quelques années, il n'y a pas à hésiter dans la conduite à tenir. Nous devons nous attacher particulièrement à la production fourragère, qui deviendra la base principale de nos succès. Mais pour cela ne laissons jamais nos terres en repos. A une récolte effectuée, faisons-en succéder immédiatement une autre, afin que nous ayons pendant la majeure partie de l'année du fourrage vert à la disposition de notre bétail. Nous avons, dans ce but et suivant la saison, les poisettes, le maïs, le seigle-fourrage et tant d'autres graminées qui nous rendront d'excellents services.

J'ai dit, dans le préambule de cet article, que tout croulait et s'effondrait, si le cultivateur préposé à la tête d'un domaine ne remplissait pas les conditions exigées pour assurer le succès. Je dois y revenir en quelques mots pour mieux développer ma pensée.

Les défauts les plus communs de nos agriculteurs sont : l'incurie, l'irrésolution, le désordre et le gaspillage. C'est contre ces causes de ruine qu'il faut réagir. On est apathique, on ne sait pas se décider promptement, on ne tient pas un compte exact de ses recettes et de ses dépenses et l'on emploie l'argent mal à propos. Il ne faut jamais hésiter dans les travaux à entreprendre. Toute minute est précieuse et le temps perdu en tergiversations ne se retrouve souvent pas. Quand on a gaspillé le temps dans des hésitations, aucun travail ne s'accomplit chez les ouvriers de la ferme. Jugez alors un peu des retards qui surviennent dans les tâches à remplir, et étonnez-vous alors si les travaux ne s'exécutent pas

dans le temps propice. C'est bien pis si le maître s'absente sans motif, lorsqu'il devrait toujours être à la tête de ses ouvriers.

Un autre vice capital et dont on se rend fréquemment coupable, c'est l'inintelligence dans l'emploi de l'argent. On emprunte sans calculer ses ressources et ses besoins. Pourvu que l'on trouve des fonds, tout est bien, et l'on se préoccupe assez peu des moyens de remboursement. Ce n'est pas ainsi que l'on devrait se conduire. Il ne faut emprunter que dans la limite des moyens de remboursement. Il ne faut jamais emprunter dans les banques privées, mais seulement à la Caisse hypothécaire, et avec amortissement obligatoire et non facultatif ; car le cultivateur ne peut jamais rembourser autrement sa dette contractée, à moins qu'il ne vende ses terres, et la vente de ses terres est un signe de désastre.

J'ai dit que l'agriculteur ne doit jamais emprunter dans les banques privées, parce que l'intérêt y est trop élevé pour lui. En échange, il doit recourir à ces établissements pour y avoir un compte courant actif et y placer momentanément le produit des ventes de ses denrées. Il trouvera par là, dans le moment voulu, les sommes nécessaires pour payer ses intérêts et son amortissement à la Caisse hypothécaire.

Puisque je parle de la Caisse hypothécaire, il est désirable que celle-ci ne prête désormais que le tiers ou même mieux le quart de la valeur cadastrale que l'emprunteur lui donne en garantie. Par ce moyen, la Caisse hypothécaire marchera avec plus de sécurité dans les cas d'investiture, et le débiteur, toujours enclin à s'endetter, sera bridé dans ses dangereux appétits.

Fribourg, 10 août 1884.

A. R.

II

Les écrémeuses centrifuges.

Il est inutile de répéter ce que tout le monde sait, ce qui a été dit et redit par tous les écrivains ou économistes qui se sont occupés d'agriculture : c'est-à-dire

que les céréales sont devenues une ruine pour le producteur et que seule l'industrie laitière — ou la viande, ou encore l'élevage — peut sauver le cultivateur.

L'utilisation du lait, la plus rémunératrice de toutes nos ressources, a donc été, à son tour, l'objet de longues recherches de la part des savants et des inventeurs. Une des plus importantes découvertes dans ce domaine est certainement l'invention de l'écrémeuse centrifuge. Cette machine n'est pas absolument nouvelle, puisqu'elle est connue dans certains pays depuis trois ou quatre ans; mais en Suisse elle l'est moins et la première qui ait été installée dans le canton de Fribourg date d'environ quinze mois.

L'écrémeuse centrifuge est une machine qui sert à écrémer le lait chaud sortant de l'étable. On comprend facilement l'importance de la chose, si l'on réfléchit à l'économie de travail et d'argent qu'il y a à se passer de glace pour rafraîchir le lait et surtout à pouvoir utiliser le lait écrémé par le nouveau procédé.

La nouvelle machine écrème plus net du lait sortant de l'étable qu'il n'est possible de le faire après rafraîchissement à la glace et trente six heures de repos. Il est impossible que le lait ne prenne pas un peu d'acidité et soit sainement utilisé comme aliment étant écrémé selon le système de nos pères. Par l'écrémeuse centrifuge, au contraire, le lait, entièrement débarrassé de sa graisse, reste blanc, opaque, doux et sain, car il n'est privé d'aucune de ses parties nutritives principales.

Je sais bien que, malgré cela, il sera bien difficile, dans notre pays, de faire accepter ce lait même aux plus pauvres, car le café sera moins onctueux et cela suffira pour que nos ouvriers, par exemple, ne veuillent point changer un litre de lait gras même contre deux litres de lait maigre, si sain et si fortifiant qu'il puisse être. Quoi qu'il en soit, la gourmandise des hommes n'ôtera rien au mérite de l'inventeur des centrifuges.

La première machine à écrémer à chaud fut inventée par M. Léfeldt, ingénieur, à Schönningen (Brunswick). Depuis 1850, il avait l'idée de cette machine et travaillait

à son exécution. Cependant ce n'est qu'en 1876 que la première centrifuge fonctionna publiquement.

Comme dans toutes les grandes inventions, M. Léfeldt fut dépassé par d'autres ingénieurs qui y ont introduit de grands perfectionnements. Nous ne citerons que M. Laval, ingénieur français, et M. Petersen, ingénieur danois.

Tous ces systèmes, différents de formes, reposent sur le même principe : la différence de poids spécifique entre la crème et le lait. Un mouvement de rotation, plus ou moins rapide suivant la machine, amène infailliblement la séparation du corps le plus léger d'avec le corps le plus lourd.

L'intelligence de la machine est de savoir recueillir la crème et le lait séparément, et de pouvoir régler à volonté la pureté de l'un et de l'autre.

Je crois pouvoir dire, sans risque d'être démenti, que le système Léfeldt est maintenant complètement abandonné. Le système Laval a encore ses partisans dans la petite industrie ; il est si simple et si mignon ; mais il a, comme défaut, un mouvement trop rapide. En effet, l'écrémeuse Laval tourne sur un axe avec une vitesse de six mille tours à la minute ou cent tours par seconde. On comprend que, si parfaite que soit son exécution, un cheveu ou un grain de poussière peut la détériorer en peu de minutes.

Le système Petersen, par contre, avec une machine qui ne demande pas beaucoup plus de force motrice, fait un travail double et avec une vitesse qui ne dépasse pas deux mille huit cents tours à la minute. Cette machine, il est vrai, est un peu moins jolie et plus compliquée, mais elle offre encore plus de garanties comme solidité.

M. Vincent Lederrey, à Drognens, fut le premier dans le canton de Fribourg qui installa une écrémeuse. Il établit une écrémeuse Laval qui ne devait travailler que le lait de la ferme et qui marche encore avec un manège à cheval.

Au mois d'octobre 1883, MM. Glasson et Musy

établirent à Bulle une laiterie à vapeur avec deux écrémeuses Laval. Les Laval ne pouvant suffire au travail, ces messieurs essayèrent une petite Petersen. Cette dernière fait à ce jour tout le travail et les Laval ne sont jamais en mouvement que lorsque la quantité de lait est trop forte pour une seule machine.

Enfin, une nouvelle laiterie centrifuge et à vapeur va fonctionner à la Schurra, près de Fribourg, sous la raison sociale Ch. Chardonnens et Cie. L. D.

III

Les arbres fruitiers de la Suisse romande.

Pourquoi la culture des arbres fruitiers est-elle si peu en honneur chez nous ? pourquoi délaisse-t-on dans la Suisse romande une source aussi importante de revenus ? Les terrains favorables ne manquent cependant pas autour de nos maisons rurales et des villages agricoles.

Hélas ! nous répondrons à cette question par d'autres questions : pourquoi tant de fermes sont-elles dans un si déplorable état d'entretien ? pourquoi tant de champs mal cultivés ? pourquoi si peu de soins donnés aux engrais ? pourquoi ces fumiers exposés au soleil et ce purin qu'on laisse couler en pure perte ? pourquoi ces étables humides et mal aérées ? pourquoi ces ruchers, autrefois florissants, aujourd'hui déserts ? pourquoi tant de potagers mal entretenus ? pourquoi tant de vergers dont les arbres sont couverts de mousse et de branches mortes, ou dévorés par les chenilles ?...

Est-ce ignorance, indolence ou misère ?

Il est temps de sortir de notre torpeur ; il faut à tout prix que nos cultivateurs abandonnent leurs procédés routiniers ; il faut qu'ils soient éclairés par des exemples, des conseils, soutenus au besoin par des primes (puisque il est reconnu qu'il fallait parfois en venir là pour forcer certains agriculteurs à améliorer leurs outils,

leurs cultures et leur bétail) ; il faut surtout qu'ils consentent à lire, à étudier tout au moins les principes élémentaires de l'art agricole, qu'ils ignorent généralement, et à travailler aussi un peu plus ; car, il faut l'avouer, il se gaspille énormément de temps dans la plupart des fermes de la Suisse romande.

De louables efforts ont été tentés déjà par les sociétés d'agriculture, secondées quelquefois par les gouvernements, pour nous tirer de l'état d'infériorité dans lequel nous sommes plongés, mais il nous reste encore énormément à faire pour ne pas être trop distancés par nos voisins, qui ont sur nous non seulement des avantages matériels, mais aussi des qualités morales que nous manquons, ou sont décidément trop rares chez nous. Il nous faudrait plus d'énergie, plus d'aptitude à comprendre et à appliquer les conseils donnés, plus de sobriété, plus de patience et plus d'économie bien entendue. Un réveil général, un désir de venir en aide à l'agriculture se fait remarquer de tous côtés ; c'est bien heureux, car il en est temps !

Examinons maintenant les objections formulées par quelques agriculteurs. « Les arbres fruitiers, disent ceux-ci pour expliquer leur dédain ou leur insouciance, ne donnent souvent rien et prennent le soleil à la terre ; quand la récolte est bonne, elle enlève des bras à d'autres travaux plus importants ; en un mot, les arbres fruitiers exigent beaucoup de soins pour un maigre produit. »

Nous répondrons que les arbres fruitiers, lorsqu'ils sont fumés, taillés et soignés convenablement — chose fort rare à la campagne, il est vrai — donnent un beau produit. Grâce aux chemins de fer, les fruits de choix sont transportés à de grandes distances et atteignent des prix rémunérateurs. Les fruits les plus ordinaires, dans les variétés de pommes, par exemple, se vendent très avantageusement dans les marchés des principales villes de la Suisse romande ; beaucoup d'agriculteurs bernois réalisent des gains considérables avec la récolte de leurs vergers ; et, certains hivers, chez nos marchands

de comestibles, les pommes se vendent plus cher que les oranges et les citrons du Midi.

Et puis, n'est-il pas plus réjouissant, au lieu d'avoir l'œil attristé par tant de vergers malingres, souffreteux et clairsemés, tant d'arbres rongés par les parasites ou épuisés par les repousses du pied, n'est-il pas plus réjouissant de contempler un village entouré de beaux arbres fruitiers, qui abritent la terre contre les ardeurs de l'été et la violence des vents, et qui, couverts de fleurs au printemps, chargés de fruits en automne, annoncent une population heureuse et riche, parce qu'elle est intelligente et laborieuse.

Il faut donc — et ceci est notre conclusion naturelle -- il faut planter des arbres fruitiers; et puis il faut aussi, la plantation faite, les soigner convenablement. Chaque saison exige des travaux particuliers. Pendant les grandes chaleurs de juillet et d'août, par exemple, les arbres fruitiers demandent certains soins que beaucoup de personnes négligent, à leur grand préjudice, car les fruits tombent en foule pendant les sécheresses d'été, si l'on n'y remédie à temps.

IV

Temps de la moisson pour les différentes parties de la terre.

Tout le monde sait que, suivant les latitudes et les climats, la moisson se fait dans des temps fort différents sur les divers points de notre planète, mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que le temps de la moisson comprend les trois quarts de l'année et qu'il n'y a guère que trois et même deux mois où l'on ne fasse de récolte nulle part. Voici pour l'édification de nos lecteurs le calendrier de la moisson pour les diverses contrées du Globe. En Australie, dans la Nouvelle-Zélande, dans la plus grande partie du Chili et dans certaines zones de la République argentine la moisson se fait en janvier. Elle

commence en février dans les Indes orientales et en mars si l'on s'avance de là vers le Nord. Le Mexique, l'Égypte, la Perse, la Syrie moissonnent en avril, tandis que cela se fait en mai dans la partie septentrionale de l'Asie mineure, en Chine, au Japon, à Tunis, dans l'Algérie, le Maroc et le Texas. Dans la Californie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, la Sicile et quelques contrées du Midi de la France, en Autriche-Hongrie, dans le sud de la Russie et dans la plus grande partie des États-Unis la moisson se fait, en juillet, et en août en Allemagne, en Suisse, en Belgique, dans les Pays-Bas, en Danemark et à New-York. En septembre viennent enfin l'Écosse, la Suède, la Norvège, le Canada, la Russie. En dernier lieu nous avons pour le mois d'octobre la partie septentrionale de la Russie et la Finlande. Il n'y a donc que les mois de novembre et de décembre où l'on ne moissonne sur aucun point du Globe.

Je doute qu'il puisse y avoir une existence plus heureuse que celles des hommes qui se livrent aux travaux de l'agriculture ; non seulement parce qu'elle est utile au genre humain tout entier, mais aussi parce qu'elle est une source de plaisirs, et qu'elle fournit en abondance tout ce qui a rapport à la vie.

(CICÉRON.)



NÉCROLOGIE.

MM. Chenaux, Hauser, Ballif.

M. JEAN-JOSEPH CHENAUX naquit au Bry, petit hameau de la paroisse d'Avry-devant-Pont, le 6 juin 1822. Il fit ses premières études classiques au collège des PP. Jésuites, à Estavayer, et les termina à Fribourg en 1840. Il suivit ensuite les cours de philosophie au collège de Schwytz et entra au séminaire de Fribourg en automne 1841. Après deux années d'études théologiques, il fut reçu au séminaire helvétique de Milan, où il arriva le 20 octobre 1843. Un détail de son voyage montre ce qu'était alors la police autrichienne. A la frontière milanaise, la malle de M. Chenaux fut visitée, et comme elle contenait des livres, elle fut envoyée directement à la police de Milan. Arrivé dans cette ville, il alla la réclamer. Tous les livres furent examinés au bureau de censure et lui furent rendus à l'exception du traité de philosophie du P. Jésuite Frantz Rothenflue, qui fut envoyé à l'archevêque.

M. Chenaux resta environ quatre ans au séminaire de Milan, en compagnie de plusieurs autres Suisses. Il terminait ses études théologiques lorsqu'il fut atteint d'une maladie très grave qui mit sa vie en danger. Un traitement énergique le sauva et dès qu'il put supporter le voyage, il rentra en Suisse et l'air natal contribua puissamment à sa guérison. Il fut ordonné prêtre par Mgr Marilley le 22 août 1847 et, peu après, envoyé comme vicaire à Vuadens. La paroisse avait alors pour curé M. Coquet, que le gouvernement provisoire, établi à la chute du Sonderbund, exila du canton vers le 10 décembre suivant.

M. Chenaux se trouva alors chargé seul de la desservance de la paroisse et commença à remplir les fonctions de curé, qu'il conserva jusqu'à sa mort, ainsi pendant trente-six ans. Il montra toujours un zèle et un dévouement à toute épreuve, quoique la desservance de cette

paroisse fût pénible, soit à cause de son étendue, soit en raison du nombre des paroissiens. Pendant les années agitées qui suivirent 1847, il sut éviter les difficultés par sa prudence et son esprit large et tolérant sans faiblesse. Il entretenait des rapports bienveillants avec des hommes influents dont il était loin cependant de partager les idées politiques et religieuses. Nous trouvons l'expression de ces sentiments dans une lettre qu'il adressait, en 1855, à un membre de la Société jurasienne d'émulation : « J'ai été édifié de voir l'accord et l'union qui paraît régner parmi les membres de votre Société d'émulation, de voir surtout les efforts que vous faites pour répandre l'amour de la science dans votre beau pays. Que n'avons-nous dans notre canton une pareille société ! Elle apporterait certainement de beaux fruits de concorde et de paix, dont nous avons tant besoin ; elle nous ferait quitter la triste arène de la politique pour le beau champ de la science. Mais pour fonder une société semblable, il nous faut des hommes de cœur, des hommes modérés comme vous, et ils sont rares chez nous. On en trouverait pourtant, mais nos dissensions nous ont rendus trop méfiants ; nous désespérons d'être d'accord et je crois que nous avons tort ; nous devrions au moins essayer si la culture des sciences ne pourrait pas nous réunir. Vous avez vu à la Chaux-de-Fonds (réunion de la Société des sciences naturelles) l'union, l'harmonie qui régnaient parmi tous les membres de la Société, et pourtant la religion et la politique nous séparaient. On était amis parce qu'on était confrères. J'ai gardé un bien beau souvenir de cette réunion ; je n'oublierai jamais les amis qui m'y ont tendu la main. » Nous faisons cette citation, quoiqu'un peu longue, parce qu'elle nous fait bien connaître M. Chenu pendant une grande partie de sa vie. Si plus tard ses idées se sont modifiées, il faut l'attribuer en partie au mauvais état de sa santé, qui a réagi sur son caractère, et surtout à des influences qui ont eu trop d'empire sur lui.

La citation ci-dessus nous montre aussi l'amour qu'il

avait pour la science, amour qu'il a conservé jusqu'à ses derniers jours. Ses relations avec un confrère qui s'occupait de botanique firent naître en lui le goût pour cette science et il s'y appliqua avec ardeur et persévérance. Par de nombreuses courses dans la plaine et la montagne, il parvint à former un herbier assez complet du canton de Fribourg. Peu à peu, il entra en rapports avec des botanistes distingués et il augmenta rapidement son herbier par de nombreux échanges. En 1852, il fut reçu membre de la Société helvétique des sciences naturelles et il assista à un grand nombre des réunions annuelles, où il se faisait remarquer par sa grande taille, son affabilité et son humeur joyeuse. Il y comptait de nombreux amis. Les relations établies ainsi se continuaient dans le presbytère de Vuadens; chacun y trouvait l'accueil le plus bienveillant, et l'hospitalité la plus large et la plus affectueuse. On peut s'en faire une idée en lisant le charmant récit de M. L. Favre, intitulé : *Le pinson des Colombettes*. M. Chenaux fut aussi membre de la Société Murithienne de botanique, de la Société jurassienne d'émulation et de l'Académie de St-Maurice. Dans ses études botaniques et ses rapports journaliers avec le peuple, M. Chenaux fut frappé des dangers que présentent certaines plantes vulgaires ainsi que des superstitions auxquelles d'autres sont employées; de là naquit l'idée des cinq *Petits traités de botanique populaire* qu'il publia de 1874 à 1877 et auxquels il ajouta l'année suivante un autre traité sur des superstitions étrangères aux plantes : *Le diable et sa queue*. Dans ces opuscules, l'auteur sut mêler heureusement l'utile et l'agréable; aussi eurent-ils un vrai succès.

Le curé, dans nos campagnes, parle plus souvent le patois que le français; M. Chenaux aimait l'idiome de son enfance et, vivant au milieu de la Gruyère, il parlait *avec pureté* le patois gruyérien. Ces *révis* (proverbes), qui sont la sagesse des nations, y abondent et y revêtent une forme originale. Il s'appliqua à les recueillir et en forma une riche collection, qui fut publiée, par parties, dans le *Journal de Fribourg*, 1860, dans plusieurs

volumes des *Nouvelles étrennes fribourgeoises*, dans le 21^e volume des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, dans la *Feuille d'avis de la Gruyère*, 1869, et enfin dans la *Romania*, 1877. Cette dernière publication, la plus soignée, a été faite en collaboration avec M. Jules Cornu, sous le titre : *Una panera de revî fribordzey. Proverbes patois du canton de Fribourg et spécialement de la Gruyère, recueillis par J. Chenaux et suivis de comparaisons et rapprochements par J. Cornu*. Il en a été fait un tirage à part, de 44 pages.

M. Chenaux a publié, en outre, un grand nombre d'articles, la plupart dans le genre humoristique, dans divers journaux, en particulier dans l'*Ami du peuple*, le *Chroniqueur* et la *Liberté*. Plusieurs sont signés Dj. Dz., Djan Dzojet (Jean Joseph); d'autres, un Romontois, un Bullois, un Fribourgeois, etc. Il aimait à donner une leçon, à attaquer un vice ou un abus sous une forme humoristique, *ridendo castigat mores*. Il s'est parfois, dans les dernières années, aventuré sur le terrain politique. Quoiqu'il manquât de plusieurs des qualités de l'écrivain, il se faisait lire avec plaisir et l'*humour* suppléait à ce qui lui manquait.

Depuis plusieurs années, la santé de M. Chenaux déclinait visiblement; il dut parfois interrompre ses fonctions pastorales; il les avait reprises en partie, lorsque son état empira et il fut trouvé mort dans son lit le 14 décembre 1883. Par son testament, il a légué à la ville de Bulle son herbier et tous ses livres d'histoire naturelle, et ses autres livres à Mgr Marilley pour être distribués aux séminaristes qui seraient ordonnés dans l'année de sa mort.

J. G.

M. GASPAR HAUSER, d'une famille originaire de Næfels (Glaris), est né à Fribourg le 3 septembre 1813. Il fit la plus grande partie de ses études au collège de cette ville et fut ordonné prêtre le 22 juillet 1838. Il fut d'abord vicaire à Berne, puis successivement chapelain

à Ueberstorf, 1840 ; curé à Lully, 1843, et transfère la même année à Rueyres-les-Prés ; curé à Villarepos, 1849, et à la Tour-de-Trême, 1858, et enfin chapelain à Courmillens, 1870, où il est mort le 6 janvier 1884.

M. Hauser aimait l'étude, en particulier celle de l'histoire, qui a eu pour lui un attrait spécial pendant toute sa carrière pastorale. En 1843, il devint membre de notre société cantonale d'histoire et assista souvent à ses réunions. Parmi les publications qu'il a faites, les deux principales sont les Notices sur *Cournillens* (1880) et sur *Barberèche* (1882). Antérieurement, il avait fait paraître de nombreux articles historiques dans le *Mémorial de Fribourg* et la *Revue de la Suisse catholique*.

Vivant toujours à la campagne et par là même privé des ressources nécessaires à l'historien, M. Hauser a publié peu de travaux neufs et complets ; il a cependant reproduit des faits et des documents intéressants et contribué ainsi, dans la mesure de ses forces, au développement de notre histoire cantonale, surtout par ses deux monographies locales. Il a donné un exemple que nous aimerions voir suivi par de nombreux imitateurs.

J. G.

M. PHILIPPE BALLIF. — Le 20 mai 1884, une foule nombreuse et recueillie se pressait dans la grande église d'Estavayer pour assister aux funérailles de M. le Dr Philippe Ballif. Ce n'étaient point seulement les habitants de la ville, mais aussi ceux des villages voisins de la Broye fribourgeoise et vaudoise qui venaient rendre un dernier hommage à ce bienfaiteur de l'humanité. Combien, dans ce nombreux cortège, devaient leur vie et leur santé à l'homme dévoué et infatigable jusqu'à la dernière heure, qui avait oublié ses propres souffrances pour ne s'occuper que des souffrances des autres, négligeant une maladie de poitrine qui devait l'entraîner au tombeau pour vouer tous ses soins à souvent moins malade que lui !

Né en 1821, M. Ballif commença de fort bonne heure ses études de médecine à l'université de Strasbourg, et après ses examens il alla se perfectionner en passant quelque temps dans les hôpitaux de Paris.

Etabli médecin à Estavayer en 1846, il eut dès l'abord une nombreuse clientèle qui alla sans cesse en augmentant. Il fut toujours d'une générosité inépuisable envers les pauvres ; à peine deux mois avant sa mort, les bourgeois d'Estavayer, réunis en assemblée ordinaire, lui votaient des remerciements pour avoir soigné, sans vouloir accepter de la commune une rémunération quelconque, les indigents de la ville.

Les loisirs que lui laissaient les occupations de son état et les charges de la vie publique étaient peu nombreux ; il trouva moyen de les utiliser en établissant à Estavayer une école de sages-femmes. La routine dut céder à la science et les bienfaits de cette institution se firent bientôt sentir dans la contrée.

Une telle activité, jointe au talent, au travail et à un dévouement sans borne, devait nécessairement appeler M. Philippe Ballif aux fonctions publiques. Nous le voyons, en effet, figurer au conseil communal en qualité de vice-président dès mars 1848. En 1852, il est appelé aux fonctions de syndic qu'il conserve jusqu'en 1857. A ce moment, les conseillers communaux, par l'organe de leur vice-président, adressent à M. Ballif une chaleureuse lettre de remerciements dans laquelle sont énumérés les nombreux services rendus par M. Ballif à l'administration. Le conseil communal rappelle en termes émus le zèle que M. Ballif a mis à défendre les intérêts des administrés, à inculquer aux jeunes gens le goût de l'étude, de l'instruction et du travail, à procurer à la ville des salles d'école salubres et spacieuses ; il rappelle aussi les essais tentés par lui pour ramener l'industrie à Estavayer, pour favoriser les rapports et établir des voies de communications entre les villages et cantons voisins et, dit la lettre en terminant, pour maintenir, au milieu de toutes les dépenses occasionnées par ces améliorations, grâce à une sage économie un juste équilibre dans le budget communal.

Pour ne plus être syndic, M. Ballif ne continue pas moins à fonctionner comme conseiller communal jusqu'en 1870.

Il est réélu en 1879, et en 1883 il est appelé à la vice-présidence, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort.

Dans les affaires cantonales, il représente son district au Grand Conseil depuis 1861 à 1871.

Comme opinion politique, M. Ballif avait appartenu au parti libéral-radical, mais il fut d'une modération exemplaire et d'une indépendance complète vis-à-vis de ce parti. Ajoutons qu'il fit toujours preuve d'un grand esprit de tolérance et de convictions religieuses sincères et profondes.

La vie de M. le docteur Ballif restera pour ceux qui lui succéderont dans les diverses branches de son activité, un bel exemple à suivre ; son nom, celui d'un homme de bien, dont le souvenir demeurera gravé dans tous les cœurs.

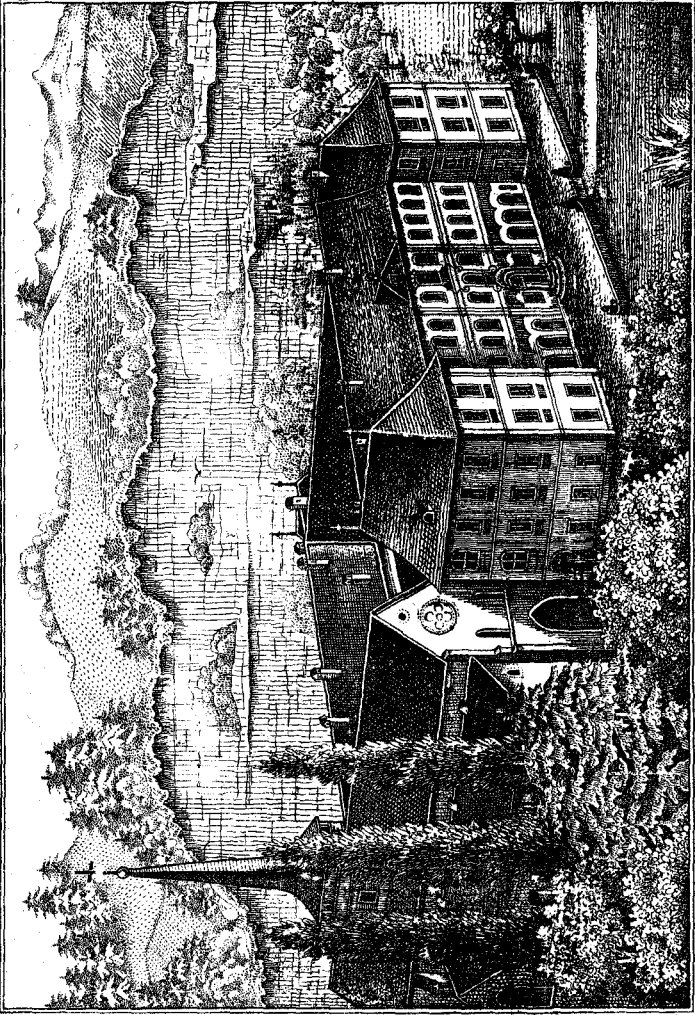
C. P.



INCENDIE DE HAUTERIVE.

Le lundi soir 21 avril 1884, les habitants du chef-lieu apprirent à leur réveil que Hauterive venait d'être entièrement détruit par les flammes. Chacun sait que ce célèbre monastère de l'ordre de Citeaux, fondé en 1137, supprimé en 1848, et converti en 1857 en une école normale, est resté le plus beau chef-d'œuvre d'architecture monastique que possède notre canton. On comprend la consternation générale et en particulier celle qui s'est emparée des nombreux amis de l'archéologie et de l'art, en apprenant cette terrible nouvelle : « Comment ! » se disait-on, « cet imposant édifice, ce vénérable cloître aux arcades si artistement variées, cette belle église avec ses merveilleuses stalles et ses splendides fenêtres ogivales, tout cela serait à jamais anéanti ! » Mais on ne tarda pas à apprendre que, bien que la perte fût considérable, toutes ces craintes ne s'étaient heureusement pas réalisées.

L'incendie, dû à l'imprudence d'un élève, se déclara le 20 avril, vers les 11 heures du soir, et il s'était déjà propagé avec une effrayante rapidité lorsque les premiers secours arrivèrent. M'étant transporté, peu de jours après, sur le lieu du sinistre, j'y observai ce qui suit : La partie de l'aile occidentale contiguë à l'église avait seule été épargnée. La façade principale se dressait encore dans toute sa majesté, et, à part l'absence de son avant-toit, on n'y reconnaissait même aucune trace de feu. L'escalier d'honneur, avec son élégante rampe en fer forgé, était également intact. Cependant, si l'on pénétrait dans l'intérieur, on ne tardait pas à se trouver en présence de ruines. Toutes les pièces, salles, dortoirs servant à l'école normale avaient disparu ; il ne restait que les murs. Les trois quarts de la charpente et le second étage du vaste édifice étaient détruits, et une bonne partie du premier avait subi le même sort ; par contre, le rez-de-chaussée, avec les cuisines et le réfectoire, avait pu être préservé. L'église, excepté le clocher



HAUTERIVE

pour l'abbaye une riche source de revenus. Aussi, vers l'an 1253, eut-elle beaucoup à souffrir des entreprises de plusieurs seigneurs avides et jaloux de sa prospérité. D'autres cependant prirent vigoureusement sa défense.

Le 13 août 1386, l'abbaye de Hauterive fut entièrement pillée par les Bernois.

Le 23 juin 1418, le pape Martin V accorda à l'abbé de Hauterive le droit de porter les habits pontificaux.

Vers la fin du XVI^e siècle (1578), le couvent fut incendié puis rebâti. On voit encore dans une allée la térale partant du cloître, une inscription latine qui rappelle ce funeste événement. En voici la traduction exacte :

Quinze siècles et autant de lustres étaient écoulés depuis la naissance de J.-C , déjà on était la troisième année depuis cette époque, et l'on allait atteindre les nones du cinquième mois (6 juillet 1578), lorsqu'une main criminelle mit le feu à l'avant-toit de ce monastère. Tout l'édifice ainsi que la plus grande partie de l'église contiguë furent réduits en cendres, comme l'atteste encore la flamme visible sur ce mur.

Après la mort de l'abbé Bernard-Emmanuel de Lenzbourg (1795), en même temps évêque de Lausanne, l'abbaye se trouvait dans une situation financière très fâcheuse, mais dont elle se releva entièrement par la bonne et soigneuse administration de l'économiste Dominique Girard, et grâce au bon esprit des religieux et aux sacrifices qu'ils ne craignirent pas de s'imposer.

A l'issue des déplorables événements de 1847, le couvent fut imposé d'une somme de 400,000 fr. de Suisse, puis supprimé définitivement, l'abbé et les conventuels furent pensionnés et renvoyés de leur demeure.

Le premier abbé de Hauterive fut Gérard, moine de Cherlieu, qui mourut vers le milieu du XII^e siècle. Le cinquante-septième et dernier abbé fut le P. Louis Dosson, de Fétigny (1831-1848).

L. G.

LES FRIBOURGEOIS AU BRÉSIL



on nombre de nos lecteurs se souviendront d'avoir lu dans les *Etrennes* des années 1878, 79 et 80, une série d'articles sur la première émigration suisse au Brésil.

Nous rappellerons qu'en 1819, à cause de la misère qu'amènèrent à leur suite, pour une partie de la population, les années dites du *cher temps* (1816 et 1817), un certain nombre de Fribourgeois émigrèrent avec leurs familles pour le Brésil. Ils se proposaient, dans leur ignorance, d'y cultiver la terre pour récolter du froment, et d'y nourrir des vaches laitières pour fabriquer du fromage et du beurre. Mais, une fois arrivés, ces pauvres gens furent cruellement désabusés, car non seulement le Brésil n'est pas un pays à céréales et à gras pâturages, comme notre verdoyante Suisse, mais la culture de la terre n'y est pas praticable pour les travailleurs européens, surtout des pays d'un climat tel que le nôtre, et cela à cause de la chaleur torride que les nègres peuvent seuls supporter au travail des champs.

De là, pour nos émigrants, bien des misères et des souffrances, auxquelles succombèrent plusieurs d'entre eux, ainsi que cela est arrivé à tant d'autres, tristement déçus dans leurs espérances, et qui n'ont souvent trouvé qu'un tombeau après une lente agonie, là où ils avaient rêvé un Eldorado.

Quelques-uns cependant de nos Fribourgeois allèrent s'établir dans une contrée montagneuse, au nord-ouest de Rio-Janeiro, moins chaude que la brûlante plaine, et où ils trouvèrent des prairies plus ou moins maigres et entre-coupées de forêts et de cours d'eau. Ce pays leur rappelait la Suisse ; ils s'y établirent,

disséminés, et se mirent à élever des chevaux et surtout des mulets, ceux-ci étant d'un prix plus élevé et plus rémunérateur que les premiers. Plusieurs sont ainsi parvenus à une certaine aisance.

Ce préambule était nécessaire pour l'explication du récit suivant, que l'écrivain auquel nous l'empruntons tenait de la bouche du héros de l'aventure, mort maintenant : ce n'est donc pas une fiction, mais un fait réellement arrivé.

Un jeune Vaudois s'était rendu au Brésil, en 1850, après des revers de fortune, dans l'espérance d'y rétablir ses affaires. Se rendant un jour, seul et à cheval, de Rio-Janeiro dans l'intérieur du pays, il traversait une contrée montagneuse, verte, solitaire, où, depuis le matin, il n'avait pas rencontré une habitation humaine. Il voyageait donc mélancoliquement, en pensant à sa patrie et à sa famille, au milieu d'une vaste et triste solitude, dont quelques cèdres seulement et quelques buissons épars interrompaient la monotonie. Le soir approchait, et rien ne lui souriait moins, comme on le pense, que la perspective de loger pendant la nuit, comme jadis le patriarche Jacob, à l'enseigne de la belle étoile, qui ne le mettrait point à l'abri des bêtes féroces, ni de l'humidité malsaine des nuits tropicales.

Il en était là de ses soucis et de ses lugubres réflexions, quand, tout à coup, il aperçoit un *rancho*, devant lequel était assise, sur un banc, une femme occupée à recoudre un vieux pantalon. Le *rancho* est, comme l'on sait, l'habitation ordinaire, à la campagne, des Brésiliens qui ne possèdent pas de grandes plantations pourvues de maisons spacieuses et bien construites. Il est fait soit de bois, planches, poutres, ou simplement de branches entrelacées, soit mi-partie de bois et de terre pétrie. Un grand cèdre, au port majestueux et au branchage élégant, couvrait de son ombre le *rancho* et son entourage.

Mais ce qui excita particulièrement l'intérêt et la surprise de notre voyageur, ce fut le costume de cette femme, âgée d'une cinquantaine d'années. Elle portait un

mouchoir rouge sur la tête, et celle-ci était ornée d'une énorme tresse en forme de torche. Le jupon et le corsage de cotonnade rayée, avec manches de chemises bouffantes et serrées au poignet, complétaient le costume des paysannes fribourgeoises, qu'il reconnut aussitôt. Rien n'égala sa surprise, comme on peut le penser, de rencontrer ainsi des gens de son pays dans cette contrée qu'il croyait déserte, et où il ignorait l'établissement de colons fribourgeois.

Arrivé auprès de cette femme, et comme elle ne levait pas la tête, ne l'ayant pas vu venir, il lui adressa, en passant et dans le patois fribourgeois, cette salutation du pays natal : « A vo grachausa ! » c'est-à-dire : bonjour gracieuse ! salutation qui, il est vrai, conviendrait mieux à une jeune et jolie fille qu'à une personne âgée et ridée. Aussitôt elle leva la tête avec grand étonnement, et comme le voyageur paraissait continuer son chemin, elle lui cria dans le même patois :

— Arreta vo, Moncheu ; dité-vai, ité vo asse bin on Fribordzai ? (Arrêtez-vous, Monsieur ; dites-voir, êtes-vous aussi un Fribourgeois ?).

— Non, lui répondit-il encore en patois, je suis Vaudois, mais c'est égal, vous savez bien qu'on est bons amis.

— Oh ! bin veré, Moncheu, à quoué lo dité vo, sai pro. Ma, dité-vai, Moncheu, du io ité-vo ? (Oh, bien vrai, Monsieur, à qui le dites-vous, je le sais assez. Mais dites-moi, Monsieur, d'où êtes-vous ?)

Telle fut la réponse de cette femme, tout heureuse aussi de trouver une personne de son pays, et qui parlait avec elle le patois fribourgeois.

La conversation continua ainsi en patois, idiome que notre Vaudois possédait très bien, et que la Fribourgeoise savait seul parler. Je regrette de ne pouvoir reproduire ici dans ce langage pittoresque, parce qu'il serait sans doute compris de peu de lecteurs, le parler naïf et les exclamations de cette femme. Le Vaudois ayant dit de quelle localité il était, la femme, encore plus étonnée, lui apprit qu'elle et son mari étaient de

Fétigny, petit village frontière du canton, et situé à une demi-lieue de distance de Payerne, l'endroit du voyageur. Puis il se trouva aussi qu'elle avait bien connu la famille de celui-ci, dont elle avait gardé un affectueux souvenir. Elle se souvint de l'avoir vu lui-même dans son enfance, elle lui parla de ses parents et d'autres personnes encore qu'elle connaissait à Payerne, et dont les unes étaient mortes, les autres encore vivantes. Elle l'entretint surtout de sa mère à lui, cette tant bonne dame, à qui elle allait vendre son beurre, et qui avait été si bonne pour elle. On peut comprendre combien cet entretien était agréable à notre ami, qui se trouvait ainsi inopinément transporté comme au milieu des siens, en sorte qu'il lui sembla à la fin avoir plutôt renouvelé connaissance avec d'anciens amis, que fait une connaissance nouvelle.

Il va sans dire que notre voyageur était descendu de cheval, que la Fribourgeoise l'avait fait asseoir, en l'invitant à passer la nuit dans son *rancho*, et que le cheval, délivré de sa selle, avait reçu sa pitance. Elle lui parla ensuite de son mari, avec qui elle vivait seule en ce lieu, qui était allé au pâturage avec ses poulains, et qui ne tarderait pas à revenir au logis. Elle l'assura que son mari serait bien aise de le voir, qu'il connaissait aussi le père de notre ami, Moncheu le capitaine, comme elle l'appelait, et qu'il avait conservé aussi de lui un bon souvenir. On comprend donc qu'il se décida sans peine à accepter une hospitalité offerte avec tant de cordialité, et cela juste au moment où il s'inquiétait de trouver un abri pour la nuit. Une telle hospitalité, accompagnée de l'amitié que lui témoigna le mari aussi bien que la femme, et des souvenirs qui lui étaient rappelés, était vraiment pour lui comme une oasis délicieuse au milieu de l'aride désert.

Le mari de la Fribourgeoise ne tarda pas à arriver, en effet, escorté de deux gros chiens et conduisant son troupeau de poulains et de jeunes mulets, qui gambadaient autour de leurs mères juments. Deux vaches avec leurs veaux, six chèvres et quelques ânes complétaient

le troupeau. Lui-même était un homme de haute taille, d'une soixantaine d'années, et portant, comme sa femme, le costume de son pays, la veste courte et le pantalon court en toile rayée. Une énorme moustache grise couvrait sa lèvre supérieure, en souvenir du service militaire qu'il avait fait en France dans sa jeunesse.

Dès qu'elle le vit, sa compagne accourut au-devant de lui, en lui annonçant l'arrivée de son hôte vaudois, « le fils du brave capitaine et de la bonne dame de Payerne, tu sais bien, » lui dit-elle. Le jeune homme, de son côté, s'empressa aussi d'aller saluer cet homme à l'air vénérable et cordial, qui lui toucha la main, non comme à un étranger, mais comme à une ancienne connaissance, en le saluant par son nom, et lui confirma les offres d'hospitalité de sa femme. Ayant fait son tour de France, il parlait facilement le français.

Lorsque le troupeau eut été introduit dans un hangar pour la nuit, tous deux entrèrent dans le *ranch*, où la femme les avait précédés depuis un moment. Là, le Vaudois fut agréablement surpris de trouver, au lieu de la malpropreté et du désordre, quand ce n'est pas le dénûment, des *ranchos* brésiliens, un intérieur bien garni, propre et rangé, qu'il n'avait vu encore nulle part depuis son arrivée au Brésil ; une table rustique, il est vrai, mais couverte d'une nappe bien blanche, sauf les raies bleues, selon la mode fribourgeoise ; la dite table placée contre le mur, avec un banc entre deux, un autre banc de l'autre côté et un bahut de chêne dans un coin. C'était là tout l'ameublement de la pièce, sauf un miroir et quelques gravures représentant, l'une le Christ, l'autre la Ste-Vierge, et une autre Geneviève de Brabant. La bonne femme, qui était allée traire ses chèvres, apporta sur la table du lait de celles-ci avec le café, et offrit à notre voyageur un vrai goûter suisse, du café au lait, avec du fromage de chèvres, et une délicieuse omelette, le tout lui rappelant délicieusement sa chère patrie et lui faisant croire être encore dans son droit natal.

Après le goûter, le bon Fribourgeois alla chercher,

dans une niche, une bouteille de *cachas*, ou eau-de-vie de cannes à sucre, que l'on fabrique et boit au Brésil, au lieu de vin, que l'on n'a pas, si ce n'est à des prix très élevés. Il alluma sa pipe et son hôte son cigare, et l'on se mit à causer avant d'aller se coucher.

Après s'être fait raconter tout ce qui s'était passé en Suisse, et surtout au canton de Fribourg, depuis son départ, tous événements dont il n'avait aucune connaissance, le colon fribourgeois, à son tour, raconta aussi ses aventures comme suit :

Il avait quitté son village, avec sa femme et quelques compatriotes, en 1819, peu de temps après son mariage, après avoir vendu son petit bien et liquidé ses dettes contractées pendant l'année de la misère (1817). Arrivé à Rio et déçu dans son attente, comme les autres émigrants, il s'était trouvé naturellement très embarrassé pour se procurer un moyen d'existence. Entrer en service comme domestique, il n'y fallait pas songer ; car, au Brésil, tout service de ce genre, à la ville comme aux champs, se fait par des nègres, soit esclaves, soit libres ; un métier, il n'en connaissait point d'autre que celui d'agriculteur. Heureusement pour lui cependant, comme pour ses co-émigrants, il ne s'était pas vendu d'avance à une société de colonisation, ainsi que cela est arrivé si souvent depuis lors à tant de malheureux, qui se sont trouvés, dans la colonie, n'être que de simples esclaves. Il possédait heureusement toute sa liberté d'action.

Faute d'autre ressource, il avait fini, réduit par la nécessité, par accepter dans une plantation une place de directeur des travaux, c'est-à-dire de conducteur d'esclaves. Sa femme l'accompagna selon les conditions réglées, pour partager son *rancho* et pour faire son ménage. Sous le double rapport physique et moral, cette place ne fut guère à sa convenance, et il ne la garda pas longtemps. D'abord ils eurent cruellement à souffrir du climat brûlant, ainsi que des fièvres du pays, dans une plaine basse et malsaine. Mais ce qui le faisait le plus souffrir, c'était d'être obligé de faire travailler, le fouet en mains, ces pauvres nègres, dans lesquels il ne pouvait

s'empêcher de voir ses semblables, malgré leur couleur, et de devoir les traiter rudement, sous peine d'être réprimandé par le maître et même renvoyé de sa place. Outre cela, la conduite immorale du planteur ne le dégoûtait pas moins, en sorte qu'il n'aspirait qu'à changer de condition.

— Voyez-vous, Monsieur, disait-il, quand il me fallait frapper ces pauvres gens pour les stimuler, cela me fendait le cœur ; il me semblait frapper mes enfants, car ils m'aimaient, ces moricauds ; je le devinais à leurs regards, parce qu'ils voyaient bien que je n'étais pas méchant comme celui qu'il y avait avant moi, et que je ne frappais qu'à regret, en cas de nécessité. Mais pas moins il fallait frapper quelquefois pour faire avancer l'ouvrage, de crainte d'être grondé par le maître, et, voyez-vous, chaque coup, quand même il n'était pas rude, me retombait sur la conscience, qui me le reprochait comme une mauvaise action. Il faut vous dire tout de même, continua-t-il, qu'il en était ainsi au commencement plus qu'à la fin. Car, j'ai honte de le dire, mais vous m'excuserez, Monsieur, au bout de quelque temps j'en étais venu à m'y habituer et à m'endurcir le cœur sur les souffrances de mon prochain. En même temps, il faut confesser aussi que je n'étais plus avec ma brave femme le même que par le passé. Auparavant nous étions, elle et moi, comme deux tourtereaux ; jamais entre nous un mot plus haut que l'autre ; c'était toujours mon *Djozé* par ci, ma *bonna fenna* par là ; bref, si dehors c'était l'enfer, chez nous c'était le paradis. Mais voilà-t-il pas que, peu à peu, l'enfer entra aussi dans mon cœur. Mécontent de mon sort, tourmenté par ma conscience, souvent je buvais de rage et je rentrais chez moi de mauvaise humeur ; ce qui faisait que je rabrouais ma femme, souvent sans raison. Enfin, c'est pour vous dire, Monsieur, qu'avec tout ce commerce je ne devenais pas bon, et je dois remercier le bon Dieu et la bonne femme aussi de m'avoir retiré de cette perdition.

— Eh bien, lui dit le voyageur, vivement intéressé par ce récit naïf, et touché surtout de la candeur de ce brave homme, comment vous êtes-vous tiré de là ?

— Voici, Monsieur, voici, je vais vous dire comment. Ma femme, pendant un temps, ne me disait rien à ce sujet ; elle ne me faisait jamais de reproches, quand même j'avais fait le méchant ; au contraire, elle était douce et amicale comme une brebis, et si quelquefois une larme s'échappait de ses yeux, elle s'empressait de l'essuyer pour prendre un air souriant. Mais un soir que nous étions à côté l'un de l'autre, assis devant notre *rancho*, elle me prit la main amicalement et me dit ce qui suit : « Ecoute, mon bon Joseph, il ne faut pas rester dans cette plantation, elle ne vaut rien pour nous. D'abord ce n'est pas un métier comme il faut de conduire ainsi ces pauvres nègres comme des bêtes, en tapant dessus pour les forcer au travail quand ils n'en peuvent plus, ce qu'un brave homme ne ferait pas même à son bétail. A penser que ce sont des hommes, nos semblables, tout noirs qu'ils sont, qui même valent mieux que leur maître, je me dis : ce n'est pas une conscience, non ce n'est pas une action, le bon Dieu ne peut pas nous bénir. Quant au maître, si l'on peut dire de ses esclaves que ce sont des hommes et de braves gens, on n'en peut pas dire autant de lui. Tu sais bien comment il est, qu'il se soûle tous les jours, qu'il est toujours en colère, qu'il jure comme un païen, qu'il n'a point de religion, qu'il a des enfants qu'il ne reconnaît pas même comme siens, si ce n'est comme ses esclaves, et qu'il n'est pas content si l'on n'extermine pas ses gens. Non, nous ne pouvons pas rester chez un pareil maître, et puisque l'année est finie, il nous faut le quitter. D'ailleurs, par ici il n'y a point d'église, point de curé, point de messe ; on ne peut pas se confesser ; c'est comme s'il n'y avait point de bon Dieu. Et pour baptiser les enfants quand il en viendra, comment faire ? On ne peut pourtant pas les laisser comme cela sans baptême, pour qu'ils ne puissent pas aller en paradis comme nous ! »

Ce fut alors, continua le Fribourgeois, qu'elle me fit savoir pour la première fois ses espérances de maternité, en me disant que c'était là, surtout, ce qui l'avait déterminée à me parler ainsi. Cette révélation fit sur

moi une profonde et bien douce impression, et ne fut pas ce qui contribua le moins à me faire rentrer en moi-même et à abonder dans l'idée de ma femme. Du reste, celle-ci s'abstint de faire allusion au changement en mal qu'elle avait remarqué chez moi, de crainte de me faire de la peine, et voyant bien que j'en avais le sentiment moi-même et que, de moi-même aussi, je reviendrais au bien. Voilà ce que c'est qu'une bonne femme, mon bon Monsieur ; aussi je lui en fus reconnaissant.

Mais, comme l'embarras était de trouver un autre gagne-pain : « Ecoute, me dit-elle encore, voici ce qu'il faut faire. N'as-tu pas vu quelquefois, par ici, venir des colporteurs parcourant le pays, avec la balle sur le dos, ou bien avec un âne ou même un cheval, pour vendre des morceaux d'étoffe, du fil, des aiguilles, des couteaux, des miroirs, le tout bien plus cher que chez nous. Eh bien, on pourrait faire cela pour essayer et jusqu'à ce qu'on ait trouvé mieux. » Elle ajouta que, comme je lui donnais à garder tout l'argent que je gagnais, elle avait mis à part quelques économies avec lesquelles nous pourrions nous monter tout modestement, et que, du reste, elle comptait m'accompagner dans mes pérégrinations.

Ça y est, lui dis-je, tout content et en l'embrassant, et nous prîmes aussitôt notre résolution. Je quittai donc la plantation, après une année de séjour, et nous nous rendîmes à Rio pour y faire nos emplettes. Puis nous nous mîmes à parcourir le pays avec un âne chargé de nos marchandises, allant d'une plantation à une autre, vendant soit aux planteurs, soit aux habitants des simples *ranchos*, et réalisant ainsi de jolis bénéfices. A défaut d'argent, je recevais en paiement des produits de la terre, du café, du sucre ou du tabac, ce qui naturellement me procurait un double profit. Ceux qui avaient acheté de moi me voyaient volontiers revenir, contents qu'ils étaient de ma marchandise et de mes prix, plus que des marchands portugais ou brésiliens, qui agissaient sans conscience, et mes affaires prospéraient joliment.

Cependant ma femme allait devenir mère, en sorte qu'elle ne pouvait plus bien m'accompagner, et nous étions en peine de savoir comment faire pour la laisser quelque part jusqu'à ce moment et encore un certain temps après. Ce fut alors que nous vinmes à traverser pour la première fois cette contrée-ci, qui, comme encore à présent, n'était pas très peuplée. Ma femme, qui ne pouvait plus me suivre à pieds, était montée sur l'âne, tandis que notre ballot était sur un cheval, et moi je marchais à côté, en conduisant doucement mon petit escadron.

Nous arrivâmes à ce *rancho*, où nous trouvâmes établie une famille fribourgeoise, de Montagny, près de notre village, et qui avait émigré avec nous. Comme nous le faisons maintenant, elle élevait des poulains et des mulets avec quelques ânes ; bref, c'est nous qui les avons remplacés. Outre le père et la mère, il y avait un garçon et une fille, âgés l'un de 16, l'autre de 18 ans. C'étaient de bonnes gens que nous connaissions ; nous convinmes donc que ma femme resterait chez eux jusqu'à ce qu'elle pût reprendre les voyages avec moi. Moi, de mon côté, je continuerais à parcourir le pays pour mon commerce, sans aller trop loin, et en revenant de temps en temps au *rancho*.

Au bout d'un mois, le bon Dieu nous donna une gentille fillette, dont l'arrivée nous combla de joie et que nous nommâmes Catherine, du nom de la sainte du jour de sa naissance, pour la placer sous la protection de cette sainte. Puis j'allai à la ville la plus voisine, à dix lieues d'ici, chercher un curé pour baptiser notre petite.

Je continuais mes courses par le pays, lorsqu'un jour que je revenais au *rancho* je trouvai la famille de nos amis tout en mouvement. Elle venait de recevoir la nouvelle de la mort d'un oncle de Montagny, qui leur laissait son domaine en héritage, ce qui, naturellement, modifiait leur position. Leur intention était donc de retourner au pays pour jouir de ce domaine qui leur tombait du ciel, et les jeunes gens s'en réjouissaient tout particulièrement, car ils regrettaient les fêtes de village et s'ennuyaient dans ce pays désert.

Ici encore, ce fut ma brave femme qui me donna ce bon conseil, que je suis heureux d'avoir suivi. Comprenant tout de suite qu'il y avait là une bonne affaire pour nous, elle me proposa d'acheter le *rancho*, avec le bétail et le terrain, pour nous établir ici, ce qui surtout, à cause de la petite, nous conviendrait mieux que de continuer notre vie errante. Ce qui fut dit fut fait, et c'est ainsi que nous sommes ici depuis bientôt trente ans, et nous sommes contents de notre sort.

Comme son hôte s'étonnait de n'avoir pas vu au *rancho* cette fille dont on lui avait parlé, le Fribourgeois lui expliqua qu'elle était mariée, depuis dix ans, avec un compatriote établi à Rio, et qu'elle venait chaque année avec ses enfants, pendant le temps de la grande chaleur et de la fièvre jaune, faire un séjour chez ses vieux parents, ce qui, naturellement, était toujours pour les uns et pour les autres une fête impatientement attendue.

Tel fut le simple récit du bon Fribourgeois, lequel intéressa vivement son hôte et que je reproduis ici, pensant qu'il en sera de même pour quelques lecteurs, curieux d'apprendre comment se tira d'affaire, au Brésil, une famille de notre pays.

Le lendemain, notre Vaudois se remit en route, après un bon déjeuner semblable au goûter de la veille, non sans avoir échangé avec ces bonnes gens les plus cordiales salutations et les meilleurs vœux, et emportant dans son cœur la plus douce impression de cette étape de son voyage.

Une bête et un sot.

Une bête (ce mot pris au figuré) est un homme de peu d'intelligence, qui ne s'en fait point à croire et qui se contente du petit lot de bon sens que le Ciel lui a départi ; un sot, au contraire, joint à sa bêtise naturelle la bêtise encore plus grande de se croire de l'esprit.

DE L'IVROGNERIE.



Il n'est guère de passion plus vile que l'ivrognerie, et, à la honte de l'humanité, il n'en est guère de plus commune.

L'ivrognerie provoque la ruine des familles, le dépérissement de la santé, l'abrutissement de l'intelligence, le développement de toutes les passions viles.

Celui qui s'abandonne à ce hideux penchant, ne peut être ni bon père, ni bon fils, ni bon époux, ni bon citoyen.

Dès que l'ivrognerie s'établit dans une maison, elle y appelle bientôt le désordre, la discorde, la misère et la faim.

Un riche fermier prospérait dans ses affaires et élevait avec honneur une famille nombreuse. Il était sobre, laborieux, juste et estimé de tout le monde. Il eût été complètement irréprochable, s'il n'avait pas eu un petit faible pour le schnaps. Il était rare néanmoins qu'il bût au-delà des limites convenables ; mais à l'âge de trente cinq ans, il se lia avec quelques buveurs, et en peu de temps il prit leurs habitudes, et se livra tout-à-fait à son goût pour la boisson. Insensiblement, il perdit son exactitude au travail ; il négligea ses terres, ses troupeaux, ses enfants. Lorsqu'il venait à la ville pour la vente de ses denrées ou de ses bestiaux, il faisait des dépenses excessives, et passait plusieurs jours en débauches.

Sa pauvre femme, qui était vertueuse et qu'il avait naguères beaucoup aimée, gémissait de l'inconduite de son mari, et elle se permit de lui faire des représentations que celui-ci reçut fort mal. Le ménage se brouilla ; ce n'était que querelles, divisions et mauvais traitements. La pauvre femme en tomba malade et mourut.

Voilà le fermier veuf avec six enfants et dans des af-

fares difficiles. Le trépas de sa femme lui avait fait faire de salutaires réflexions ; mais l'habitude était invétérée, et les camarades de taverne l'emportèrent sur les résolutions salutaires. Dès lors, le malheureux ivrogne s'abandonna aveuglément à sa funeste passion : moissons, troupeaux, meubles, instruments aratoires, tout fut dévoré par cette soif inextinguible du schnaps. Ses deux fils aînés, jeunes gens d'une forte constitution et d'un bon naturel, finirent par imiter leur indigne père. Le plus âgé devint un mauvais garnement et la terreur du pays ; le second se fit soldat. Les dettes, accrues par l'inconduite de tous ces malheureux, forcèrent le propriétaire à reprendre sa ferme. Le reste de la famille fut placé dans des maisons de charité. Et le père, jadis si heureux, devint mendiant et vagabond ; son front ne savait plus rougir, et l'on hésitait même de lui faire l'aumône, parce que le peu de sous qu'il recevait était encore pour le cabaret.

Quand on le voyait passer dans le village, les mères de famille le montraient au doigt et racontaient à leurs enfants comment cet homme si riche et si considéré était devenu l'opprobre des siens et la victime de l'ivrognerie.

La séance est levée !

Un de nos députés, homme tranquille et peu loquace de sa nature, après avoir copieusement soupé avec quelques collègues, s'endormit profondément sur sa chaise. L'un des convives, s'apercevant de la chose, dit à demi-voix : « Attendez, je vais le réveiller. » Alors, prenant le ton bref du président du Grand Conseil : « Messieurs, fait-il, la séance est levée. » Il n'avait pas achevé, que l'honorable député était sur ses pieds et se précipitait vers la porte.

ENFANTINES.

M^{lle} Hélène, une jeune personne de quatre ans, entend son frère, qui a quelques mois, crier comme un sourd dans la chambre de sa mère. — Dis-moi, Nounou, demanda-t-elle à la nourrice, d'où est-il venu mon petit frère? — C'est le bon Dieu qui te l'a envoyé, mon enfant. — Oh! oui, je comprends; il criait trop là-haut, c'est pour cela qu'on nous l'a donné.

* * *

Bébé regarde avec une grande curiosité un monsieur orné d'une calvitie extravagante. Puis, tout à coup, se penchant vers sa mère: — Dis, maman, les grandes personnes, c'est-il là-dessus qu'on leur donne la verge?

*

On a cité plusieurs réponses de l'enfant à cette éternelle question: Qu'aimes-tu mieux, ton papa ou ta maman?... Beaucoup sont jolies ou simplement curieuses. Aucune ne semble aussi touchante dans sa simplicité embarrassée que celle qui a été faite dernièrement par la petite fille d'un de mes amis.

Le papa, tendrement: — Jeanne, n'est-ce pas que tu aimes mieux ton papa?...

La maman, même jeu: — Jeanne, n'est-ce pas que tu aimes mieux ta maman?...

Silence. Puis tous deux: Dis, lequel aimes-tu mieux?

Jeanne, lentement et avec un sourire délicieux: — ... Pa... man...!

* * *

Aimes-tu ta petite sœur, Toto? — Oui, papa. — Montre-moi, comment tu l'aimes? — (Toto reste muet.) — Voyons, Toto, comment est-ce que j'exprime mon affection pour maman? — En lui donnant de l'argent... mais je n'en ai pas.

* * *

On interroge le petit Georges sur le fiancé de sa grande sœur: — Et quel âge a-t-il? — Je ne sais pas. —

Enfin, est-il jeune? — Bien sûr... Il n'a pas encore de cheveux.

* * *

Une fillette entendant dire que sa mère venait de perdre son procès, s'écria en lui sautant au cou: « Ah ! maman, que je suis contente que tu aies perdu ce procès qui te tourmentait tant ! »

* * *

« Mais, Loulou, comment peux-tu être assez méchant pour dire à ta tante qu'elle est une sotte ! Va bien vite lui dire que ça te fait de la peine. » Et aussitôt le gamin va trouver la bonne tante et lui dit: « Ecoute, tante, ça me fait bien de la peine que tu sois si sotte ! »

Chance de vie à un âge déterminé.

Les compagnies d'assurance connaissent la crédulité des personnes dont elles assurent l'existence; aussi ont-elles fait de nombreuses tables qui sont consultées soigneusement avant la délivrance des polices. Ces tables sont le résultat de calculs rigoureux et il est rare d'y trouver des erreurs. Il ne s'agit que de moyennes, bien entendu, et il faut exclure les morts soudaines et prématurées aussi bien que les longévités extraordinaires; mais voici les résultats obtenus pour les cas ordinaires:

A 4 an on a chance de vivre encore	39 ans	40
10 ans	»	» 51 » 61
20	»	» 41 » 61
30	»	» 34 » 64
40	»	» 28 » 68
50	»	» 21 » 71
60	»	» 14 » 74
70	»	» 9 » 79
80	»	» 4 » 84

M. ÉMILE WELTI, président de la Confédération suisse¹⁾.



. *Emile Welty*, de Zurzach en Argovie, est né en 1825. Après avoir terminé ses études au gymnase d'Aarau, il alla étudier le droit dans les universités de Iéna et de Berlin. A son retour, en 1847, il s'établit comme avocat dans son canton natal. C'était l'époque agitée du *Sonderbund*, et il prit part à la courte campagne du général Dufour.

En 1856, il fut élu président de tribunal pour le district de Zurzach. Un peu plus tard, nous le trouvons dans le conseil exécutif d'Argovie, où il dirigea la Justice et l'Instruction publique. Il remplit aussi les fonctions de landamman dans le gouvernement argovien. De 1857 à 1866, il siégea dans le Conseil des Etats, dont il eut la présidence en 1860 et en 1866.

Sur le refus de M. Frey-Hérosée d'accepter une réélection dans le Conseil fédéral, M. Welty, son successeur désigné, fut élu membre de cette autorité le 8 décembre 1866. Il remplit dès lors les plus hautes fonctions auxquelles un Suisse puisse aspirer, celles de *Président de la Confédération* (en 1869, 1872, 1876, 1880, 1884).

Indépendamment du département politique, dont la direction est toujours confiée à la présidence, M. Welty a encore dirigé les dicastères de justice et police, celui des postes, télégraphes et chemins de fer et celui de la guerre.

C'est surtout en qualité de chef de l'administration militaire qu'il a déployé la plus grande activité. Son brevet de colonel fédéral pour l'infanterie est du 6 avril

¹⁾ Extrait de *la Famille*, n° du 15 janvier 1884. — Voir le frontispice de ce volume.

1866. Il a beaucoup contribué à la création d'une armée suisse dont la mobilisation soit aussi prompte que faire se peut, eu égard à notre organisation politique fédérative. On lui attribue avec raison l'organisation de l'armée fédérale issue de la constitution de 1874, la répartition des milices suisses en huit divisions, etc. M. Welti a pris sa retraite de colonel à la fin de 1883.

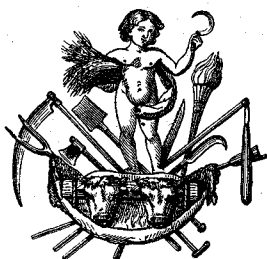
Au point de vue politique, le nom de M. Welti se rattache à l'occupation de Genève en 1860. Il fut commissaire fédéral dans cette ville, de concert avec M. Aepli, avec M. le colonel Philippin, commandant de place. A ce titre, il a reçu, ainsi que ses collègues, la bourgeoisie d'honneur genevoise.

Son nom est également intimement lié aux négociations internationales pour le Gothard, avec ceux de MM. Alfred Escher et Louis Favre.

Dans la question de la *Nationalbahn*, qui a si longtemps occupé les Chambres, M. Welti a fait des démarches personnelles très vives auprès du gouvernement d'Argovie dans le but d'engager celui-ci à user de son ascendant sur les villes garantes argoviennes, afin que le litige reçoive une solution conforme à l'arrêté fédéral.

Au point de vue des questions de parti, M. Welti se rattache au centre, s'appuyant davantage sur la droite que sur la gauche du Conseil national. Mais nous ne voulons pas faire ici de la politique et nous laisserons le président actuel achever son œuvre avant de porter un jugement sur son administration.

Qu'il nous soit permis cependant d'ajouter un mot à cette notice. Dans les négociations qui viennent d'avoir lieu entre Rome et Berne au sujet des évêchés de Bâle et du Tessin, Mgr Ferrata, légat du Pape, n'a eu qu'à se louer de l'exquise courtoisie et des excellents procédés du président de la Confédération à son égard, et peut-être est-ce en grande partie à l'esprit de conciliation de M. Welti que nous devons l'heureuse issue des conférences.



LES REGAINS.

Ce n'était pas encor l'automne,
Ce n'était presque plus l'été ;
Déjà le tic-tac monotone
Disait que le seigle est coupé.

Mais le doux arôme que j'aime
Des prés s'exhalait de nouveau,
Nous apportant l'adieu suprême
Des fleurs qui paraient le coteau ;

Des fleurs qui, dans l'herbe touffue,
Ondoyaient, mobile décor,
Fraîche vision disparue
Que le regard poursuit encor...

Et je songeais à la parole
Du roi qui compare nos jours
A cette éphémère corolle
Que la faux tranche pour toujours.

Et l'amertume du Psalmiste
A son tour s'emparait de moi,
Pareille au refrain grave et triste
Que l'on répète malgré soi...

Oui, comme ces herbes fanées
Que la faucille livre au vent,
J'ai vu s'effeuiller les années
Qui s'ouvriraient au soleil levant,

Au soleil ardent de la vie,
Qui dorait si bien le matin,
Et, d'un reflet de poésie,
Colorait l'horizon lointain.

Ah ! les beaux ans si pleins de sève !
Les beaux jours si pleins d'avenir !
Qui dira s'ils étaient un rêve,
Ou bien s'ils sont un souvenir ?

Tant d'ombre a passé sur la route,
Et tant de neige sur les fleurs,
Sur l'espérance tant de doute,
Et sur le rire tant de pleurs,

Que, plus tard, en rouvrant la page
Où rayonna l'enchantement,
L'œil ne retrouve ce mirage
Qu'avec un morne étonnement...

Pourtant, à l'heure où le jour baisse,
Quand le foin répand sa senteur,
C'est tout un parfum de jeunesse
Qui revient m'embaumer le cœur.

Je revois la folâtre enfance
A travers les meules courant ;
Puis, la rêveuse adolescence
Tapie en ce nid odorant ;

Et le poète, chaque année,
S'isolant pour venir encor,
Au milieu de l'herbe fanée,
Chercher la strophe aux ailes d'or.

Aussi, quand l'arome que j'aime
Des prés s'exhale de nouveau,

Nous apportant l'adieu suprême
Des fleurs qui paraient le coteau,

Et quand le tic-tac monotone,
Nous dit que le seigle est coupé,
Je ne sais plus si c'est l'automne,
Tant je me souviens de l'été.

M^{me} d'O...

Proverbes annamites.

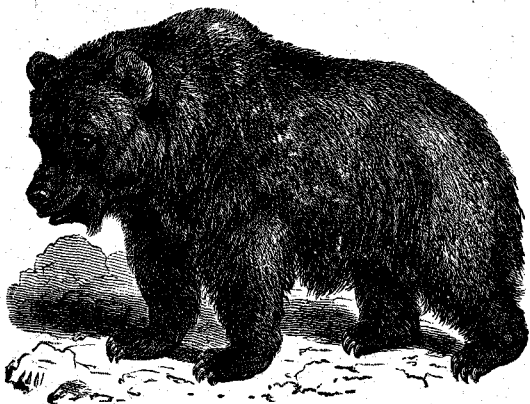
On a dit que les proverbes étaient « la sagesse des nations, » et rien qu'à ce titre ils auraient droit à une place dans la littérature d'un peuple. Voici quelques-uns des proverbes et dictons les plus usités dans le royaume d'Annam. Ils ont été recueillis par le P. Jourdain, des missions étrangères. On verra que ces maximes vulgaires y sont communes avec un grand nombre des nôtres, et de même que chez nous, elles ont une grande autorité :

— Cent hommes, cent langues. — Acheter des nuages et vendre du vent. — On connaît les hommes et leur visage, mais qui connaît leur cœur ? — Vous faites une mauvaise action, n'en accusez pas le ciel ; vous faites un faux pas, ne vous en prenez pas à la terre. — En voyant le marchand de poisson frais courir au marché, le marchand de poêles à frire y court aussi. — Le soleil et la lune sont très brillants ; mais il suffit d'une simple cuvette pour en intercepter les rayons. — Des hommes qu'on connaît, on ne respecte que la vertu ; des hommes qu'on ne connaît pas, on ne respecte que l'habit. — En réunissant leurs moyens, des fourmis arrivent à traîner un bœuf. — L'arbre veut rester en repos, mais le vent s'y oppose. — Naviguant dans un fleuve, vous devez en suivre les détours ; entrant dans une maison, vous devez en suivre les usages. — Un bateau sans gouvernail est comme une femme sans mari. — Un homme sans femme est comme un cheval sans bride.

LA CHASSE DANS LE BON VIEUX TEMPS.

Les longues et minutieuses recherches auxquelles a dû se livrer le R. P. Apollinaire pour élaborer l'œuvre importante dont il vient de commencer la publication ¹⁾, et surtout les nombreux *manuaux* de communes et de paroisses qu'il a compulsés à cet effet, lui ont permis de recueillir, en dehors de son sujet, une foule de faits ayant trait aux us et coutumes de nos pères. Nous croyons que nos lecteurs — les gens du métier du moins — ne liront pas sans intérêt quelques notes que notre savant compatriote a bien voulu nous communiquer sur l'abondance du gros gibier, voire même des ours et des loups dans nos parages du XV^e au XVIII^e siècle.

Commençons par ces derniers, dont personne sans doute, tant Nemrod soit-il, ne déplorera l'émigration de nos contrées.

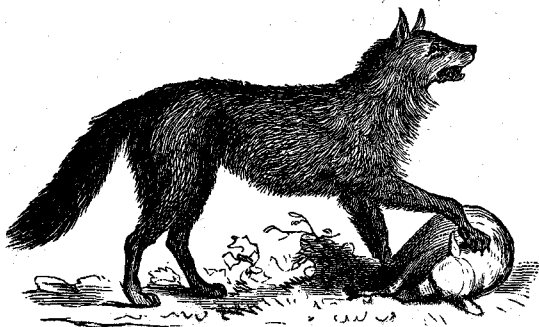


Nous n'avons pas pu découvrir à quelle époque l'*Ours* a cessé de hanter nos montagnes et nos vallées, mais

¹⁾ *Dictionnaire historique statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, par le P. Apollinaire Deillon, ord. cap. — Imp. L. Fragnière, 1884.

nous en suivons les traces jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Son apparition paraît avoir été assez fréquente dans le siècle précédent. En 1666, Wully Resman, chasseur de Chevrilles, tue un ours dans les montagnes du couvent d'Hauterive. En 1668, la paroisse de Barberèche donne 25 batz à un homme qui a tué un ours et un loup, et la même prime est décernée à un autre en 1698.

Enfin, en 1746, on aperçoit des ours dans les montagnes de la Gruyère, mais c'est en vain que deux grandes chasses sont organisées en leur honneur.



Le loup n'a quitté ce canton qu'au commencement de notre siècle ; il est à présumer que les sujets abattus depuis venaient des montagnes du Jura ou de celles du Valais. Dans les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, ils étaient très nombreux dans nos contrées et ils parcouraient la plaine comme la montagne.

En 1504, les chasseurs de Gouggisberg apportèrent douze jeunes loups à nos souverains seigneurs. La même année, on tue des loups à Belfaux, à Muschels ; un vieux loup est abattu par le banneret de l'Augé. En 1506, on prend des loups à Bellegarde, à Domdidier ; on en prend 5 à Sorens, 3 à Muschels, 3 à Vuadens, 2 aux Molettes près de Vaulruz, 3 dans la forêt du Galm.

En 1505, LL. EE. accordaient une récompense de 2 à 3 florins par tête de loups ou d'ours tués.

Les comptes de la paroisse de Barberèche prouvent que les loups étaient nombreux chez nous au XVII^e siècle. En 1668, on accorde 28 batz à un homme qui a pris 14 loups.

Dans l'hiver rigoureux de 1748, on aperçut bon nombre de loups. Un fut tué près de la Part-Dieu, un autre dans la forêt de Bouleyre. En 1817, deux monstrueux loups tombent encore sous les coups des chasseurs.

Ajoutons que Messieurs se livraient avec passion au plaisir de la chasse. En 1482, Mgrs de Berne et de Fribourg font une partie de chasse de plusieurs jours du côté de Planfayon.

En 1483, le comte de Gruyère organise une chasse grandiose avec ces messieurs de Fribourg, et, à cette occasion, on mange un mouton à l'abbaye de Marsens. — Nous voyons qu'en 1490, Mgrs se livraient encore à leur passion favorite du côté de Planfayon. Un sautier leur est délégué pour les ramener à leur résidence et leur rappeler les affaires de la république.

La chasse au loup s'organisait d'une manière grandiose. En 1485, Leurs Excellences délèguent en Valais un écolier nommé Blanc, chargé d'en amener un preneur de loups qui enseignera sa méthode à nos chasseurs. Plusieurs villes et villages possédaient déjà, à cet effet, de nombreux engins, trappes, filets, traquenards, etc., et tout le pays était organisé en conséquence.

Le 1^{er} juin 1698, la commune de Châtel-St-Denis fait une chasse au loup dans toutes les règles. Dès la veille, les gouverneurs ont ordre de commander aux dixainiers de chaque quartier d'avertir leurs hommes, de les placer avant le jour dans les différents postes et de commencer la battue au bruit des tambours. Cette chasse se développe depuis Châtel aux montagnes d'Albeuve.

Le 10 juin 1699, le bailli de Châtel et son lieutenant reçoivent un message de la paroisse d'Attalens qui, avec Chexbres, Corsier, Palézieux, etc., organise une chasse au loup pour le 12. « Pour maintenir bonne paix, union et respect de bon voisinage, » on décide de se joindre

à eux et d'agir de concert. — Suivent quelques détails sur les sept *escouades* qui devront prendre part à l'expédition, sur les hommes qui devront les commander, sur les postes que chacune occupera. — On ne changera pas de place avant les ordres donnés : « Pour les « *baptues*, il y aura un tambour qui sera Jai Mareylev « avec des hommes et enfants conduits par Ulrich « Bossalier, qui battra Montabiet, etc. D'autres battront, « depuis le Charravet, le bas de la Broye jusqu'à la « Minjoz, la Repassa, etc. » On donnera connaissance de cette chasse à Semsales, à la Rougève et autres lieux, afin de les engager à se joindre à la chasse générale, en les priant de placer des hommes au Moyon, au Crau-du-Loup et aussi loin que possible.

En 1700, la ville de Gruyère organise une formidable chasse à laquelle elle convie les baillages de Châtel, de Vaulruz et de Bulle. Elle est fixée au 28 juin. Les jours précédents, on place de nombreux filets avec les pieux destinés à les retenir. Les filets de Gruyère sont placés en Rattevel, du côté d'Orient et au-dessus du Chiergny ; ceux de Châtel, de Bulle et de Vaulruz ont aussi leurs endroits désignés.

Chacun gardera ses filets à une distance convenable. Gruyère et Bulle devront opérer la battue et former une haie de fusiliers depuis le bout d'Orient des filets par le Marmottay jusqu'au Vanny de Trémétaz.

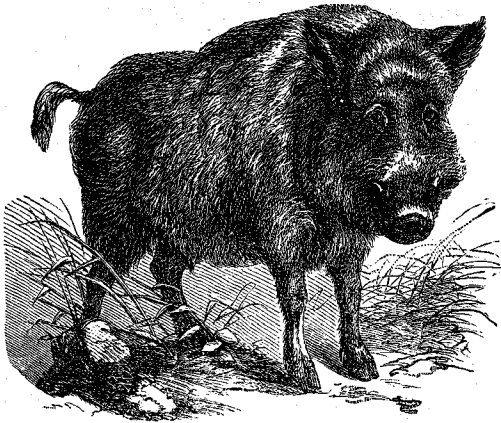
Tout homme portant arme devra marcher à cette chasse. Un homme appelé dixainier a six chasseurs sous ses ordres.

En 1710, le 1^{er} mai, les baillages d'Oron, de Châtel, de Lausanne, etc., organisent une chasse au loup des hauteurs de Lavaux au Moléson, et convoquent une multitude de villages des terres de Fribourg et de Vaud.

Dans ces sortes de chasse, tous les citoyens ayant une arme à feu étaient tenus à marcher. Les uns formaient un cordon d'une étendue prodigieuse ; les autres devaient battre le tambour et opérer les battues.

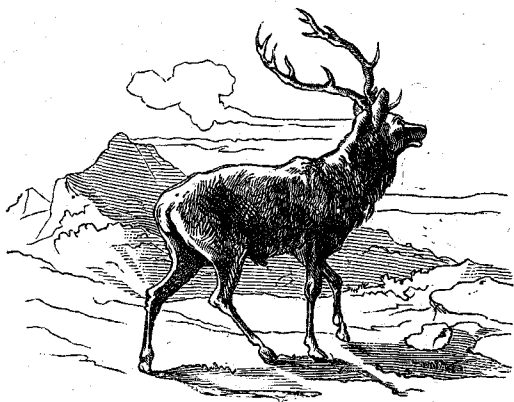
Quels délices pour le vrai chasseur que des chasses organisées avec cet appareil ! Les loups affolés s'élan-

caient du sommet des montagnes ou sortaient des forêts par bandes nombreuses, tombaient dans les filets, dans les pièges ou sous les balles des fusiliers, et le soir on rentrait dans ses foyers avec des trophées de 40 à 45 loups. Que ces temps sont loin de nous !



Le *Sanglier* n'a quitté définitivement nos contrées que vers le commencement de ce siècle. Il avait fixé son domicile dans plusieurs forêts de chênes, entre autres dans les environs de Vuissens, de Courtion, de Chandon, etc.

Les sangliers paraissent avoir été surtout très nombreux dans le XV^e siècle ; on en apportait fréquemment à Messieurs, qui accordaient chaque fois de légères récompenses. En 1477, Henzli von Lanthen et ses compagnons en apportent plusieurs. En 1479, le lieutenant de Montagny fait don d'un sanglier, qui est mangé chez le chancelier G. Gruyère par messieurs du grand et du petit Conseil. En 1481, les gens de Montagny en apportent encore un qui fait le régal de ces mêmes messieurs à l'auberge du Chasseur. En 1482, on apporte un sanglier de Vuippens. En 1489, on en tue à St-Aubin, à Muschels ; en 1490, à La-Roche, à Chandon.



~ Le *Cerf* était très abondant dans le canton de Fribourg au XV^e et au XVI^e siècles. Les nombreuses ramures qui décorent les galeries de nos vieux châteaux en font foi.

Les baillis, les villages envoyaient chaque année à messeigneurs de Fribourg quelques pièces de ce gibier. En 1488, de semblables dons leur sont faits par les habitants de la Roche, de Planfayon et par ceux de la seigneurie de Chenaux. Ceux de Grassenbourg envoient la même année un magnifique chevreuil.

En 1492, à l'occasion de l'arrivée des députés des cantons, le cerf, le chamois et d'autres pièces de gros gibier apparaissent en abondance sur les tables des conviés. En 1500, St-Aubin envoie un cerf; en 1504, un chevreuil.

Les cerfs ont disparu de nos contrées vers la fin du siècle dernier. En 1746, on tue un cerf sur les terres de la Part-Dieu, au lieu dit *Cheval-brûlé*, et la même année, des chasseurs de Bulle et de Broc en abattent encore un au-dessus de la chapelle des Marches. Le 27 juillet 1748, Louis Ruffieux, de Broc tue un cerf au Vanel soit rocher des Marches et l'offre à M. le Bailli. Le 15 octobre suivant, des chasseurs du même village en tuent un près de Cerniat. Ce sont peut-être là les derniers

sujets de cette espèce qui aient réellement vécu dans ce pays ; car depuis, aucun document ne fait plus mention de ces anciens hôtes de nos forêts.

Ici se terminent les notes du P. Apollinaire. Elles sont intéressantes comme étude de mœurs ; mais on a pu voir qu'en matière de chasse — comme en toute autre matière du reste — les *manuaux* encore existants, qui remontent au-delà du XV^e siècle, présentent de prodigieuses lacunes. Différentes espèces de gros gibier ont probablement vécu chez nous jusque vers le commencement du siècle actuel. En effet, nous lisons dans un *Règlement de chasse* du 4 mars, du 15 avril, du 29 mai et du 5 juin 1788 les deux articles suivants, que nous reproduisons textuellement : Art. VIII. « Il est toutefois permis de prendre et tuer en tout temps les bêtes carnassières et dommageables, comme ours, loups, sangliers, bléreaux, etc. » — Art. IX. « Défendons à chacun sous peine de 40 écus-blancs, la chasse du fauve, sauf à nos bourgeois privilégiés, en temps permis ; lesquels cependant seront amendables, comme sus est dit, de quarante écus-blancs pour chaque biche ou chevrette qu'ils prendraient ou tueraient. » 1)

Emploi de la main droite.

Pourquoi nous servons-nous habituellement de la main droite ? C'est une question qui a soulevé beaucoup de discussions. L'explication ordinaire, qui attribue cette habitude à l'éducation, est probablement fautive, parce qu'il existe des animaux *droitiers*. Parmi les oiseaux, les perroquets ont une tendance manifeste à se servir de leur patte droite ; les guêpes, les abeilles et même les araignées présenteraient, dit-on, le même phénomène. Il serait intéressant que les observateurs s'assurassent de la réalité du fait.

1) Cet article était rédigé et livré même à l'impression, lorsque de nouvelles notes du R. P. Apollinaire sont venues nous prouver que le gros gibier et les grands carnassiers étaient bien plus abondants encore et que tous les districts du canton en avaient leur part. Un travail complet à ce sujet serait certainement intéressant, mais dépasserait de beaucoup les limites de notre cadre.

NOS ARTISTES¹⁾

XVI.

Pierre Lacaze.



un nombre des artistes dont la Suisse s'honore, s'il en est un que Fribourg ait le droit de revendiquer, c'est bien Pierre Lacaze, Fribourgeois par sa naissance, par son mariage, par sa parenté, par les nombreux amis qu'il a conservés dans notre ville dès sa jeunesse, enfin par les regrets unanimes qu'il a laissés au milieu de nous. Oui, notre canton était sa vraie patrie et la majeure partie de ses tableaux sont des sujets fribourgeois.

Pierre Lacaze, né à Fribourg, en 1816, est mort à Lausanne, le 18 mai dernier, d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis de longs mois, et qu'un récent séjour dans le midi n'avait fait qu'empirer.

Son père, Français d'origine, s'était établi à Fribourg au commencement du siècle et y avait fondé un commerce d'épicerie et plus tard une fabrique de tabacs. L'éducation que reçut l'enfant fut des plus rudimentaires, et il passa bientôt de l'école à la boutique paternelle. Il était loin, du reste, de se targuer d'une éducation plus brillante :

« Hélas ! disait-il un jour, dans un discours qu'il prononça à Lausanne au milieu d'un banquet, je n'ai pas eu le temps de moisir sur les bancs de l'école ; à quinze ans on faisait de moi un apprenti épicier ; je nettoyait des balances, je coupais en jolis morceaux carrés les

pains de savon, je vendais des chandelles, je pesais sucre, café et tabac, je transvasais de l'huile, et quand, par gourmandise, je m'appropriais quelques figes sèches, on m'apprenait à ne pas en jeter au loin les queues, mais à les mêler aux cloux de girofle, afin que tout ne fût pas perdu. Ce fut ma première leçon d'économie commerciale ! »

« Oh ! si jeunesse savait ! Je ne me serais pas laissé éblouir par le splendide avenir qu'on faisait miroiter à mes yeux... dans l'épicerie ! »

Après la mort de son père, P. Lacaze, tout jeune encore, alla se fixer à Vevey, y créa la fabrique de cigares, qu'il revendit avantageusement plus tard à M. Ormond, jetant ainsi les bases de sa petite fortune, en même temps que celles d'une des industries les plus considérables du canton de Vaud.

Lacaze voyagea alors pendant quelques années. Il vécut longtemps à Paris, où il s'adonna avec passion à l'étude des Beaux-Arts, à celle de la peinture surtout.

Revenu en Suisse, il s'y maria et créa, à Lausanne, la lingerie de Mauborget, qu'il vendit plus tard avec bénéfice.

Sa carrière industrielle était terminée. Lacaze se voua exclusivement à ses goûts préférés. Comme il a bien su remplir sa vie et jouir de l'aisance laborieusement acquise ! C'était un enthousiaste, un dévot du beau sous toutes ses formes. Les couleurs, les harmonies de la nature le charmaient. Il parlait peinture, il parlait littérature, il parlait musique, il parlait sculpture, théâtre, danse avec la même chaleur communicative. Une de ses thèses favorites, sur laquelle il a écrit des pages charmantes, c'était l'unité des beaux-arts. Il n'y avait pour lui qu'un art : le sentiment profond du beau et l'effort de le rendre, que ce fût par le son, la couleur, le langage ou la plume. Lui-même, il était bien la justification de cette théorie. Était-il peintre, était-il écrivain ? Oui et non. Oui, si pour avoir droit à ces titres, il suffit de l'exubérance enthousiaste de la pensée, du mot ou de la couleur qui frappe, de l'image saisissante et spontanée,

de l'idée picturale originale et puissante, du goût fin et sûr, du sens critique éclairé. Non, s'il faut joindre à ces dons précieux beaucoup d'acquis, la connaissance et la mise en œuvre des procédés d'exécution. Lacaze était virtuellement un artiste de mérite; avec plus d'éducation première, il eût laissé peut-être un nom.

Mais rien n'aurait fait de lui un causeur plus charmant, un cœur plus ouvert et plus généreux, plus accessible à toutes les pitiés, à toutes les sympathies. Il s'était fait à Lausanne des amis dévoués en grand nombre, qui lui conserveront, eux aussi, le souvenir pieux qu'on accorde à ceux qui ont facilement la main tendue et l'œil humide 1).

Lacaze n'a pas voulu mourir sans laisser un souvenir à son pays natal. Déjà en 1877, il fit don au Musée cantonal de sa toile intitulée « *Une inondation* » (n° 65, du catal.), et il lui légua par testament trois autres tableaux : le *Cimetière de Guin*, ainsi qu'un *portrait de femme*, sans contredit les œuvres les mieux réussies de l'artiste, et un *Episode de la bataille de Morgarten*, dû à l'habile pinceau de M. Bocion, professeur à Lausanne.

Déconstitutionnalisation,

Nous avons persiflé à plusieurs reprises la longueur désespérante de certains mots allemands. Nous ne le ferons plus, depuis que nous avons lu dans un des premiers journaux français le passage que voici : « M. Ferry, en face des répugnances du Sénat à réviser l'art. 8, qui stipule ses droits financiers, avait accepté l'amendement Berlet, c'est-à-dire la déconstitutionnalisation de cet article. Car la révision, ne l'oublions pas, consiste surtout à déconstitutionnaliser. Il était admis déjà qu'on déconstitutionnaliserait la loi électorale du Sénat. Pourquoi ne pas déconstitutionnaliser aussi l'art. 8? s'était dit M. Berlet, et M. Ferry s'était jeté sur cette déconstitutionnalisation. »

1) Puisé ces derniers détails dans la *Gazette de Lausanne* du 19 mai 1884.

NOTICE

sur le **Bureau central de bienfaisance**
de la **Ville de Fribourg.**



Nous n'apprendrons rien de nouveau à nos lecteurs en leur disant que le nombre des pauvres est très considérable à Fribourg. Il résulte, en effet, de documents officiels que le chiffre des personnes assistées par la charité publique ou privée s'élève à la proportion du 25 % de la population bourgeoise et au 20 pour cent de la population totale. On compterait ainsi chez nous environ un indigent sur 5 habitants.

L'absence presque totale d'industrie, le manque de travail et d'autres causes trop longues à énumérer ont créé et entretiennent le paupérisme, qui se présentait dans notre ville sous sa forme la moins intéressante et la plus hideuse, je veux dire la mendicité habituelle et systématique, la mendicité devenue un métier et le principal gagne-pain d'à peu près un quart de notre population. Aussi rencontra-t-on à chaque pas des mendiants de tout âge et de tout sexe, dont les uns se pendaient aux sonnettes des maisons, les autres arrêtaient les passants sur la rue pour demander des secours. Ce spectacle écoeurant se renouvelait chaque jour et inspirait les plus vives alarmes pour l'avenir matériel et moral de notre cité.

Ce fut pour remédier à ce triste état de choses, que la Société économique, toujours fidèle à ses principes humanitaires, se fit un devoir de mettre à l'étude deux questions parfaitement connexes et inséparables l'une de l'autre : l'extinction du paupérisme et le relèvement de l'industrie. Depuis plusieurs années ces deux ques-

tions figuraient aux tractanda de notre Société d'utilité publique ; elles ont fait le sujet d'interminables discussions et d'une foule de communications orales ou manuscrites. Mais il fallait aviser aux besoins les plus pressants, et trouver un moyen de soulager la misère tout en supprimant les abus de la mendicité.

Plusieurs séances furent consacrées à cet objet. Après bien des tâtonnements, et à la suite d'un mémoire sur le *paupérisme et l'assistance publique*, que M. l'abbé Ræmy, curé de Bourguillon, avait été chargé d'élaborer, on décida de créer à Fribourg un Bureau central de bienfaisance, à l'instar de ceux qui fonctionnent avec le plus grand succès à Genève, à Lausanne et dans d'autres villes de la Suisse ou de l'étranger.

Constitué le 13 mars 1882, le Bureau de Fribourg fut définitivement ouvert dès le mois de juillet de la même année. Il a son siège aux Arcades n° 4, dans un local loué par le Conseil communal. Sa mission est de centraliser les secours, pour les répartir entre les vrais nécessiteux, sans distinction de culte ou d'opinion politique.

Le bureau repose sur l'engagement moral pris par un grand nombre ou pour mieux dire par le plus grand nombre possible des sociétaires de supprimer désormais l'aumône indiscrete et banale à la porte des maisons ou dans la rue, et de transmettre le montant de leurs dons charitables à un Comité, qui se charge d'en faire une distribution intelligente et consciencieuse.

Sans vouloir déprécier ici les mérites de la charité individuelle, nous estimons cependant que la charité collective, telle qu'elle se pratique dans le Bureau, est infiniment plus appropriée à l'esprit de notre siècle et aux besoins particuliers de la ville de Fribourg. En appliquant à la bienfaisance le système de l'association, — ce grand levier de toutes les entreprises modernes, on décuple, on centuple pour ainsi dire les ressources de la charité, on assure à celles-ci un meilleur emploi et on se préserve de plusieurs défauts, tels que les illusions d'un zèle trop bouillant au début, mais qui ne

tarde pas à se ralentir, le découragement et l'inconstance, écueils ordinaires de toutes les œuvres ne reposant que sur l'initiative privée.

Le Bureau n'empiète en aucune façon sur le rôle de la Chambre des pauvres et des autres associations charitables actuellement existantes. Bien loin de leur nuire ou de leur faire concurrence, il ne s'applique qu'à faciliter leur tâche et à combler leurs lacunes. Il sert d'intermédiaire entre les diverses sociétés bienfaisantes, qui s'adressent à lui pour obtenir des renseignements exacts sur la moralité et sur la position réelle des indigents domiciliés dans notre ville. Il a ouvert, en outre, un registre spécial où sont inscrites toutes les demandes et offres de travail. Mais celles-ci ne sont malheureusement pas assez nombreuses, et le Bureau n'a pas encore atteint complètement un de ses buts, qui est de relever le moral des classes nécessiteuses, en fournissant à tout indigent valide les moyens de gagner honnêtement sa vie sans recourir à la charité publique.

L'Administration du Bureau est confiée à un Comité de sept membres, rééligible chaque année par l'Assemblée générale de tous les sociétaires et composé comme suit pour l'année 1884-85 :

MM. Ch. Ræmy, curé de Bourguillon, Président ;
Castella Félix, docteur, Vice-Président ;
Guidi Philippe, conseiller communal, Directeur ;
Haller, pasteur réformé ;
Fraise Ad., architecte, conseiller communal ;
Ræmy, Pierre, directeur de la Caisse d'épargne ;
Bornet, Jean, chanoine, Secrétaire.

Le Comité se réunit dans la règle tous les mois et plus souvent au besoin, pour statuer sur tous les cas qui lui sont présentés et pour déterminer les secours à allouer à chaque individu ou à chaque famille. Ces secours, délivrés par l'intermédiaire du Directeur, consistent en bons de pain, de lait ou de soupe et en dons en nature, mais jamais en argent. Ils ne sont délivrés qu'à des indigents domiciliés à Fribourg depuis au moins six

ans, et qui ne seraient pas suffisamment assistés par leurs communes respectives ou par des sociétés charitables. Le Bureau n'interdit nullement, il recommande au contraire à ses associés de prendre sous leur patronage spécial un ou plusieurs pauvres qui leur inspireraient un plus vif intérêt. Mais afin d'éviter les doubles emplois et les abus, il est à désirer qu'un contrôle permanent et sérieux s'exerce sur le genre et la quantité des secours octroyés à chaque individu et à chaque famille.

Le Bureau central de bienfaisance a eu des débuts laborieux et pénibles. En butte à l'hostilité non déguisée des uns, à l'indifférence et à l'apathie des autres, il a eu à se défendre contre les préjugés de la routine et contre les attaques les plus déloyales. Mais il s'est concilié les sympathies de la grande majorité du public fribourgeois, et depuis qu'on l'a vu à l'œuvre, la mendicité a sensiblement diminué dans les rues de notre ville. Les heureux résultats du Bureau de bienfaisance se feraient bien mieux sentir encore, si cette charitable institution était plus efficacement secondée par un nombre toujours croissant de sociétaires.

Un bureau de bienfaisance à l'instar de celui de Fribourg a été établi, dans le courant de l'année dernière, à Siviriez, district de la Glâne. Puisse ce noble exemple trouver des imitateurs dans la plupart de nos communes rurales, et la plaie du paupérisme disparaîtra peu à peu du canton de Fribourg.

C. R.

Conclusion.

Voici comment on persuade à un imbécile qu'il était dans le pétrin : — Je suis où vous n'êtes pas. — Oui. — Par la même raison, vous êtes où je ne suis pas. — Sans doute. — Je ne suis pas dans le pétrin. — J'en suis plus que persuadé. — Donc vous êtes dans le pétrin. — Tiens, c'est drôle !

ÉTUDES DE M. PASTEUR SUR LA BIÈRE.

Fabrication de la Bière.

Maladies auxquelles cette boisson est sujette.



La bière est beaucoup plus sujette que le vin à contracter des maladies. On peut même dire que s'il existe des vins vieux, il n'y a pas de vieilles bières. On la consomme en quelque sorte au fur et à mesure de sa fabrication. Moins acide et moins alcoolique que le vin, la bière est plus chargée de principes gommeux ou sucrés qui l'exposent à des altérations rapides. Aussi le commerce de cette boisson se trouve-t-il constamment aux prises avec les difficultés de sa conservation.

La fabrication est simple. La bière est tirée de la farine d'orge germée ou malt, dont on fait une infusion à une chaleur graduée et qu'on porte à l'ébullition ; on l'aromatise ensuite avec du houblon. Lorsque l'infusion de malt et de houblon, qu'on appelle moût de bière, est achevée, on la soumet au refroidissement, pour la distribuer dans des cuves ou dans des tonneaux. C'est alors qu'elle subit la fermentation alcoolique.

Le refroidissement doit être rapidement exécuté. Tant que le moût est à une température élevée, il n'a rien à redouter, il reste sain ; mais, au-dessous de 70 degrés, et surtout de 25 à 35 degrés, il est facilement envahi par des ferments pernicioeux, tels que les ferments acétique, lactique ou butyrique. Après que le moût a été refroidi, il est mis en levain, c'est-à-dire que l'on met une addition de ferment ou levain provenant d'une fermentation précédente de moût de bière. La mise en

levain résulte de la nécessité de faire envahir toute la masse du moût après son refroidissement et le plus tôt possible, par une fermentation unique, la fermentation alcoolique, la seule qui fasse la bière proprement dite. Si on agissait vis-à-vis de ce moût comme pour le moût de raisin, si on l'abandonnait à une fermentation sans levain, à la fermentation dite spontanée, celle-ci ne serait presque jamais une fermentation alcoolique franche, contrairement à ce qui arrive pour le moût de raisin, protégé par l'acidité qu'il contient. Le plus souvent, on ne recueillerait, au lieu de bière, qu'une boisson acide ou putride. Des fermentations diverses se produiraient et se multiplieraient. Lorsque le moût a fermenté et que la bière est faite, c'est encore la crainte de sa facile altération qui exige qu'elle soit promptement consommée. Condition parfois désastreuse pour le commerce de cette boisson. Aussi les perfectionnements dans la fabrication de la bière, depuis une quarantaine d'années, ont-ils eu pour principal objet d'éloigner cette exigence d'une fabrication pour ainsi dire journalière, et dont les besoins de consommation sont sujets à de nombreuses variations.

On ne connaissait autrefois qu'un seul genre de bière, la bière à fermentation haute. Le moût de bière, après avoir subi un refroidissement sur les bacs, est réuni dans une grande cuve découverte à la température de 20 degrés et additionné de levain. Lorsque la fermentation commence de s'accuser à la surface du liquide par la formation d'une légère mousse blanche, on distribue ce moût dans des séries de petits tonneaux qui sont placés eux-mêmes dans des caves ou celliers portés également à la température de 18 à 20 degrés. L'activité de la fermentation fait bientôt sortir une écume qui devient de plus en plus épaisse et visqueuse. L'abondance de la levûre qu'elle contient en est la cause. Cette levûre, rassemblée ensuite dans un caniveau commun placé sous les tonneaux, est recueillie, comme levain, pour des opérations ultérieures. La durée de la fermentation est de trois à quatre jours. Alors la bière est faite

et elle est devenue limpide. Les bondes peuvent être placées sur les tonneaux et les tonneaux sont envoyés directement chez le débiteur ou chez le consommateur. Pendant le transport, une certaine quantité de levûre, tombée au fond des tonneaux, trouble la bière, mais quelques jours de repos suffisent pour la rendre de nouveau limpide et bonne à boire ou à être mise en bouteilles.

Ce système de fermentation haute, — que l'on nomme ainsi parce qu'elle débute vers 18 à 20 degrés et qu'elle s'élève de 1 à 2 degrés par l'acte même de la fermentation, — est encore très employé dans le nord de la France et surtout dans les brasseries de l'Angleterre. L'ale, le pale-ale, le bitter-beer, sont toutes des bières à fermentation haute. La fermentation basse, à peu près exclusivement employée en Allemagne et qui se répand de plus en plus en France, consiste dans une fermentation lente, à basse température, pendant laquelle la levûre se dépose au fond des cuves ou des tonneaux. Le moût de bière, après son refroidissement, est distribué dans des cuves en bois découvertes, et la mise en levain a lieu à une température de 6 degrés centigrades environ. Cette température est maintenue pendant toute la durée de la fermentation, à l'aide de *nageurs* en forme de cônes ou de cylindres renversés dans les cuves de fermentation et où l'on entretient de la glace. La durée de la fermentation est de dix, quinze et même vingt jours. La levûre se recueille, une fois que la bière est soutirée, au fond des cuves de fermentation. Cette nature de bière que l'on appelle quelquefois bière allemande ou bière de Strasbourg, est en général beaucoup plus estimée que l'autre, mais elle exige certaines conditions dispendieuses ou tout au moins peu commodes. Il faut des caves-glacières où la température est maintenue, pendant toute l'année, à quelques degrés seulement au-dessus de zéro. De là, l'obligation d'avoir des amoncellements énormes de glace. On a calculé que pour un seul hectolitre de bonne bière, depuis le commencement du refroidissement du moût jusqu'à l'époque de sa mise en vente, 100 kilogrammes de glace étaient nécessaires. La

bière basse est une bière dite *de garde*. On la fabrique surtout pendant l'hiver et on la conserve dans des caves-glacières jusqu'en été.

Ce n'est pas seulement le goût des consommateurs qui a provoqué de toutes parts, sauf en Angleterre, la fabrication de la bière à fermentation basse, c'est aussi l'avantage de rendre la bière faite à froid beaucoup moins altérable que l'autre. Par l'emploi de la glace, le brasseur peut fabriquer en hiver ou au commencement du printemps, se mettre ainsi en mesure de suffire aux besoins de consommation, sans craindre de voir la bière de ses foudres envahie par des maladies.

Toutes ces maladies, ainsi que l'a démontré M. Pasteur, ont pour cause exclusive le développement de petits champignons microscopiques, de ferments organisés, dont les germes sont apportés par les poussières que l'air charrie sans cesse ou qui souillent les matières premières utilisées pour la fabrication. « Par l'expression de maladies du moût et de la bière, j'entends, écrivait M. Pasteur, ces altérations profondes qui dénaturent ces liquides jusqu'à les rendre très désagréables au goût, surtout quand elles ont quelque durée, et qui font dire, par exemple, de la bière qu'elle est aigre, sure, tournée, filante, putride. » Le moût de bière, après avoir été porté à l'ébullition, est — les expériences de M. Pasteur en témoignent — d'une conservation indéfinie, même s'il est mis aux températures les plus hautes de l'atmosphère, au contact de l'air pur, d'un air exempt de germes d'êtres microscopiques inférieurs. Ce moût de bière mis en levain, par un levain pur, ne contenant que le ferment alcoolique ordinaire, sans association d'autres ferments, n'éprouve d'autres changements que ceux qu'il peut recevoir de l'action de l'oxygène, sans donner jamais lieu à un liquide acide, amer ou putride.

Puisque les causes de l'altération de la bière sont les mêmes que pour le vin, que les germes de ferments partout répandus sont partout menaçants, l'action de la chaleur ne devait-elle pas, au premier abord, paraître le meilleur moyen de préservation ?

Mais la bière est une boisson nécessairement chargée d'acide carbonique et l'application du chauffage à des masses considérables du liquide enlèverait ce gaz. Ce serait une complication assez grande d'essayer de le conserver ou de l'introduire de nouveau après son expulsion. Ces difficultés n'existent pas quand la bière est en bouteilles. A une température de 50 à 55 degrés, le chauffage, non seulement n'enlève pas à la bière tout son acide carbonique, mais il n'empêche pas complètement la fermentation secondaire d'avoir lieu dans une certaine mesure, ce qui permet de chauffer la bière immédiatement après sa mise en bouteilles. Aussi le chauffage de la bière est-il appliqué en Europe et en Amérique sur une grande échelle. Par hommage pour les travaux de M Pasteur, cette opération porte le nom de *Pasteurisation*, et la bière celui de bière *pasteurisée*.

Mais M. Pasteur ne voulait pas seulement se contenter de détruire les ferments de ces maladies, il voulait encore et surtout s'opposer à leur pénétration. Au moment où le moût de bière est porté à l'ébullition, où les germes de maladies sont détruits par la chaleur — et si le refroidissement du moût s'effectue au contact de l'air exempt de germes extérieurs et que le levain lui-même n'en puisse apporter — la bière pourra se faire dans des conditions de pureté exceptionnelle. En prenant pour base les principes de M. Pasteur, certains brasseurs ont construit des appareils qui leur permettent de refroidir le moût des bières à l'abri des organismes de l'air et de mettre ce moût en fermentation avec un levain aussi pur que possible. A l'exposition d'Amsterdam, on pouvait voir des bouteilles à moitié pleines, contenant une bière absolument limpide, restée en vidange depuis l'ouverture de l'Exposition. C'était de la bière française, fabriquée, d'après les principes de M. Pasteur, par un grand brasseur de Marseille, M. Velten. L'influence heureuse de ces études est universellement reconnue. A Copenhague, M. Jacobsen a fait ériger dans la salle d'honneur de son célèbre laboratoire le buste de M. Pasteur, par Paul Dubois.

En terminant ses *études sur la bière*, M. Pasteur rappela les principes qui depuis vingt ans dirigeaient ses travaux, principes dont la fécondité et les applications lui apparaissaient sans limites. L'étiologie des maladies contagieuses, écrivait-il avec une conviction toute scientifique, est peut-être à la veille d'en recevoir une lumière inattendue 1).

Effets produits sur l'homme par la privation de la lumière.

Comme la plante, l'homme a essentiellement besoin, pour accomplir les différentes évolutions vitales, d'air et de lumière. Privé de ces deux éléments, il dépérit, vieillit et revêt tous les signes de la décrépitude. Un fait que l'on nous a raconté en est une preuve nouvelle :

Il y avait à Londres, vers 1865, un acteur du nom d'Hastings qui, à la suite d'un copieux dîner dans un club, soutint cette opinion que l'emprisonnement cellulaire n'est pas aussi terrible que le prétendent certains philanthropes, et il accepta l'offre que lui fit un seigneur de rester pendant dix ans enfermé dans une cellule obscure, moyennant la somme de 250,000 fr., qui lui serait payée à sa sortie de cette prison volontaire. Hastings se soumit, resta dix ans enfermé, n'ayant pour s'éclairer que la lueur d'une lampe ; pour s'occuper, des livres, du papier, des plumes ; pour sa nourriture, des aliments abondants et recherchés, mais servis par un domestique invisible. Il va sans dire que la cellule, de 5 mètres sur 3, avait été disposée dans un château du grand seigneur. Hastings gagna son pari ayant persévéré jusqu'au bout, et, à sa sortie de cellule, il reçut la somme promise.

Mais, fait curieux et cependant prévu, le reclus volontaire, quoique jeune encore — il n'avait que trente-cinq ans — parut âgé de soixante ans ; ses cheveux et sa barbe avaient blanchi, son visage était blême, il parlait difficilement ; le manque absolu de lumière et de soleil paraissait avoir agi sur lui comme les plantes que l'on fait croître en cave.

1) M. Pasteur : *Histoire d'un Savant par un Ignorant*. — Paris, Hetzel.

LES DEUX FUMEURS.



n 1837, je faisais mes premières armes au barreau de B. J'avais élu domicile chez un chanoine, hagiographe, archéologue et fumeur distingué, qui ne me traitait pas en locataire, mais en ami. Il m'avait accordé la jouissance de son jardin et de sa bibliothèque, double avantage dont j'appréciais bien la valeur.

Sur la cheminée du chanoine, il y avait en permanence un vaste pot à tabac. Il fumait dans une longue pipe de racine ; je rivalisais d'ardeur avec lui en bourrant, du matin au soir, une pipe d'écume moins profonde, mais plus jolie que la sienne.

Un jour mon hôte prit sa parole grave et me dit :

« Le tabac est un poison qui détruit les facultés. Dans votre intérêt et dans le mien, je serais d'avis de renoncer à notre pernicieuse habitude de fumer. Si vous êtes capable d'un pareil sacrifice, je suis décidé à le faire ; autrement, non, car je connais la contagion de l'exemple, et si vous allumez votre pipe en ma présence, il me sera impossible de ne pas allumer la mienne.

— Qu'à cela ne tienne, répondis-je, je me priverais sans regret de l'usage du tabac ; mais je veux prendre un parti définitif ! pas de demi-mesure, rien qui ressemble au serment d'ivrogne !... Vous savez le proverbe : *Qui a bu boira !* Je vote donc pour un expédient radical, qui coupe court à une habitude invétérée. Je propose de creuser dans votre jardin une fosse profonde, et d'y enterrer nos pipes, qui se retrouveront un jour à l'état fossile et antédiluvien ! »

La motion est adoptée. Dans un grand trou nous enfouîmes, avec une douleur contenue, les deux pipes

condamnées. Elles étaient montées sur argent et d'une certaine valeur.

Je me rappelle que la soirée fut triste, presque ennuyeuse. Le moyen âge avait perdu pour nous ses charmes. La conversation languissait, la gêne était sensible. Le chanoine se retira de bonne heure dans son appartement, et je fis de même.

A minuit, je m'éveillai dans un état de malaise indescriptible :

« Mon Dieu, dis-je *in petto*, je crois que je fumerais bien une pipe. Ma conscience me crie que j'ai pris un engagement téméraire et non obligatoire. D'ailleurs la pipe ne m'incommodé pas ; tant pis pour le chanoine s'il en souffre ! »

Après ce plaidoyer, je pris des conclusions, et statuai qu'il y avait lieu d'aller clandestinement déterrer ma pipe. Je me levai ; chaussé de pantoufles, armé d'une pioche, je me dirigeai à pas de loup, au clair de la lune, vers le tombeau des pipes. Je touchais au but, lorsque je reculai, sérieusement effrayé. Devant moi, je vis se dresser un fantôme blanc qui semblait sortir de terre en brandissant une arme. De son côté, le spectre paraissait fort ému ; je le menaçai de ma pioche ; au même instant, il se mit à rire et je reconnus dans cette apparition le chanoine, sous le plus simple appareil de toilette nocturne. Mû par une pensée identique à la mienne, il travaillait silencieusement depuis une heure à récupérer sa pipe.

Triste, mais vrai.

Un marchand qui avait employé un agent d'affaires à lui faire recouvrer une dette de 48 francs, en a reçu dernièrement la lettre suivante : « Monsieur, j'ai obtenu du sieur X. le paiement de la somme qui vous était due. L'état ci-inclus des frais de poursuite se monte à fr. 37»50 ; vous voudrez donc bien me faire passer les fr. 49»50 qui me reviennent encore. »

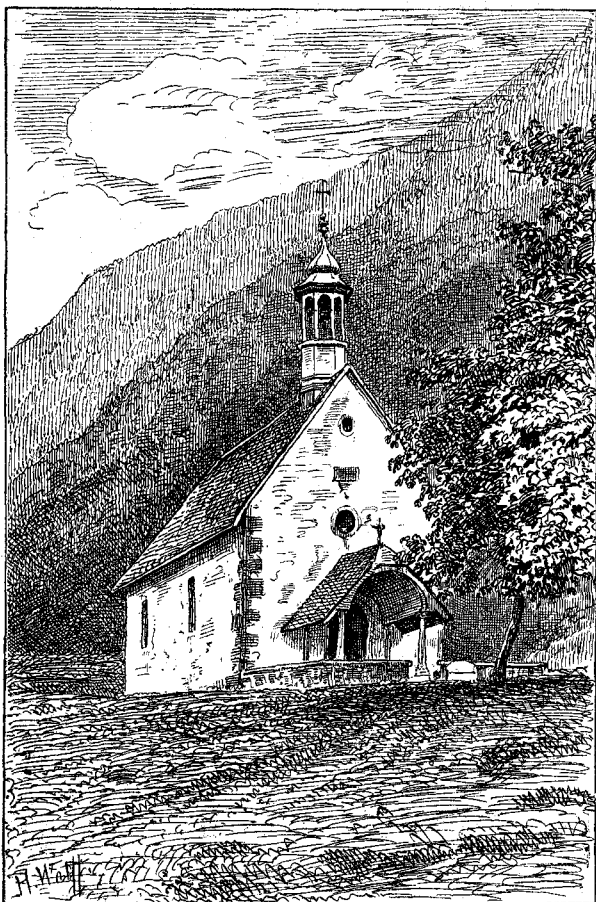
LA CHAPELLE DES MARCHES.

Une guérison, considérée comme miraculeuse, et qui s'est produite, le 17 Mai 1884, pendant un pèlerinage à la chapelle des Marches, a donné à celle-ci une notoriété nouvelle. La chapelle des Marches a de tout temps été pour les gens de la contrée un lieu de dévotion assez fréquenté. Aujourd'hui les pèlerins affluent de toutes les parties du canton de Fribourg. Nous croyons être agréable aux lecteurs des *Etrennes*, en leur présentant, d'après une photographie prise sur place par M. A. Eggis, une gravure fort bien exécutée de ce sanctuaire. Nous placerons également sous leurs yeux une courte notice historique sur sa fondation et sur la tradition qui a fait de cette chapelle un lieu de pèlerinage.

La chapelle actuelle des Marches occupe au pied de la Dent de Broc, une des montagnes les plus abruptes de nos Alpes gruyériennes, un site ravissant. Elle domine ce bassin de Gruyères aussi riche en beautés alpestres qu'en souvenirs historiques. De quelque côté qu'il se dirige, l'œil est charmé par la variété d'aspects, l'esprit se sent attiré par la vue des ruines de nombreux châteaux forts vers un passé mystérieux tout peuplé de légendes et de souvenirs. Bref, comme but de pèlerinage on ne saurait trouver un site mieux choisi.

Le sol sur lequel est bâtie la chapelle provient d'éboulements descendus des pentes de la montagne au pied de laquelle elle est adossée. Il y avait antérieurement une petite chapelle en bois qui existait déjà avant 1636; l'esplanade plantée d'arbres devant la chapelle a servi de cimetière lors d'une peste terrible qui a sévi dans la contrée, vers cette époque (1636), et qui a fait de nombreuses victimes au village de Broc.

Voici maintenant la tradition qui a fait considérer depuis de longues années ce sanctuaire comme miraculeux. L'auteur à qui nous empruntons le récit qui va suivre, M. le Rév. prieur de Broc, sans se prononcer sur son authenticité s'exprime ainsi :



La chapelle des Marches.

« Une tradition que j'ai recueillie et que j'aime à
« respecter, rapporte qu'un Espagnol, pris sur les côtes
« de l'Algérie par des pirates, vit en songe la chapelle
« des Marches et se voua à la Vierge du sanctuaire que
« sa vision lui avait si clairement montrée. De plus, il
« promit, s'il recouvrait la liberté, d'aller remercier
« Marie dans ce lieu béni. Bientôt, sa barque retenue
« par de solides liens à celle de ses ravisseurs se détache
« et s'éloigne ; les fers du captif s'ouvrent. Il aborde à
« Marseille, puis commence les pénibles recherches dont
« sa miraculeuse délivrance lui fait un devoir. Il visite
« successivement en France toutes les chapelles dédiées
« à la Ste Vierge, continue son pèlerinage dans d'autres
« contrées encore, sans reconnaître nulle part l'humble
« sanctuaire qui lui était apparu.

« Après de bien longues fatigues, il est cependant
« assez heureux pour retrouver en Suisse, à Broc, le
« but désiré. Arrivé aux Marches, il y suspend, comme
« gage de sa reconnaissance, les chaînes qu'il avait
« conservées, et un peu plus haut que la chapelle, au bord
« de la source, il bâtit une cabane où il finit ses jours.

« Ces chaînes sont encore suspendues à un tableau
« dans la chapelle. »

La peinture représente un personnage et sa famille remerçant Notre-Dame des Marches d'une guérison obtenue par elle. Ce personnage tient entre ses mains des chaînes et au bas du tableau se trouve l'inscription suivante : *Vovit et sanitatem accepit anno 1675.*

L'oratoire, tel qu'il existe maintenant, date de 1705 ; il a été construit en partie par des dons volontaires et des corvées que s'est imposées la commune de Broc, mais il doit surtout son existence aux libéralités de dom Jacques Ruffieux, ancien doyen de Gruyères et originaire de la commune de Broc, où se trouvent encore des membres de sa famille.

L'autel est un très beau spécimen de l'architecture et de la sculpture Renaissance. On vient de restaurer la chapelle.

L. F.

ÉTUDES PATOISES.

Idiome gruyérien.



mesure que le patois se perd dans nos campagnes, — grâce peut être à la tendance qui se manifeste de plus en plus à le bannir sans retour de nos écoles et, partant, des futures générations, — on voit, d'un autre côté, se multiplier les efforts de nos érudits et de nos poètes montagnards pour conserver à la postérité l'idiome de leurs pères.

On a beaucoup écrit ces derniers temps sur les patois de la Suisse romande, et cela, tant dans le canton de Fribourg que dans celui de Vaud; nous en avons nous-même entretenu plus d'une fois nos lecteurs, et à la grande satisfaction de bon nombre d'entre eux; bien plus, on a vu des philologues étrangers, des Allemands même, en faire l'objet de sérieuses études.

Ceux qui s'intéressent encore à cette langue si naïve, parfois si douce et toujours si riche, si expressive, nous sauront gré aussi de reproduire, en résumé, quelques pages qu'un digne enfant de la Gruyère, M. le général Castella, vient d'ajouter à cette littérature patoise déjà si bien fournie. Son travail est suivi d'une chanson patoise, sorte de ranz-des-vaches, intitulée *Poyi*. Nous citerons les cinq premiers couplets des dix-huit dont elle se compose, et, à leur suite, les cinq premières strophes aussi des vingt et une que comprend la charmante idylle de M. le professeur Fragnière. Nous regrettons que le cadre de notre publication ne nous permette pas de donner en entier ces deux gracieux poèmes, vrais

chefs-d'œuvre du genre. — Commençons par l'*Etude* de M. C.

Le patois de la Gruyère, s'il était reçu comme langue écrite, compterait certainement parmi les plus riches, les plus imagées et les plus douces. Il a, comme l'italien, les augmentatifs, les diminutifs et la pluralité des mots pour exprimer la même pensée. Il peut être comparé à cette langue pour la douceur des consonnances et le jeu de prononciation sonore. En le parlant, en effet, la bouche joue facilement et n'a point certaines difficultés de mécanisme à vaincre, comme, par exemple, dans l'anglais, l'allemand, le flamand, les langues slaves, scandinaves, etc. Il a avec l'italien de nombreux points de contact : il lui emprunte beaucoup de mots, la plupart des articles ; et son origine, comme celle de cette langue, se perd dans la nuit des temps.

Si l'italien est, de toutes les langues latines, celle qui se rapproche le plus de la langue mère, puisque c'était, assure-t-on, la *lingua militaris* de l'ancienne Rome, le patois gruyérien présente, par contre, beaucoup plus de mots de construction et de signification absolument grecques. D'où viennent ces mots ? Est-ce de la longue occupation romaine dans notre pays ? De tout temps, les vainqueurs qui s'établissaient dans les pays conquis, y ont laissé une partie de leurs coutumes et de leur langue. Ces suppositions sont permises, attendu que le grec était la langue élégante de l'aristocratie romaine.

Notre patois tel qu'il est, c'est-à-dire privé de toute règle de syntaxe, se prêterait difficilement aux grands effets oratoires comme le français, l'allemand et l'espagnol ; mais c'est la langue de la conversation comme l'anglais et l'italien.

Ce qui caractérise surtout le patois, c'est sa grande naïveté et l'absence de toute recherche.

On sent que c'est essentiellement la fille des champs, à laquelle les accoutrements de la ville ne vont pas du tout.

Si notre idiome est beau, il est fort difficile à écrire, surtout en vers. Tous ceux qui ont tenté de le faire,

l'ont fait avec une orthographe différente. Cela se comprend en l'absence de toute règle grammaticale.

Il y a même certaines consonnances patoises pour lesquelles les lettres de l'alphabet français font défaut, comme par exemple : *la hliaou*, la crème ; *le mohi*, l'église ; *ouna dzorohlièya*, un œillet. En attendant une grammaire patoise, réclamée depuis longtemps, on pourrait remplacer cette lacune au moyen de lettres et de signes conventionnels.

Il existe une autre articulation très fréquente en patois, qui est identique avec le *the* anglais et pour laquelle on peut se servir de l'orthographe anglaise. Exemple : *la rèthe*, la crèche ; *lès frithès*, les sommets ; *la fitha*, la fête ; *l'èthrablio*, l'écurie ; *rèthrenâ*, retentir. Afin de donner l'intonation voulue, il est indispensable de recourir, pour la plupart des mots, aux trois accents de l'orthographe française. L'accent grave est le plus commun.

Parmi les œuvres littéraires en patois gruyérien les plus populaires et les plus méritoires, nous citerons en première ligne le *Ranz-des Vaches*. Cette inoubliable mélodie aux notes lentes et simples, qui a cette berçante monotonie des chants antiques, se trouve être l'un des airs les plus connus du monde entier.

A quelle date a-t-elle vu le jour ? quel en a été le poète, le musicien ? On l'ignore. Tout fait supposer qu'elle remonte à une époque très reculée.

On a remarqué l'esprit satirique et frondeur des chansons populaires des temps féodaux à l'adresse des seigneurs et même de quelques membres du clergé. Le chansonnier vassal aimait à se dédommager de l'infériorité de sa position, des dîmes et des corvées, en mordant un peu les heureux du siècle. Tel est assurément le caractère du *Ranz-des-Vaches*.

Une autre poésie qui est incomparable comme facture et genre ballade, c'est *Djan dè la Bolièta*.

L'œuvre en vers patois de plus longue haleine, mais qui n'est pas la plus pure comme langage et couleur

locale, c'est la traduction des *Bucoliques* de Virgile par l'avocat Python, d'Arconciel. Cette œuvre fut imprimée en 1788 par Bêat-Louis Piller, à Fribourg. Rien de curieux que de comparer l'originalité et la naïve tournure patoise avec le texte de l'élégante et fine diction du poète latin.

Nous avons enfin la célèbre poésie pastorale *les Tzévreis*, de M. le professeur Bornet, ce chef-d'œuvre d'originalité, de fraîcheur et de coloris local. M. Bornet, enlevé trop tôt à son pays et aux Muses, a pu dire : *exegi monumentum*. Cette œuvre restera, de même que sa fable patoise si pleine de naturel et d'une diction si pure : *la Moshella et le Vierdza*.

Pour notre compte, nous sommes reconnaissant au gracieux poète de la Tour-de-Trême de son essai de restauration de notre cher idiome.

Il y a dans notre idylle alpestre un moment que tout contribue à orner de la poésie la plus douce, et qui est plein d'un charme émouvant que l'on chercherait en vain dans tout autre pays, parce que nul autre pays n'offre comme la Gruyère un cadre aussi complet et aussi approprié au sujet. Nous voulons parler du départ des troupeaux pour la montagne, que notre patois a résumé par un mot : *poji*.

On est surpris que cette partie de l'idylle n'ait inspiré la muse d'aucun de nos anciens poètes patois. Le premier qui l'ait tentée avec succès, est un poète très contemporain, heureusement pour nous et pour les lettres : c'est M. le professeur Et. Fragnière. Ce littérateur émérite, qui trouve moyen d'étendre jusqu'au patois son talent de styliste, a publié de délicieux couplets en pure idiome gruyérien, intitulés : *Départ pour la montagne*, dans le numéro de l'*Union* du 21 mai 1881. Ce chant mérite une nouvelle édition et son auteur est digne de figurer parmi ses aînés, les classiques patois.

Entraîné par notre sympathie pour l'auteur et par notre admiration pour son talent, nous avons choisi le même

sujet pour nos débuts en vers patois. Il est loin de notre pensée de les mettre en parallèle ou même à la suite des poésies que nous avons mentionnées.

Le Parnasse gruyérien n'est point si escarpé qu'il ne se laisse gravir par le premier profane venu.

Nos Muses montagnardes peuvent ne point se reconnaître dans les strophes que nous leur dédions ; mais, telles que nous les connaissons, gracieuses et indulgentes, nous savons qu'elles nous tiendront toujours compte de notre bonne volonté.

.

Poyi.

Chont dza pachàs lès pecojis,
On intind tzantà lès jojis,
Rin mé dé ney chu lès montagnès,
Vuto fro mès modzons, mès bagnès ;
Lié met la chau din mon loyi
Te che le momin dé poyi
Et puthè dé tzantà :
Liauba liauba liauba.

In abrèvin vo dzemotàvâ,
L'ai dou furi vo j'achenàvâ
Et vo vuitiivâ amont per lé,
Quemin po dre : maître galé,
No chin mafitès de la rêthe,
Menâdè no a l'herba frètze,
Por intindre tzantà :
Liauba liauba liauba.

Ora, bi tropi, mon orgoué,
Rédzoye tè, no li van vuè ;
No j'oudrin pè chu les frithès,
Yô la yai chembliè pri di tithès,
Yô lè tzamo ch'inva in choutin,
Yô la yuva fâ tan dé bin,
Yô fâ tan bi tzantà :
Liauba, liauba, liauba.

Lé, di ballès gròchès trozès
Vo trovèrai, mès bràvès vatzès,
Que faront gonhlià la tzoudeire;
Et a lètchi, nochi pàs pueire,
A plien muà i vo baillèri
Quand por arià vo bràmèri,
Quo j'intindri tzantà:
Liauba liauba liauba.

Mè chovin di vèpràs d'autan,
Quand vo vèyé trétotès in tzan;
La brijon dè vouthrè hliotzettès
Que fant rèthrenà lès rotzettès
Menàvè on rigno avuei le rublio.
Dè pliéji liavè le caou gonhlio.
N'aré pàs pu tzantà :
Liauba liauba liauba.

.....

Départ pour la montagne.

La nei ch'in va di montagné,
Ti lé j'abro chon chliori ;
L'herba cret din lé campagné,
Le riondeiné chon re pri.
Adjuchtadé le chenailé,
Ou cou de vothré j'armaillé,
Incotschidé vothré loyi,
Galé j'armailli,
Diora, diora, faut poyi.

On vi perto pé lé rotzé
Verdeyi le botzalets,
On ou perto din lo j'adzé
Tsantola lé j'ojalets.
Adjuchtadé, etc.

Le gro tignau dé montagné
Fa reyuva dou tropi,

Rapertzé toté ché bagné,
Met to chon mondo chu pi.
Adjuchtadé, etc.

Du le gran matin, l'anbianna
L'incotzé le dedzonnon,
Et la pitita Marianna
Tracué mé tiè dé réjon.
Adjuchtadé, etc.

Lé j'ethrablo enfin che vudion,
Lé bithé chaillon in dzillin,
Lé j'armailli lé j'accullion,
Et lé tiiron in allaubin.
Accutadé lé chenailé
Ou cou dé vothré j'armaillé,
Tapadé vothré loyi,
Galé j'armailli,
O! tiin dzouio dé poyi !

La Tour de St-Nicolas.

On lit dans le *Polybiblion**) de février 1884 le fait suivant :

Vers le milieu du XVI^e siècle, les Jésuites voulurent prendre possession, à Paris, d'une maison dont dépendait une église dite de St-Nicolas, ayant pour clocher une tour. Ce projet rencontrant des adversaires, le public parcourut la ville en chantant :

Les Jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nique, Nique ;
Les Jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nicolas.

Si nous rappelons ce quatrain bien connu chez nous, c'est pour détromper bon nombre de nos compatriotes qui croient devoir appliquer le fait à la tour de notre collégiale.

*) Revue bibliographique universelle, paraissant à Paris.

ENTRE MAITRES ET DOMESTIQUES.

Baptiste sollicite une place : — Vous avez l'air de douter que mon maître fût content de moi. Mais, madame, c'est à ce point qu'il me répétait toujours : Baptiste, quand on a un domestique comme toi, cela dégoûte de tous les autres.

* * *

Marie ! — Oui, madame. — Prenez mes bottines et cirez-les. — Oui, madame. (Un quart d'heure se passe). — Marie ! — Oui, madame. — Avez-vous bientôt fini ? — Oui, madame, j'en suis à l'avant-dernière.

* * *

Eh bien ! votre maître est donc revenu de voyage, il paraît qu'il n'est pas mort en route ? — Je ne sais pas, madame, je ne le lui ai pas entendu dire.

* * *

Une cuisinière entre dans un magasin pour s'y acheter une robe : — Combien cette étoffe ? — Deux francs au mètre. — Et aux domestiques ?

* * *

M^{me} R. avait gâté sa cuisinière, qui était devenue vraiment insupportable : — *Ora, Cathri, lui dit-elle un jour dans un accès de colère, vo z'alladé sotre lou camp dé ce, ne pu ran mé vo veire dévan mé je !* — *Eh ben, veri-vo dclé,* lui répond la mégère en se tenant sur ses ergots.

* * *

Un boldze sert un bourgeois sévère concurremment avec un cordon-bleu. Un matin, le bourgeois réclame sa brosse à cheveux qui a disparu. Les deux domestiques se mettent à sa recherche. Le groom la trouve le premier : — *Préviens la cuisinière que tu l'as trouvée,* dit le bourgeois, qu'elle ne perde pas son temps. — Au contraire, monsieur, répond le descendant des Jocrisses, laissons-

la chercher ; si par hasard elle la trouvait, ça nous en ferait deux.

* * *

M^{me} la baronne *** trouvant son groom ronflant dans le fauteuil de son mari, le secoua en lui disant : — Ah ! ça, voyons, te croirais-tu par hasard monsieur le baron ? Tu es assez bête pour cela.

* * *

Parmi tous les excès qui affligent notre pauvre humanité, il n'y en a pas de plus insipide que l'excès de politesse chez certaines gens. Exemple : « Monsieur le comte fait dire à madame la comtesse que si madame la comtesse veut bien attendre monsieur le comte, à trois heures monsieur le comte conduira à la campagne madame la comtesse. »

* * *

La maîtresse d'un hôtel de la ville s'adresse à une jeune domestique fraîchement descendue de la montagne : — Annette, allez voir si monsieur S., le charcutier, a des pieds de cochon.

La bonne part et revient quelques instants après.

— Madame, je ne sais pas, je n'ai pu voir... — Mais, qu'avez-vous dit ? — Je n'ai rien dit. J'ai bien regardé monsieur S... Mais... il avait des bottes !

* * *

— Surtout, Victoire, ne mettez pas trop de vinaigre dans la salade. — Oh ! madame peut être tranquille ; je ne l'aime pas.

* * *

M. le baron est-il chez-lui ? — Non, monsieur ; il vous fait dire qu'il vient de sortir. — Très bien ! Faites mes compliments à M. le baron, et dites-lui que je ne suis pas venu.

* * *

M^{me} X. ne put s'empêcher de signaler à son mari, bonhomme du reste, la différence qu'elle remarquait entre le ton bourru qu'il prenait parfois en lui parlant,

et le ton toujours amical avec lequel il parlait à sa cuisinière : — C'est que, vois-tu, Fifine, dit l'époux, au jour d'aujourd'hui rien n'est plus facile à trouver qu'une femme ; mais une bonne cuisinière... c'est autre chose !

Une dame visionnaire.

Le Père Roh, que bon nombre de nos lecteurs ont connu, voyageant dans les petits cantons, se trouva un jour, en chemin de fer, seul dans un compartiment de seconde classe avec une dame qui s'était fait dans le pays une singulière réputation de bigoterie. Celle-ci s'étant approchée insensiblement du religieux, lui dit avec une timidité affectée :

— Pardon, mon Père, oserais-je vous dire un mot ?

— Certainement.

— Voyez-vous, mon Père, j'ai quelque chose sur le cœur... que je voudrais bien vous confier, en vous priant de m'aider de vos bons conseils.

— Eh bien, madame, confiez-le moi avec toute assurance ; vous le voyez, nous sommes seuls dans ce coupé.

— Ah ! vous me rassurez, mon Père. Dans ce cas, je vais vous le dire... J'ai souvent des visions.

— Vraiment ? vous avez des visions ! Et quand ont-elles lieu ?

— Pendant la nuit, mais alors je suis complètement éveillée.

— Et que voyez-vous dans ces visions ?

— Eh bien ! je vois toujours... Saint-Pierre.

— Ah ? vous voyez Saint-Pierre ? Permettez-moi une question : Qu'avez-vous consommé la veille au soir ?

— Je ne mange presque rien : mais, en échange, je bois une bouteille de vin à souper.

— Bien, bien, vous buvez chaque soir une bouteille de vin, et vous avez alors des visions, vous voyez Saint-Pierre... Eh bien ! ma chère dame, puisque vous me demandez un conseil, je vais vous en donner un... Savez-vous quoi ? Buvez ce soir deux bouteilles de vin, et alors vous verrez peut-être aussi Saint-Paul.

BIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE.



Depuis l'an 1865, où nous avons commencé cette publication, parvenue aujourd'hui à la dix-neuvième année de son existence, nous avons cru utile de donner chaque année, sous le titre de *Nécrologie*, de courtes notices biographiques sur nos concitoyens fribourgeois morts dans l'année, et notamment sur ceux qui par leurs connaissances, leurs talents, les services rendus à la patrie méritaient que l'on perpétuât leur mémoire. Plusieurs autres fribourgeois et un très petit nombre d'hommes de mérite étrangers au canton ont été rappelés au souvenir de nos lecteurs sous la rubrique *biographie*; et enfin, sous celle de *Nos Artistes*, nous avons recueilli et épuisé pour le moment la série des rares artistes dont notre canton peut se glorifier ¹⁾. Avec l'année 1885, nos notices biographiques atteignent le respectable chiffre de cent.

Mais, si nous nous transportons aux temps plus reculés de notre histoire et même aux années qui ont précédé de près notre publication, combien d'autres citoyens de mérite se présentent à notre souvenir! Combien qui ont acquis pendant une longue carrière les titres les plus légitimes à la reconnaissance de la postérité, et dont, à part quelques-uns à qui l'on a consacré une publication spéciale, les noms ont été à peine mentionnés dans quelque feuille passagère!

Ces considérations, jointes à la faveur avec laquelle le public a accueilli nos notices, et aux encouragements qui nous sont venus de toute part, nous engagent à

1) Il n'entre pas dans notre plan de mentionner les artistes vivants.

réparer immédiatement cet oubli, en ajoutant une nouvelle rubrique à cette publication, celle de *Biographie rétrospective*. Elle nous permettra de continuer la série de nos biographies sur une plus grande échelle, surtout si nos lecteurs veulent bien nous aider à réaliser ce projet. C'est dire que nous accueillerons avec reconnaissance toutes les communications propres à faciliter notre tâche.

Nous commençons cette nouvelle série par une courte notice sur un homme dont le souvenir est resté très populaire parmi nous par le rôle important qu'il joua dans les affaires politiques de son canton : le D^r Bussard. C'est le résumé d'un travail de longue haleine dû à la plume de M. J. Schneuwly, archiviste, et lu par lui à la séance de la société cantonale d'histoire du 17 juin 1880.

I

Le D^r Bussard.

Jean-François-Marcellin Bussard, bourgeois de Gruyères et de Fribourg, docteur en droit, né le 11 mars 1800, était fils de Jean-Nicolas Bussard. Entré au collège de Fribourg en 1814, il en sortit en 1821, toujours élève brillant, toujours partageant la première ou la seconde place avec son concurrent M. Frédéric Biemann, plus tard conseiller d'Etat. Après avoir achevé sa philosophie, il fit ses premières études juridiques à Fribourg, pendant les années 1821 à 1823, puis les continua et les paracheva à l'université de Fribourg en Brisgau, où il obtint, le 10 septembre 1825, le diplôme de docteur en droit civil et canonique. De retour dans sa patrie, il fut breveté comme avocat le 22 mars 1827. Dans le mois de septembre de la même année, le Conseil d'Etat, d'accord avec le Conseil d'éducation dont le président était M. Jean de Montenach, nomma notre jeune docteur professeur de droit naturel et civil, chaire qui était restée vacante depuis la mort du professeur Ducros. A part une interruption en 1847, après les événements du 6 janvier, M.

Bussard fut professeur de droit jusqu'à sa mort survenue le 4 avril 1853.

Nous ignorons la part qu'il prit à la Révolution de 1830. Peut-être fut-il l'un des rédacteurs ou des signataires de la pétition de la Ville de Gruyères, faisant suite à la fameuse pétition des villes de Bulle et de Morat. Quoi qu'il en soit, Bussard fut nommé, par l'arrondissement de Gruyères, membre de l'assemblée constituante du canton de Fribourg, et celle-ci le choisit pour son premier secrétaire le 20 décembre 1830. Elu député de Gruyères le 12 février 1831, il fit dès lors, presque sans interruption, partie de notre corps législatif.

Le 3 mars 1831, le Grand Conseil le nomma membre du tribunal d'appel, poste qu'il quitta en 1837 pour reprendre l'exercice du barreau. Le 26 juin 1832 il fut nommé député à la diète suisse, où il siégea, avec l'avoyer Schaller, pendant les années 1832 à 1836, et, de nouveau plus tard, avec M. André Castella, à la diète de 1848. MM. Bussard et Castella furent donc les deux derniers députés fribourgeois aux anciennes diètes.

Dans cette dernière assemblée, M. Bussard joua même un rôle prépondérant, et fut membre de plusieurs Commissions, entre autres de celle dite de la Défense de la neutralité suisse et de la Commission constituante pour la révision du Pacte de 1815. Il fut donc un des collaborateurs de la Constitution de 1848.

Depuis cette dernière date, nous le retrouvons député du cercle de la Montagne, président ou vice-président du Grand Conseil, député au Conseil national, membre du Conseil communal de Fribourg, etc., etc.

Le Dr Bussard publia, en 1836, ses *Eléments de droit naturel*, avec cette épigraphe: *Comme base de mon système, j'adoptai le principe de l'égalité primitive de tous les hommes*. Il a laissé aussi des exemplaires manuscrits de notre ancienne *Municipale*, de nos *Coutumiers* et de nos *Mandats souverains*, copiés, annotés et commentés de sa propre main; manuscrits d'autant plus précieux que la connaissance de notre ancien droit fribourgeois se perd de plus en plus.

Malheureusement, quelques-uns de ces intéressants travaux ont pris le chemin de l'étranger.

M. Bussard était aussi poète à ses heures. Il a laissé plusieurs chants patriotiques dont un est resté très populaire, grâce surtout à la musique entraînante de Jacques Vogt :

Les bords de la libre Sarine
Inspirent le républicain.

Le médecin à quatre faces.

On connaît ce passage d'Erasme :

Sors medici varia est : Ubi præsto est, angelus audit ;
Quando juvat, Deus est ; dum petit æra, Satan.

Il nous en est tombé sous la main la traduction suivante qui, quoique faible, nous a paru pouvoir faire plaisir à quelques-uns de nos lecteurs qui n'ont pas l'intelligence de la langue de Virgile :

Lorsque la fièvre a mis un malade à l'extrême,
Dont l'accès violent le conduit au trépas,
Pour lors, à ses regards, d'un *Dieu* je suis l'emblème ;
Si je le permettais, il baiserait mes pas.

La fièvre, en se calmant, augmente la louange ;
Par mes soins, tous ses maux sont déjà soulagés ;
Il dit : Homme divin, oui, vous êtes un *Ange*
Envoyé du Seigneur pour tous les affligés !

Mais, dès que par mon art et l'effet du remède,
Ayant quitté le lit, il peut être debout,
Ravalant son éloge et méprisant mon aide,
Je suis bon *Médecin*, dit-il, et puis c'est tout.

Mais, enfin, quand je viens lui dire à l'amiable
Que, guéri de ses maux, il doit me contenter,
Il m'appelait un *Dieu*, lors il m'appelle un *Diable*,
Et dit : Vous n'êtes là que pour me tourmenter !

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE.



Ce qui contribue à la formation des grandes maisons et des grandes fortunes aux Etats-Unis, c'est qu'un homme, une fois entré dans les affaires, ne s'en retire jamais. On ne voit pas, dans les journaux, d'annonces de vente de fonds après fortune faite. Une fortune n'a jamais de terme pour l'infatigable Yankee. C'est un Ahasverus auquel l'esprit de gain crie incessamment : Marche ! Marche ! Ce n'est pas seulement l'esprit de gain qui le fait marcher, c'est l'amour du négoce pris en lui-même ; il aime le commerce pour le commerce. La retraite serait pour lui une abdication, une sorte de suicide. La vie américaine n'offre pas aux gens oisifs les ressources, les distractions qu'ils trouvent dans le monde européen. Ici, il y a toute une classe de gens qui ne sont jamais entrés dans le commerce, qu'ils regardent comme étant au-dessous d'eux, ou qui en sont sortis après un certain âge. Les premiers se créent des occupations factices avec le sport, la chasse, les plaisirs mondains. Les seconds sont des invalides qui se réunissent entre eux, ou se retrouvent au café pour faire la partie de cartes et de dominos. L'habitude du café n'existe pas aux Etats-Unis, c'est un simple lieu de passage. On s'y arrête pour boire un verre devant le comptoir et l'on continue son chemin. Le négociant qui a déserté son comptoir erre donc comme une âme en peine. La vie de loisir est une rare exception. L'oisiveté, loin d'être une distinction, est une flétrissure. Ainsi, l'on a vu le fameux Stewart, le plus riche marchand du nouveau et de l'ancien monde, mourir sous le harnais commercial. Après avoir fondé une maison, il en avait

fondé deux, puis trois, puis dix de toute espèce. Avec sa fortune de 80 millions de dollars, il a travaillé jusqu'à la fin, comme un simple ouvrier. C'était moins pour conserver que pour créer.

De là vient ce fait remarquable de la société américaine que la bourgeoisie n'y existe pas. Il n'y a pas de classe intermédiaire ; à proprement parler, il n'y a que des ouvriers, ouvriers sans le sou et ouvriers millionnaires, mais travaillant toujours. Cela est regrettable à un certain point de vue. D'abord, parce que la bourgeoisie est un terme moyen entre deux extrêmes auxquels elle sert de lien. Ensuite, parce que c'est le loisir, le repos qui créent l'amour des arts en détournant l'esprit des préoccupations matérielles. Le goût des arts en général et de la peinture en particulier, s'est cependant développé chez les jeunes Américains d'une façon remarquable depuis quelques années. Ce qui lui a donné cet essor, c'est le bruit des sommes énormes payées par les Stewart et les Vanderbilt pour des tableaux de Gérôme et de Meissonier. On a été frappé de ce fait. La peinture se paye donc ? s'est-on dit, et elle a été réhabilitée. Les artistes sont maintenant autant estimés en Amérique que tout autre fabricant ou négociant.

Une éducation achevée.

Il n'y avait que fort peu de temps que mademoiselle Titine avait quitté le couvent, après y avoir achevé son éducation. Une amie vient la voir et la trouve toute maussade. — Qu'as-tu donc, ma chère, demande la visiteuse, aurais-tu quelque chagrin ? — Ah ! oui, pense donc, notre servante nous a quittés tout-à-coup, et ma pauvre mère, avec ses rhumatismes, doit faire seule tout l'ouvrage de la maison.

DESCRIPTION DE FRIBOURG.



I est peu de pays sur lesquels on ait plus écrit que sur le nôtre ; il n'en est point, peut-être, dont on ait, depuis quelques années, publié plus de descriptions. Le lecteur qui connaît la plupart de ces ouvrages nouveaux, pourra trouver intéressant de les comparer avec ce qu'on a écrit sur le même sujet il y a près de trois siècles. Nous mettons ici sous ses yeux — comme échantillon — quelques vers sur Fribourg, extraits d'un livre devenu fort rare, imprimé à Paris l'an 1618, et intitulé : *Le Tableau de la Suisse et autres alliez ès hautes Allemagnes. Auquel sont descrites les singularités des Alpes, et rapportées les diverses Alliances des Suisses : particulièrement celles qu'ils ont avec la France. Par Marc Lescarbot, advocat en Parlement.* Nous conservons l'orthographe et la ponctuation de l'auteur, dont M. le colonel Perrier a déjà cité quelques vers dans ses *Nouveaux souvenirs de Fribourg* :

Mais destournant tes yeux vn petit en arriere
Considere de loin le terroir de Gruyere
Souz cette Alpe superbe, et en son enuiron,
Qu'on dit communement le mont de Moseron¹).
(Car autant que tu vois des montagnes cornues
Elles sont par leurs noms entre elles recognues)
Ce pais est sur tous en herbages heureux
Pour nourrir le bestail au temps plus chalereux
Et tirer à foison les plus exquis fromages
Qui se puissent former dans les Alpes sauuages.
Mais qui croiroit que là sur le point que Phoebus
Fait la nege écouler parmi ces monts herbus

1) Moléson.

Se trouuast quelque fruit agreable à la bouche ?
Le Pastre toutefois iusques dessouz la couche.
Du negeux element trouue en cette saison
La fraize rougissante, et en fait grand'moisson.

Au deça de Gruyere en la basse vallée
C'est la terre qui est de Rondmont appellée
Comté qui jadis fut l'appanage certain
De l'ainé de Sauoye, et qui vint en la main
Du peuple fribourgeois par le droit de la guerre
Lorsque du Bourguignon la sanglante colere
D'une force orgueilleuse inonda ce pais
Pour des peaux que le Comte auait d'un Suisse pris.

Au-deça de Rondmont à vos yeux se présente
De ces lieux montueux la ville dominante,
C'est Fribourg, dont ie veux l'origine conter
Et son avancement si tu veux m'écouter.
Quatre cens ans y a par dessus trente quatre
Que Berthold de Zæringue eut grand peine à com-

[battre.

L'envie et maltalent de beaucoup de Seigneurs
De cette terre icy, dont les sauuages mœurs
Ne pouuaient s'addonner à faire des caresses
A vn Prince étranger quoi que plein de proüesses.
Ce qui Berthold émeut à se fortifier,
Et dessouz son Chasteau la ville édifier
Qu'il appella Fribourg pendant sur la riuere
Qui presque à-l'entour luy tient lieu de barriere,
Cette ville il dota de privileges grands,
Et rendit ses Bourgeois de toutes choses francs,
D'où vient que Castel franc¹⁾ elle fut appellée,
Si bien qu'en peu de temps elle deuint peuplée
Tant qu'il fallut ses murs estendre largement,
Et depuis elle a pris un tel accroissement,
Qu'ores elle commande à quatorze Baillages,
Soit d'acquest, ou conquest, ou de ses appanages.
Je ne veux point icy particulariser
Maints ornemens qui font cette ville priser,
Content de remarquer seulement son Lycée,

1) Ou Ville franche, c'est Fribourg (Note de l'auteur).

Qui la voit dessouz soy de toutes parts baissée,
Afin de luy verser de ce haut arsenal,
Et riche magazin comme dans vn canal
Les precieux tresors des arts et des sciences,
Et des sacrez discours propres aux consciences.
Toutefois ie ne puis que de cette cité
Ie ne mette en auant vne autre vérité,
Car elle a du François comme par voisinage
Les honnestes façons, les mœurs et le langage,
Si bien que si Fribourg estoit en beau pais
Ie le surnommerois l'Abbrégé de Paris.
Les Dames mesmement honnestes et ciuiles
Y font la reuerence ainsi que dans nos villes,
Et comme le parler du Suisse et du François
Leur est familier, elles prennent le choix
Au son du violon de suiure la cadence
Tantost de l'Alleman, tantost de notre France,
En ne refusant point vn honneste baiser,
Si la danse requiert de cette forme vser :
Ayant auecque ce de la beauté requise
Pour en rendre bien tost vne belle ame éprise.

Pêche merveilleuse.

Le 12 juillet 1884 restera une date mémorable dans les fastes lacustres d'une des principales localités riveraines du lac de Neuchâtel. Ce jour-là, des marins d'eau douce ont pêché, en amateurs, non loin du rivage,.... quoi?.... un brochet monstre? un salut peut-être (*Silurus glanis*, Lin.)? Bah! mieux que ça: ils ont pêché -- pas au filet, ni à l'hameçon, mais avec des engins spéciaux propres à la marine neuchâteloise — un poisson gigantesque, tel qu'on n'en avait jamais vu dans ces parages. C'était rien moins qu'une sirène (*Sirena lacustris*, Gr.), pesant bien 70 à 80 kilogrammes. Mais hélas! elle fut à peine hors de l'eau que, par une fausse manœuvre des pêcheurs, elle s'y replongea et disparut à tous les regards. C'est en vain que depuis ce jour maints amateurs ont suivi sa piste: un morceau si friand n'est pas pour leur nez.



LE PÈRE SUCHARD.

Il est bien peu de nos lecteurs qui n'ait plus d'une fois savouré le chocolat Suchard ; tous du moins en ont entendu parler. Mais si ce délicieux produit jouit d'une réputation universelle, le fabricant lui-même n'était guère connu en dehors du cercle de sa famille, de ses concitoyens et de ses amis. Il passait, aux yeux de bien des gens, pour un de ces heureux exploiters qui, à force de réclames, ont su se créer une clientèle et ont réussi à faire fortune. Aujourd'hui que le père Suchard a cessé de vivre, le moment est venu de soulever les voiles sous lesquels sa modestie aimait parfois à s'abriter ; le moment est venu de montrer que ce grand industriel était doublé d'un littérateur, d'un philanthrope et d'un homme de cœur. Telle est la tâche qu'a entreprise l'auteur d'une très intéressante biographie, dont nous allons retracer ici les principaux linéaments.

Les ancêtres de Philippe Suchard étaient originaires

du Dauphiné, et faisaient partie de ces innombrables familles huguenotes, qui, après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, avaient été chassées de France par l'intolérance de Louis XIV et de son entourage. Les Suchard s'étaient donc réfugiés, vers 1700, à Boudry et y avaient introduit le tissage des laines. Le père du futur fabricant de chocolat dirigeait à Boudry, à la fin du siècle dernier, une importante manufacture de draps, à laquelle il dut renoncer à la suite du grand incendie du 5 mai 1794, qui consuma presque en entier La Chaux-de-Fonds et qui lui enleva le principal débouché de ses marchandises. Il se contenta alors de tenir l'auberge de Boudry, tout en cultivant les terres qu'il possédait dans ce village.

Philippe Suchard, né le 9 octobre 1797, avait été élevé par une mère foncièrement chrétienne, qui lui inculqua, avec ses propres sentiments religieux, l'amour de l'instruction et du travail. Lorsqu'il eut atteint sa seizième année et fait sa première communion, il partit à pied pour Berne, où il apprit l'état de confiseur chez son frère, qui était renommé pour la confection des *leckerlets* et des biscômes. Dans ses rares moments de loisir, il étudiait l'italien, l'anglais et cherchait à combler les lacunes de sa première instruction. En 1824, il fit un premier voyage en Amérique, où il chercha, mais sans beaucoup de succès, à vendre des montres et des dentelles. De retour en Suisse, il s'établit comme confiseur à Neuchâtel, et il fonda en 1826 une fabrique de chocolat, d'abord très modeste, à Serrières. Il fit aussi des essais de sériculture ; mais la magnanerie qu'il avait installée en 1843 à Beauregard fut détruite de fond en comble par un ouragan. C'est lui encore qui, dès 1832, fut le promoteur de la navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Thoune, puis sur le Rhin. Toujours infatigable, il menait de front plusieurs entreprises à la fois ; il conserva jusqu'à la fin de ses jours une activité toute juvénile. Il fit de nombreux et lointains voyages, soit pour ses affaires commerciales, soit dans un but scientifique et humanitaire. En 1859,

pendant la guerre de Lombardie, il alla soigner les blessés sur le champ de bataille de Solferino ; une même pensée généreuse l'amena en 1871 à Strasbourg, au moment de l'invasion allemande. Agé de 75 ans, Suchard fit encore en 1873 le tour du monde, et il ne mit que cinq mois à accomplir ce voyage, dont il nous a laissé une relation imprimée, où l'on trouve, comme dans les autres récits du même voyageur, une foule de remarques judicieuses, et des aperçus parfois très originaux.

Suchard était vaillamment secondé dans la direction de sa fabrique de chocolat par son fils, nommé comme lui Philippe, et auquel il abandonna bientôt la gérance totale. Le père et le fils s'entendaient à merveille, et ils avaient réussi à se faire chérir, je dirai presque adorer de leurs nombreux ouvriers, en leur témoignant une sollicitude et un intérêt qui se traduisaient par une foule de bienfaits matériels et moraux. Voilà ce qui avait valu au patron de Serrières ce doux nom de Père, sous lequel on le désignait généralement et qui restera attaché à sa mémoire. Il avait résolu d'une manière pratique un des plus grands problèmes de l'économie sociale : le rapprochement du capital et du travail, la réconciliation entre les classes ouvrières et ce qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes.

Ce noble vieillard s'éteignit à Serrières, le 14 janvier 1884, au sein de sa nombreuse famille, entouré de l'estime générale ¹⁾.

Sous une écorce des plus modernes, le père Suchard avait conservé un cœur et des vertus antiques. Bien mieux que tel illustre conquérant ou capitaine, il mériterait de figurer dans la galerie des grands hommes de Plutarque. Sa vie tout entière est un exemple pour nous apprendre quels sont les fruits de l'intelligence jointe à une volonté ferme et à un labeur persévérant. Nous y voyons aussi ce que peut un seul homme pour la prospérité de ses concitoyens et de ses semblables.

1) Sa biographie, ornée d'un portrait gravé par Robert Girardet, a été publiée naguère à la librairie Paul Robert, à Neuchâtel.

N'est-ce pas, en effet, au père Suchard que Neuchâtel-Serrières est redevable en grande partie de son développement et de son bien-être actuel?

Puissions-nous, — et tel sera le vœu que nous formulons en terminant cette notice, — puissions-nous voir bientôt surgir à Fribourg même un Suchard quelconque, pour faire reflourir parmi nous l'industrie, et pour tirer enfin notre population ouvrière du marasme dans lequel elle végète.

C. R.

Influence des journaux

sur l'éducation publique.

Les journaux forment la principale lecture du peuple, c'est la littérature des masses. Malheureusement on ne comprend pas assez l'importance de la publicité; on songe peu à son action sur l'éducation intellectuelle et morale de la nation. Un journal devrait être rédigé par l'un de nos écrivains les plus habiles, et le revenu devrait être suffisant pour assurer la collaboration des gens les plus capables. Mais il nous faut prendre les feuilles publiques telles qu'elles sont, et celui qui désire cultiver son intelligence peut encore en tirer parti, s'il choisit les meilleures de celles qui sont à sa portée. Il doit bannir de sa demeure, comme il en bannirait la peste, les journaux qui font le métier d'empoisonneurs publics ou de bouffons. Ce qui doit décider son choix, ce n'est pas seulement le talent du rédacteur, mais l'esprit, l'intégrité, l'honnêteté, l'attachement constant du journal aux grands principes.

Surtout, s'il veut connaître la vérité, qu'il entende les deux partis. Qu'il lise aussi bien la défense que l'attaque; qu'il ne prête pas l'oreille à une seule opinion! Nous nous condamnons nous-mêmes, lorsque que nous écoutons les accusations portées contre un individu sans vouloir entendre sa défense; est-il donc juste de lire des invectives continuelles, impitoyables, contre de nombreuses classes de citoyens, et de leur refuser l'occasion de se justifier?

CHANNING.

CHOLÉRA¹⁾.

Qu'est-ce que le choléra?



e choléra est une maladie qui, dans l'Inde, règne d'une façon permanente, mais qui n'a fait irruption en Europe qu'en 1829, époque à partir de laquelle il s'y est manifesté sous la forme de plusieurs épidémies. — Le docteur Koch a découvert la cause du choléra : c'est un champignon microscopique — (microbe, bacille) — qui se propage dans les immondices humides et provoque ainsi l'extension de la maladie ; *il ne se produit jamais spontanément dans nos pays.*

Comment le choléra se répand-il?

Le choléra, pour se répandre, se sert généralement de nos voies ordinaires de communication, telles que les navires, les postes, les chemins de fer, tandis que les vents et les eaux courantes ne peuvent guère en transporter les germes. On n'a jamais observé non plus qu'un cholérique ait pu, par son simple contact, donner la contagion à une personne bien portante ; ce qu'il faut craindre, ce sont les *déjections* des malades, les vêtements et les objets souillés par eux. — Les fosses d'aisance, les eaux stagnantes et même le sol de certaines maisons ou de quartiers malpropres sont les foyers d'infections où le champignon du choléra se multiplie le plus facilement.

Symptôme du choléra.

C'est ordinairement un ou deux jours après l'infection (rarement plus tard) que l'on observe chez les personnes

1) Publication répandue naguère dans le pays sous les auspices de la Croix-Rouge (Berne, Typis K.-J. Wyss).

atteintes de choléra de l'abattement et de la diarrhée ; cette dernière devient bientôt très intense, les excréments ressemblent à *de l'eau de riz*, puis viennent des vomissements d'une matière blanchâtre et aqueuse.

De la soif, des crampes douloureuses dans les bras et dans les mollets, l'abaissement de la température du corps et la couleur bleuâtre de la peau sont les signes caractéristiques du choléra.

Dans la moitié des cas, la mort survient le premier ou le second jour de la maladie. Lorsque le cholérique parvient à se remettre, sa convalescence est longue et souvent accompagnée de complications.

Quelles sont les mesures à prendre contre le choléra?

1° *Vêtements*. — Il faut éviter de porter des vêtements trop chauds ou trop légers, qui, en occasionnant des refroidissements, peuvent prédisposer au choléra ; *des bas de laine* et une *ceinture de flanelle légère* sont les meilleurs préservatifs contre les refroidissements.

2° *Aliments et boissons*. — Tout ce qui peut provoquer la diarrhée est naturellement interdit ; par conséquent, en temps de choléra on doit cesser de manger *des fruits crus*, des légumes verts, de la viande pas fraîche ; de même, il est bon de *s'abstenir de bière*, d'eau gazeuse et en général de liquides en trop grande quantité. On ne doit jamais se servir d'eau suspecte sans l'avoir soumise d'abord à l'ébullition. — Un usage modéré de bon vin rouge, de thé avec un peu d'eau-de-vie ou de cognac est à recommander ; des soupes au riz, à l'orge ou au gruau, de bonne viande, des œufs frais, du lait bouilli peuvent composer un régime très sain sans que l'on soit obligé pour cela de modifier beaucoup la manière de se nourrir à laquelle on est habitué.

3° *Manière de vivre*. — Dans une époque d'épidémie, il est nécessaire de vivre d'une façon très régulière, d'observer une grande propreté dans les appartements et sur soi-même, de se laver fréquemment (*mais pas de*

bains froids) et d'éviter les lieux d'aisance des gares, des écoles et des autres bâtiments trop fréquentés ; de plus, il faut chercher à se prémunir contre toute crainte exagérée de l'infection.

Quels sont les précurseurs du choléra et comment doivent-ils être traités ?

En temps de choléra, il faut vouer une attention particulière à toute légère diarrhée ou à tout embarras d'estomac ; on doit alors se mettre immédiatement à la diète, ne prendre toutes les deux heures qu'une petite tasse de soupe au riz, et de temps en temps, dans l'intervalle, un peu de vin rouge ou de thé avec une faible addition de cognac.

Il est nécessaire de rester tranquille et de combattre la diarrhée au moyen de gouttes anticholériques que l'on trouve dans toutes les pharmacies. Dans le cas de légères nausées ou de frissons, le médecin est indispensable.

Comment reconnaît-on et soigne-t-on les personnes atteintes de choléra ?

Il arrive souvent que, dans les périodes d'épidémies, on confonde avec le choléra des cas d'épilepsie, d'insolation, d'ivresse, d'indigestion. Les vrais cholériques sont faciles à reconnaître : ils ont la peau pâle ou bleuâtre et froide au toucher, de fréquents vomissements, l'air engourdi mais rarement de la fièvre et du délire.

Comme *il n'y a aucun danger à toucher un cholérique*, il ne faut pas hésiter à transporter de suite à l'hôpital ou dans une maison d'isolement les personnes malades ou soupçonnées de l'être. — Jusqu'à ce que le médecin arrive, on les enveloppe dans des linges chauds, on leur fait boire du champagne, du vin rouge ou du cognac, et l'on veille à ce qu'elles soient tranquilles.

Dans les cas de ce genre, il faut *enlever de suite les selles et les vomissements* et les désinfecter avec le plus grand soin.

S'il n'y a pas moyen d'avoir l'assistance du médecin, on peut donner au malade 10 gouttes d'opium toutes les heures, jusqu'à ce qu'il s'endorme ; mais ce remède ne peut être employé que pour les adultes ; les enfants en sont exceptés.

Désinfection.

La désinfection a pour but de détruire les germes du choléra chez les personnes, dans les objets mobiliers et dans les maisons.

a) On désinfecte généralement les *personnes* en les faisant séjourner pendant 20 minutes dans une chambre close dans laquelle se dégage du chlore.

b) Le *linge et les effets souillés* doivent être désinfectés le plus vite possible. L'opération se fait dans un appareil à vapeur ou, lorsqu'on n'en a pas à sa disposition, en trempant *immédiatement* les objets dans une solution de sulfate de zinc ($\frac{1}{2}$ kil. dans 20 litres d'eau) et en les y laissant séjourner pendant un certain temps ; on peut aussi se servir, dans le même but, de l'eau de lessive chaude à laquelle on ajoute un peu de chaux fraîchement éteinte. Les objets sans valeur doivent être brûlés. Un bon moyen de désinfecter le linge est d'employer une solution de sublimé corrosif (une partie dans 2500 parties d'eau), mais on ne peut la recommander généralement à cause de ses propriétés vénéneuses.

c) *Lieux d'aisance.* On désinfecte les fosses d'aisance, chaque jour, au moyen de la solution de Vienne — 2 parties de sulfate de fer brut, 1 partie d'acide phénique brut et 20 parties d'eau — et cela en versant dans la fosse un quart de litre de cette solution par jour pour chaque personne qui se sert des lieux d'aisance. Les vases de nuit, les bassins de selle et les vomissements des cholériques sont désinfectés avec la même solution, et cela en employant au moins assez de solution de Vienne pour qu'une bande de papier de tournesol, que l'on peut se procurer dans toutes les pharmacies, soit fortement rougie par la masse des déjections désinfectées.

d) Les *Chambres* dans lesquelles des cholériques ou des cadavres de cholériques ont séjourné doivent être hermétiquement fermées et désinfectées, en y brûlant du soufre; (35 grammes par mètre cube d'air); après les avoir convenablement aérées ensuite, on lave avec de l'eau de lessive les planchers et, si c'est possible, aussi les parois.

Cas de décès.

Les cadavres de cholériques ne propagent pas, par eux-mêmes, la contagion; toutefois il est très prudent de les transporter le plus tôt possible dans une morgue, attendu qu'il s'y attache souvent des déjections putrides et infectantes. Les lits, le linge et les vêtements doivent être immédiatement traités comme le linge des cholériques (b).

Le roi de Prusse et le Magyar.

Le roi de Prusse actuel, Guillaume I, voyageait incognito en Hongrie. Il rencontra aux environs de F. un juge hongrois, qui se promenait fort tranquillement sur la grande route en fumant sa pipe de porcelaine. Le roi, dont les allures de sous-officier et le rude langage ne sont bien appréciés que des Prussiens, apostropha le juge sans façon :

« Qui es-tu, mon garçon? — Juge au comitat, répondit le magistrat un peu surpris. — Es-tu content de ton état? — Sans doute. — Allons, je t'en félicite.

Le roi s'éloignait, le juge le retint :

« Et toi, mon garçon, lui demanda-t-il, qui es-tu? »

Le souverain fit un haut-le-corps, mais il se ravisa, et, croyant tenir une réplique triomphante :

« Je suis le roi de Prusse, » dit-il.

Le Hongrois resta impassible.

« Es-tu content de ton état? continua-t-il. — Sans doute, balbutia Guillaume, visiblement troublé de l'indifférence de son interlocuteur. — Allons, je t'en félicite, » dit le Magyar, en saluant Sa Majesté avec bonhomie et continuant sa promenade.

L'histoire est authentique et connue de toute l'Allemagne.

HYGIÈNE.

I

Aérez vos appartements.



ous avons beaucoup de préjugés à combattre. L'un des plus inexplicables, des plus tenaces et surtout l'un des plus nuisibles à la santé, est la funeste habitude de ne jamais ou rarement aérer les chambres à coucher.

Ceci s'adresse en particulier, pour notre canton, aux gens de la campagne.

Dans tous les pays du monde — nous faisons abstraction des sauvages qui vivent en plein air et qui sont, par le fait, dispensés de renouveler l'air de leurs maisons, mais nous parlons de pays civilisés — partout, le matin, on ouvre les fenêtres des chambres où l'on a dormi, afin de changer l'air. On les tient encore ouvertes pendant la journée, lorsque la température le permet.

Chez nous, rien de pareil. On peut passer à quelle heure que ce soit dans nos villages, en été comme en hiver on voit les fenêtres des habitations impitoyablement closes, sauf de rares exceptions ; quelquefois les fenêtres doubles sont même clouées. En été, on ferme contre la chaleur ; en hiver, contre le froid.

Grossière erreur.

Vous pourriez plutôt laisser, sans grave inconvénient, vos fenêtres closes en été qu'en hiver. En été, vous vous levez de bonne heure pour vaquer aux travaux de la campagne ; les portes se ferment rarement. Donc, l'air ne manque pas à vos poumons.

Mais en hiver ! Grand Dieu !

Comment ne comprenez-vous pas qu'avec votre système de clore hermétiquement portes et fenêtres, d'entasser

le plus de monde possible dans la même chambre pour dormir, vous développez, petit à petit, le germe de nombreuses maladies.

Car voici ce qui se passe :

Votre fourneau a ronflé toute la journée : le soir il est chauffé à blanc et vous allez vous rôtir les côtes à *la Catzetta*.

A la veillée, arrivent quelques voisins tous armés de pipes, *bouratzant* des nuages de fumée nauséabonde, telle que peut la produire l'abominable tabac *de catzeman*. Jugez de la jolie atmosphère qu'il y a dans la chambre, à la fin de la soirée.

Après cela, osez venir vous plaindre de maux de cœur, de crampes d'estomac, etc. Vous allez ensuite vous coucher dans ce brouillard infect. Vous y ajoutez toute vos odeurs personnelles, lesquelles, vous le savez, n'ont rien de commun avec l'essence de violette.

Condensez le tout et vous aurez un joli petit air épais, humide, qui vous paraît chaud, mais qui n'est autre chose qu'un *poison* que vous respirez toute la nuit.

Conclusion. — Mères de famille, si vous voulez conserver votre santé et ne pas gâter celle de vos enfants ; cultivateurs, ouvriers, si vous tenez à déloger vos vieux rhumatismes et empêcher les nouveaux de venir ; jeunes filles, vous, qui désirez conserver vos dents, vos cheveux et la fraîcheur de votre teint, afin de plaire à vos *galants*, ouvrez les fenêtres de vos chambres à coucher, le matin en vous levant, tenez-les ouvertes une heure ou deux, renouvelez-en l'air chaque fois qu'il y aura la moindre odeur et de la fumée.

Si vous faites cela, je vous promets de payer le médecin.

La Gruyère.

II

Pensées et maximes.

Qui vit médicalement vit misérablement.

PROVERBE ANCIEN.

* * *

Du pain bis trempé dans un air pur fait plus de sang
que du filet de bœuf mangé dans une chambre fermée.

FONSAGRIVES.

* * *

On ne peut jamais compenser le manque d'air par le
régime et les remèdes.

PRINGLE.

* * *

L'oisiveté ressemble à la rouille ; elle use beaucoup
plus que le travail.

FRANKLIN.

* * *

Quand vous visitez un malade, ne faites pas le
médecin si vous n'avez pas étudié la médecine.

WASHINGTON.

* * *

Une jeunesse saine peut seule procurer une bonne
vieillesse.

PLUTARQUE.

* * *

La propreté est la colonne fondamentale de la santé.

HUFELAND.

* * *

L'on mange généralement plus qu'il ne faut pour se
bien porter.

TISSOT.

* * *

Abréger le souper allonge la vie.

PROVERBE ALLEMAND.

* * *

Il n'y a point de richesses plus grandes que celles de la
santé, ni de plaisir égal à la joie du cœur.

ECCL. CH. XXXI, 57.

* * *

Le sommeil est le plus excellent cordial que la nature ait préparé pour l'homme.

LOCKE.

* * *

La gymnastique est l'antidote du travail exagéré de l'esprit.

FONSAGRIVES.

* * *

On en agit avec les médecins comme avec les blanchisseuses, à qui on porte son linge à nettoyer avec l'intention bien arrêtée de le salir de nouveau.

CHEYNE.

* * *

Deux choses ne s'apprécient bien que quand on ne les a plus : la jeunesse et la santé.

PROVERBE ARABE.

III

Proverbes.

Il existe un proverbe espagnol qui dit que les personnes âgées doivent manger très peu le soir. Mais il n'y a pas que ces personnes qui ne doivent pas manger beaucoup à leur dernier repas. Les enfants et les hommes faits, quoiqu'ils puissent prendre une plus grande quantité de nourriture, doivent aussi se modérer ; car, dit un proverbe allemand :

Abréger le souper
Allonge la vie.

Les Anglais pensent la même chose. En effet, d'après eux, il n'y a :

Rien de pis pour l'estomac que le trop plein.
Nothing hurts the stomach more than surfeiting.

Ils vont encore plus loin, puisqu'ils admettent, et avec raison, dans un autre proverbe que :

On peut très bien creuser sa fosse avec ses dents.
A man may dig his grave with his teeth.

Mangez donc bien à midi, mais mangez peu le soir. Levez-vous toujours de table avec un reste d'appétit. Ainsi, vous jouirez longtemps d'une bonne santé et vous n'aurez pas à craindre le proverbe précédent que l'on retrouve dans les préceptes de l'école de Salerne :

Car le gourmand, dit Jambedosse,
Avec ses dents creuse sa fosse.

Le règlement de l'estomac.

Au *Printemps* peu de nourriture
Est convenable à la nature.
En *Esté* la chaleur du tems
Refuse beaucoup d'alimens.
Prends garde que les fruicts d'*Automne*
Ne fassent tort à ta personne.
En *Hyver* tu peux hardiment
Manger à ton contentement

Le Rire.

L'homme rit en	A
La femme rit en	E
La fille rit en	I
Le villageois rit en	O
La vieille femme rit en	U

Un époux tolérant.

Je t'avoue, Célestin, dit M^{me} C., que le professeur G. m'a fait la cour toute la soirée ; ne sois pas jaloux, au moins. — Pas le moins du monde ; je le connais, c'est un honnête homme et un grand amateur d'antiquités.

DIALOGUES SAISIS AU VOL.

Juste ciel ! que le discours de X. était bête ! — Mais... je vous assure qu'il a de l'esprit, quand il veut. — C'est possible, mais il est malheureusement bête quand il ne le voudrait pas.

* * *

Cela te ferait-il plaisir de dîner avec moi ? — Et comment ! — Eh bien ! dis à ta femme de mettre un couvert de plus ; je vais prendre l'absinthe chez l'oncle, et à midi je suis chez toi.

* * *

A propos, pourquoi ton oncle n'a-t-il pas été nommé député ? — Parce que, quand il dort, il ronfle si fort qu'il réveille ses voisins.

* * *

Comment vous plait notre ville ? — Mais... elle ne manque pas d'agrémens... Ainsi, par exemple, il part dix-huit trains par jour.

* * *

Ah ! mademoiselle, nuit et jour je ne rêve que de vous. — C'est donc pour ça que vous avez toujours l'air si endormi.

* * *

Vous avez donc perdu madame votre épouse ! J'ai pris une part bien vive à cette perte... Cette excellente dame ! — Oh ! oui, c'était une bien bonne femme, elle ne m'a jamais causé de chagrin qu'en mourant... et encore !

* * *

Où allez-vous si vite avec ce carton ? — J'ai acheté un chapeau neuf à ma femme, et j'ai hâte d'arriver à la maison avant que la mode ne soit changée.

* * *

Où vas-tu? — Je vais devant moi. — Je te demande où va le chemin que tu suis? — Il ne va pas, il ne bouge pas. — J'entends si tu as bien du chemin à faire? — Non, je le trouve tout fait.

* * *

Sais-tu déjà que ma cousine va épouser Jérôme? — Non. Eh bien! elle a de la chance, si elle aime les voyages. — Pourquoi cela? — Parbleu, parce qu'il lui fera voir du pays.

* * *

Qu'est-ce que c'est, papa, quand il fait des éclairs? — C'est ce qu'on appelle un phénomène. — Qu'est-ce ça, un phénomène, dis, papa? — Eh bien? un phénomène... c'est parbleu... un phénomène, c'est comme, par exemple, quand il fait des éclairs.

* * *

Mais dis-moi donc, Elise, comment as-tu fait pour engraisser comme ça depuis un an? — Vois-tu, ma chère, l'embonpoint... c'est comme l'amour... ça vient sans qu'on y pense.

* * *

Eh bien, Cécile, comment te plaît le colonel? — Mais, papa, il me plairait assez..... s'il n'était que lieutenant.

* * *

Monsieur le directeur est-il dans son cabinet? — Oui, monsieur; mais, quand il y est, il ne reçoit pas. — Alors, je reviendrai un jour où il n'y sera pas.

* * *

Que donnerais-tu, ma fille, pour avoir ma beauté? — Ce que vous donneriez, ma mère, pour avoir mon âge.

Les suites d'une bonne action.

Il y a deux ans, par un froid des plus rigoureux, un pauvre vieillard, pâle, exténué de fatigue et de faim, s'était affaissé, vers dix heures du soir, sur une borne de la rue de X. Les passants étaient rares, et d'ailleurs ils ne s'arrêtaient pas.

Le vieillard allait tomber d'inanition, lorsqu'il fut abordé par un jeune ouvrier qui arrivait en chantant. Il soutint de ses bras vigoureux le pauvre homme et lui demanda ce qu'il éprouvait.

— J'ai faim ! articula le vieillard d'une voix presque éteinte. .

— Il n'est pas difficile de remédier à cela, répliqua l'ouvrier.

Il le conduisit chez un marchand de vin près de là, et fit servir un potage au pauvre affamé. On apporta ensuite d'autres aliments, que le vieillard mangea avec avidité.

— Maintenant, reprit l'ouvrier, vous allez boire un bon verre de vin, et puis je vous reconduirai chez vous.

— Hélas ! fit le vieillard, je n'ai pas de domicile.

— Eh bien ! alors vous viendrez chez moi. J'ai un travail lucratif ; je ne boude pas sur le travail.

Et, à partir de ce soir-là, le pauvre homme trouva chez l'ouvrier un gîte et de la nourriture.

Le héros de cette aventure était un ancien magistrat qui avait perdu sa fortune dans des spéculations malheureuses. Il avait un frère fort riche, qui lui refusait tout subside. Ce frère perdait, ces temps derniers, dans l'espace de deux mois, sa femme et ses deux fils. Dououreusement affecté, il tomba lui-même malade et succomba.

Hier matin, le vieillard apprenait qu'il héritait d'une fortune considérable, et, séance tenante, il a fait un testament par lequel il institue l'ouvrier, son bienfaiteur, son légataire universel.

Et voilà comment une bonne action trouve toujours sa récompense.

STATISTIQUE.

L'industrie des étrangers en Suisse.



I y a en Suisse plus de mille hôtels, en ne comprenant dans cette désignation que les maisons d'une certaine importance, destinées aux étrangers. Ces mille caravansérails représentent en immeubles, mobilier et approvisionnements, une valeur totale approximative de près de trois cent vingt millions et une recette annuelle d'environ cinquante-trois millions ! Ce n'est donc pas une petite affaire.

Les mille hôtels de Suisse comptent plus de cinquante-huit mille lits et occupent un personnel de seize mille serviteurs de tous genres et des deux sexes. La consommation annuelle se chiffre par dix-huit millions de francs en vivres et six millions de francs en liquides. La dépense totale s'élève à près de trente-sept millions, ce qui donne une recette nette annuelle de seize millions, soit en moyenne le cinq pour cent du capital engagé.

Ces chiffres, que nous empruntons au rapport de M. Guyer sur l'exposition de Zurich, montrent quelle place importante l'industrie des étrangers a prise dans notre économie nationale et combien elle a droit à la sollicitude de tous.

Production du lait en Suisse.

L'éleve du bétail et l'industrie laitière occupent chez nous une place plus importante que n'importe quelle branche de l'économie rurale. Nous possédons en Suisse au moins 600,000 vaches qui donnent un produit annuel de 480 millions de francs. Inutile de rappeler le déve-

loppement qu'a pris la fabrication du fromage. En 1810, la Suisse n'exportait que 9000 quintaux métriques de fromage. En 1883, elle en a exporté 260,257, c'est-à-dire trente fois plus. Malgré cette énorme augmentation, nous sommes toujours tributaires de l'étranger, qui nous apporte chaque année environ 41,000 quintaux métriques de fromage et pour 10 millions de francs de beurre de différentes qualités, la plupart inférieures.

Chemins de fer du Globe.

Le Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs contient une étude fort intéressante de M. l'ingénieur R. Guisan sur les chemins de fer du globe. En 1830, il n'existait, de par le monde, que 330 kilomètres de voies ferrées ; 52 ans plus tard, en 1882, on comptait 398,391 km., soit presque dix fois le tour de la terre. En admettant en moyenne cinq doubles courses sur ce réseau, le parcours annuel serait de 1,454,087,000 km. ; or, une locomotive brûlant en moyenne 40 kgr. de charbon par km., la dépense de ce fait s'élève à 14 $\frac{1}{2}$ millions de tonnes de combustible, soit le vingtième de la production totale du globe. M. Guisan évalue à plus de 98 milliards de francs la dépense totale pour la construction du réseau ferré ; à ce chiffre fort respectable, il faut ajouter près de 48 milliards pour le matériel roulant, ce qui porte à 146 milliards les capitaux engagés dans les entreprises de transports sur rails.

Statistique du divorce.

Un célèbre statisticien français détermine comme suit la quantité de divorces ou de séparations pour 1000 mariages dans les différents Etats : En Écosse, en Russie, en Finlande, en Italie, la moyenne est de 4 à 5 pour 1000. Viennent ensuite la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, le Wurtemberg, la Hongrie, la Roumanie, où la moyenne est de 6 à 10 ; enfin le Danemark, la Suisse, la Saxe, la Thuringe et les Etats-Unis d'Amérique, où la proportion

s'élève de 11 à 28 pour 1000. La statistique démontre que les pays catholiques présentent beaucoup moins de divorces que les pays protestants. La Saxe est de beaucoup le pays où le divorce est le plus fréquent.

En Suisse, où les observations statistiques sont le plus contrôlées, pour 100,000 mariages, il y a 283 séparations entre époux protestants, 73 entre époux catholiques, 630 entre mari protestant et femme catholique, 582 entre mari catholique et femme protestante. Ces différences énormes s'expliqueraient par l'hétérogénéité de mœurs qui correspond aux divers cultes.

Presque toujours le divorce est demandé par la femme, 9 fois sur 10, assure le même statisticien. D'autre part, les gens qui ont des enfants divorcent beaucoup moins que ceux qui n'en ont pas. C'est ainsi qu'en France, sur 100,000 ménages 61 séparations ont été obtenues par des ménages sans enfants, et 16 seulement par des ménages avec enfants.

C'est entre époux de 20 à 30 ans que les divorces sont le plus fréquents; ils atteignent 284 sur 100,000. Entre époux de 30 à 40 ans, ils ne sont plus que de 240; de 175 entre époux de 40 à 50 ans; de 55 entre époux de 60 à 70 ans. C'est entre époux de même âge que le divorce est le plus fréquent.

Progrès de la télégraphie.

Le premier télégraphe électrique fut construit en 1844; il faisait communiquer Washington et Baltimore, et avait une longueur totale de 64 kilomètres.

Depuis 1844 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant une période de 40 ans, la télégraphie a pris un développement qui tient du prodige. On estime qu'il existe entre les différentes stations télégraphiques du globe une longueur de fils de près de deux milliards de mètres, ce qui représente environ 500,000 lieues métriques. Ces fils, mis bout à bout, pourraient entourer 50 fois la terre à l'équateur.

Le chien philosophe.

A l'hôtel de l'ours, où je mangeais à table d'hôte, un vieux curé de campagne nous a bien divertis. Il faut se défier de ces prêtres de campagne. Avec leur air simple, modeste et tout ami, il n'est pas rare de les voir mettre dedans les mirliflors qui veulent les plaisanter.

C'est ce que fit le curé de S. qui était à ma gauche, avec *Finot*, son bon chien, derrière sa chaise. Il y avait en face de nous un gros monsieur qui était le plus habile découpeur que j'aie jamais vu ; un joli talent, mais dont il ne faut pas abuser et se prévaloir.

Le gros monsieur piqua une aile de poulet au bout de sa fourchette et l'offrit au curé, qui remercia et refusa.

— Mais vous ne mangez rien, dit l'autre ; je vous en prie, acceptez.

— Merci, répondit le curé, c'est vendredi, et je ne fais pas gras.

— Comment, répliqua le gros monsieur, vous en êtes encore là ! Vous croyez que Dieu s'inquiète si ce que l'homme mange est chair ou poisson ! Nous autres philosophes, nous avons de la divinité des idées plus hautes et plus larges. Vous feriez bien de m'imiter. Allons, acceptez !

Et le bourgeois, sous les yeux de vingt convives qui riaient, offrait au pauvre prêtre, au bout de sa fourchette, l'aile du poulet, dorée, rissolée, appétissante.

Le curé prit l'aile, la mit dans son assiette, et se tournant vers son chien, toujours accroupi derrière sa chaise, il lui offrit le morceau qui fut happé et avalé en un clin d'œil.

— Eh bien ! dit le bourgeois, que faites-vous là, monsieur le curé ?

— Mon Dieu ! mon cher monsieur, répliqua le prêtre. je voulais savoir si *Finot* était philosophe. Vous voyez qu'il l'est et ne s'inquiète pas plus que vous du vendredi et des commandements de l'Eglise.

ARCHÉOLOGIE.

I.

De la falsification des antiquités lacustres.



n mentionnant dans les *Etrennes* de 1884 les dernières découvertes faites dans les stations lacustres du lac de Neuchâtel, j'ai signalé les contrefaçons d'objets de tout genre fabriquées dans plusieurs localités de ses rives par de vrais faussaires de profession. Aujourd'hui, cette industrie continue sur une plus grande échelle encore, car le nombre des amateurs augmentant de jour en jour, il faut bien que le nombre des antiquités augmente dans les mêmes proportions, et ces proportions deviennent vraiment effrayantes.

La contrefaçon n'est certes pas une industrie nouvelle ; on sait qu'elle s'exerçait déjà chez *les anciens* et il y a bien longtemps que, chez les modernes, elle s'est emparée de tous les objets d'antiquité possibles : silex, armes, poterie, verrerie, bronzes, tableaux, gravures, médailles, autographes, antiquités égyptiennes, grecques, romaines, gauloises, etc., etc. ; tout y a passé, pas une branche d'industrie qui n'ait été et ne soit encore exploitée. On est allé jusqu'à fabriquer des momies ! des sépultures ! ! témoin le fameux cimetière découvert en 1881 près de Beauvais (France), c'est-à-dire l'empreinte dans l'argile de six cents squelettes d'une taille gigantesque, armés de haches, de casse-tête, de poignards en pierre, ... le tout FAUX !!!

Quant aux antiquités lacustres, elles n'eurent pas plus tôt surgi dans nos parages que déjà la contrefaçon s'en emparait. La fraude de Concise est devenue célèbre

dans les fastes de l'archéologie. Lors de la construction du chemin de fer d'Yverdon à Neuchâtel, en 1859, la drague amena sur la rive de Concise, au milieu des déblais considérables qu'elle y enleva, la découverte d'une quantité prodigieuse d'objets que les ouvriers vendirent à merveille. Mais, les amateurs arrivant de tous côtés, ils eurent bientôt livré tout ce qui avait été trouvé. Alors, pour ne pas laisser tarir cette précieuse source de revenus, ils firent sur place... des préhistoriques, et les musées comme les collections particulières ne tardèrent pas à être inondés de faux objets lacustres. MM. Troyon, Morlot, Clément, Schwab, Desor, les grands collectionneurs d'alors, y furent pris les premiers, et bien d'autres après eux.

Cependant la fraude ne resta pas longtemps ignorée, ces messieurs se hâtèrent de purger leurs collections, et l'aventure fut profitable pour tous, et pour nous en particulier : car ce n'est qu'à partir de cette époque que commença la collection de MM. Rey et Devevey et la mienne, qui sont devenues le noyau de notre collection cantonale. Depuis lors — je tiens à le déclarer — il n'est pas entré dans notre musée une seule pièce qui n'ait été pêchée ou déterrée pour ainsi dire sous mes yeux, ou tout au moins par nos concessionnaires d'Estavayer et de Morat, qui étaient aussi intéressés que nous à ne produire que des pièces authentiques. Aussi, à part quelques imitations — mot que l'on ne doit pas confondre avec celui de contrefaçon — désignées comme telles dans le catalogue du musée, je défie l'archéologue le plus malin de signaler un seul objet de notre collection qui ne soit parfaitement authentique.

Il va sans dire qu'en citant ici la collection préhistorique du musée cantonal, je n'entends parler que des objets compris dans le catalogue de 1882 que j'ai élaboré, puisque, à partir de cette époque, je suis resté complètement étranger à toute acquisition nouvelle.

Pour en revenir aux contrefaçons, j'ai dit que l'on ne devait pas confondre ce mot avec celui d'imitation. En effet, la contrefaçon est l'imitation d'un objet original

dans un but de gain illicite et réprouvé par la loi comme par la conscience, tandis que l'imitation est une chose avouée, licite et qui ne porte préjudice à personne. Du moment où l'on ne donne pas une copie comme une pièce authentique, l'imitation est parfaitement légitime. Qui de nous, par exemple, aurait songé à taxer de déloyauté ces magnifiques imitations de vases étrusques et de majoliques italiennes exposées naguère à Zurich par les fabriques de Nyon et de Thoune, ou les beaux vitraux modernes, imitant l'antique, des habiles peintres sur verre de Zurich et de Berne ?

Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt un livre aussi utile qu'intéressant sur la matière qui fait l'objet de cet article. Il est intitulé : *Le Truquage ou les Contrefaçons dévoilées*¹⁾, et il a pour auteur M. Paul Eudel, qui a étudié à fond les mystères de la contrefaçon et ne cite aucun fait sans fournir les preuves à l'appui. C'est cet ouvrage qui m'a engagé à revenir sur un sujet, aujourd'hui plus que jamais, si plein d'actualité. Aussi en recommanderai-je particulièrement la lecture aux collectionneurs novices. Il leur apprendra à se défier d'un trop prompt enthousiasme et leur montrera les pièges nombreux où leurs prédécesseurs se sont tous plus ou moins laissés prendre en commençant. L'auteur nous montre comment on s'y prend pour tailler les silex et leur donner un aspect d'ancienneté, pour obtenir sur ces objets la patine, la mousse du temps, la croute jaunâtre qui les recouvre ; bref, pour « faire cesser d'être contemporains des objets qui doivent devenir préhistoriques. » Puis, passant à la pierre polie, M. Eudel nous fait voir avec quelle facilité on obtient les haches. Les galets de serpentine et autres pierres, employés à l'époque lacustre, ne sont pas rares dans nos lacs ; ils sont déjà polis par le roulement de la vague, et pour peu qu'ils soient naturellement aplatis et affectent plus ou moins la forme allongée des haches anciennes — comme j'en ai mainte fois trouvé — rien n'est plus

1) Paris, Dentu, 1884.

facile que de leur donner un tranchant. Et comme une hache emmanchée a dix fois plus de valeur que celle qui ne l'est pas, qu'y a-t-il de plus aisé que de fabriquer cette emmanchure, en se servant pour cela d'un bois de cerf tendre et parfaitement maléable, comme il est toujours au sortir de l'eau ?

Et ces jolies petites pointes d'andouiller de cerf ou de chevreuil, avec ces délicieux dessins au pointillé, ayant servi soi-disant de manches, de parures ou de pendeloques ! Et ces belles haches, ces splendides bracelets en bronze qui semblent — comme c'est réellement le cas — fraîchement sortis du moule ! Et ces moules eux-mêmes, dont on a la bonhomie d'admirer le parfait état de conservation ! Voulez-vous savoir comment tout cela se fabrique ? lisez le livre précité, lisez-le avec fruit, et vous vous moquerez des truqueurs. L. G.

II.

Une agrafe burgonde.

A vingt-cinq minutes du village fribourgeois de Bœsingen et appartenant à cette paroisse du district de la Singine, se trouve une maison isolée connue sous le nom de Hahnenhaus. Elle est située au bord d'une ancienne grève de la rive droite de la Sarine, à la sortie d'un profond ravin d'où le Riederbergbach vient mêler ses eaux à celles de la rivière.

Le brave homme qui habite le Hahnenhaus eut dernièrement l'idée de faciliter l'accès de sa demeure en pratiquant un sentier le long du rocher de molasse qui borde la rive gauche du ruisseau, et à cet effet il dut enlever les épaisses broussailles qui tapissaient cette paroi. Il ne tarda pas à découvrir un escalier à ciel ouvert taillé dans le roc et parfaitement inconnu des habitants de cette contrée sauvage. Trente pas plus loin, en s'avancant vers la Sarine, il fit la découverte d'une excavation, sorte de grotte, taillée dans le même rocher et également inconnue jusqu'alors ; elle mesure 5 mètres de largeur sur 3 m. de hauteur et 3 de profondeur.

Huit trous de différentes dimensions percés dans la molasse semblent indiquer les points où reposaient les poutres qui soutenaient jadis soit l'avant-toit, soit peut-être la devanture de cet agreste asile. Au fond de la grotte, à droite, une autre anfractuosité, verticale, aura servi de passage à la fumée ; et ce qui le prouve, c'est un véritable foyer découvert à environ 50 centimètres de profondeur, formé de carreaux de terre cuite et portant encore quelques restes de charbon. Malheureusement il ne restait plus vestige de ces débris lorsque, dernièrement, je me suis transporté sur les lieux ; mais des travaux ultérieurs au même endroit amèneront probablement de nouvelles découvertes.



Le seul objet précieux trouvé dans la grotte est une agrafe ou broche¹⁾ dont voici la description, bien imparfaite sans doute : C'est un mince disque en bronze de 6 centimètres de diamètre, ayant au centre une saillie circulaire peu proéminente, mesurant 3 centimètres, ce qui donne à l'objet la forme miniature d'un large cha-

1) Voir la gravure ci-dessus, où elle est représentée grandeur naturelle.

peau à tête plate ou d'un plat renversé. Le centre est richement émaillé et l'on voit encore sur le revers la place où étaient soudés l'épingle, à charnière ou à ressort, et le crochet destiné à la fixer. Tout le pourtour supérieur de l'objet est orné d'arabesques habilement ciselées, et le tout conserve les traces d'un forte dorure.

A quelle époque appartiennent ces vestiges? quel peuple, barbare ou civilisé, peut avoir fixé pour un certain temps sa demeure dans ces lieux si peu attrayants? Les Romains ont laissé de nombreux souvenirs dans ce même district de la Singine; mais rien ici, ni le site lui-même, ni l'objet que je viens de décrire ne rappelle les goûts et le genre de vie des Romains. Par contre je trouve une certaine analogie entre l'agrafe de Hahnenhaus et les objets burgondes que j'ai eu jusqu'ici l'occasion d'étudier, et je ne serais point étonné que quelque guerrier de cette antique peuplade ait cherché, vers le cinquième siècle de notre ère, un asile dans cette gorge inhospitalière.

Août 1884.

L. G.

Le toutou.

Dernièrement une grosse dame à lunettes monte dans un compartiment de seconde avec un panier. Une fois le train en marche, le panier ne tarde pas à s'agiter et il en sort des aboiements plaintifs. Aussitôt, essais infructueux de la voyageuse pour calmer son chien; et le dialogue suivant s'engage entre le panier et la dame à lunettes: — Tais-toi, Azor! — Ouââ! ouââ! — Fi que c'est laid, hou! hou! — Ouââ! ouââ! — Oh! le vilain, hou! hou! — Sapristi, madame, s'écrie un voyageur crispé, au moins n'aboyez pas tous les deux à la fois!

Le Colisée.

Un de nos compatriotes se trouvait à Rome en voyage de noces, et visitait avec sa jeune épouse les curiosités historiques dont la ville éternelle abonde: — Tiens, chérie, dit-il, voilà le Colisée. — Ah! c'est donc ça le Colisée? ce sera joli quand ce sera fini.

LE POÈTE.



Le 6 juin dernier, est mort à l'hospice de la Broye un pauvre garçon bien connu à Estavayer sous le nom de « *le Poète* ». Joseph Borgognon — tel est le vrai nom de l'honnête homme dont nous tenons à honorer la mémoire — est né à Estavayer vers 1845. Depuis sa sortie de l'école primaire jusqu'à la cruelle maladie qui l'a enlevé à sa famille, toute sa vie s'est passée sur le lac de Neuchâtel et sur ses grèves ; sur le lac, à pêcher la bondelle et les antiquités lacustres, ou à passer les voyageurs à l'autre rive ; sur les grèves, à casser des cailloux, tout en rêvant à ses amours : car Joseph était amoureux ; tout en ruminant quelque strophe : car Joseph était poète.

Y a-t-il rien au monde qui s'accorde mieux que l'amour et la poésie ? C'est du moment où cet amour, amour aussi platonique que passager, s'empara de tout son être, que le feu sacré se déclara chez notre ami Borgognon.

Ses dimanches, ses soirées, bref ses rares moments de loisir, le digne garçon les passait, non à boire — rare exception parmi les gens de son rude métier — mais à lire, à s'instruire de toute manière, à rimait, à dessiner, à peindre même, et enfin, pour s'aider à vivre, à faire danser au moyen d'un accordéon, instrument sur lequel il excellait, la bande joyeuse de sa ville natale. Et tous ces talents, il les devait à lui-même, n'ayant jamais eu d'autre maître que celui qui lui avait appris à lire et à écrire à une époque où les études primaires étaient loin d'être brillantes.

Joseph Borgognon, bon fils, bon frère, bon citoyen et

parfait chrétien, a laissé un excellent souvenir à Estavayer. Il en a laissé un à Fribourg même, car la plus grande partie des antiquités lacustres de notre musée cantonal est due aux explorations heureuses auxquelles il s'est livré, pendant vingt-cinq ans de sa pénible existence, dans les stations fribourgeoises du lac de Neuchâtel.

Nous possédons une dizaine de poésies du *Poète* et nous devons à sa mémoire d'en soumettre quelques-unes à l'appréciation de nos lecteurs :

1. **Leçon de grammaire.**

Bien que Joseph soit masculin,
Et féminin celle qu'il aime,
Ils s'accorderont tout de même
Sans prendre la grammaire en main.

Conjuguons donc le verbe « j'aime,
Tu aimes, il aime, et cœtera. »
Toujours Joseph vous aimera :
Ah ! puissiez-vous l'aimer de même !

Chère Adèle¹⁾, si vous m'aimez,
Si vous m'aimez, ma douce amie,
Oh ! que ce soit toute la vie :
Jamais ne le regretterez.

Oh ! oui, charmante créature,
Je vous aimerai, je le sens,
Au présent et dans tous les temps,
Quoiqu'en ce monde rien ne dure.

Laissons donc le plus-que-parfait,
Et qu'au futur ma chère Adèle
Pour moi devienne moins cruelle
Et je serai moins imparfait.

2. **Aveux sincères.**

Victime de vos charmes,
Par vous je me sens enchaîné.
Pour recouvrer ma liberté
Où prendrai-je des armes ?

1) Disons que l'objet d'une si belle flamme n'y a jamais répondu et en a peut-être même ignoré l'existence.

Aveuglé par son illusion,
Le pauvre Joseph Borgognon
Est le plus malheureux des hommes,
De tous, hélas ! tant que nous sommes !

En m'approchant de ce soleil
Si radieux et si vermeil,
Ah ! quelle affreux désastre !
Au lieu de trouver le bonheur,
Je n'ai fait qu'enflammer mon cœur
Aux rayons de cet astre !

3. Un beau rêve.

Lorsque plongé dans le plus doux sommeil,
Ange, tu m'apparais, mon âme radieuse
S'enivre en écoutant ta voix harmonieuse,
Et je suis ange aussi... jusques à mon réveil.

Au sermon.

Un sens perdu ravive un autre sens, dit-on :
Si l'on ferme les yeux, l'oreille est plus précise.
C'est pour cela qu'on voit, je suppose, à l'église
Tant de gens roupiller au milieu du sermon.

La bonne récolte.

Un campagnard, exagérant un jour sa récolte, disait
à quelqu'un : « Oui, monsieur, il y a tant d'épis que
l'un semble dire à l'autre : Ote-toi de là que je m'y
mette. » N'est-ce pas ce qui arrive souvent parmi nous ?

ANECDOTES NUTHONIENNES.

C'était à l'Exposition de Zurich. J'avais été au cirque Nancy, où, en vrai Gruyérien que je suis, je m'étais extasié devant des bœufs admirablement dressés que l'on produisait chaque soir vers la fin de la représentation. Rencontrant le lendemain un pays : — N'irez-vous pas ce soir au cirque ? lui demandai-je après lui avoir fait part de mes impressions. — Certainement, bien que j'y aie déjà été deux fois. Mais je n'irai pas au commencement ; les bœufs ne viennent que plus tard.

* * *

Maman ! crie le petit Paul, en entrant impétueusement dans la chambre de sa mère, il y a là un monsieur. — Qui ? — Connais pas, il fait si sombre. — Comment est-il habillé ? — Tout en noir, il a un tube. — Eh bien, fais-le entrer au salon et prie-le de s'asseoir : je vais passer ma robe, et je suis à lui.

Paul ouvre la porte du salon, prie le monsieur de s'asseoir, le monsieur s'assied, madame entre à son tour... C'était le ramoneur !

* * *

Un campagnard apporte un jour à un marchand de la ville un échantillon de pois qu'il venait de récolter : — *Che vo convignon*, lui dit-il, *vo lé bailléri à dijvrué francs* ; *che ne vo convignon pas, vo lé pachéri à dodzé.*

* * *

C'était devant une des boutiques du Tir fédéral de 1884. Un indigène venait de jouer et de gagner un pain d'épices, et voici le bout de conversation que je surpris, en passant, entre lui et la vendeuse : — Comment ! je gagne et il faut que je paye ? — Puisque je vous donne du pain d'épices... — Mais vous ne me le donnez pas puisque je le paye.

* * *

Cette anecdote m'en rappelle une autre assez cocasse. La scène se passe dans un de nos magasins de mercerie : — J'avais d'abord choisi ce gilet, mais je préfère prendre à la place ce caleçon, puisque c'est le même prix.

Le chaland salue et se dispose à sortir. Le patron le rappelant : — Pardon, vous oubliez de payer... — Le caleçon?... Puisque je le change contre le gilet ! — Mais vous n'avez pas payé le gilet... — Puisque je ne le prends pas ! — C'est juste, excusez.

* * *

Certain paysan riche et considéré ne savait ni lire ni écrire — cela se voit encore — mais sa moitié avait reçu une éducation plus que suffisante pour lui tenir lieu de secrétaire. Un jour, il lui dictait, en patois, sa réponse à une lettre reçue la veille d'un client de la ville. Après avoir tout dit : — *Ora, Marietta*, ajouta-t-il, *beta lei* : « *Mé assebin* ». — *Queman, mé assebin?* — *Mà, m'a de à la fin dé sa lettra* : *J'ai ben l'honneur de vous saluer*; et *lei diou* : « *Mé assebin* ».

* * *

Un négociant de Boldzopolis avait mis au-dessous de la sonnette de son magasin une plaque portant ces mots : « On est prié de sonner depuis midi jusqu'à 2 heures, et toute la soirée à partir de 5 heures. » Quel carillon ce devait être dans cette maison !

* * *

J'ai entendu l'autre jour, en me promenant, un bon bourgeois faire part à sa femme de ses impressions de campagne : — C'est très joli, très joli; mais ça manque de monde... — Oui, répondit madame, il n'y a pas assez d'animosité.

* * *

Par un beau jour de l'été dernier, deux riveraines fribourgeoises du lac de Neuchâtel faisaient, sur le bateau à vapeur *Le Bonivard*, la traversée d'Ouchy à Evian. Pendant que tout le monde s'extasiait sur la beauté

incomparable du bleu Léman, sur ses rives enchante-resses, l'une de nos voyageuses demanda à l'autre : — Comment trouvez-vous ce lac, vous ? — Ma foi, comme ça, répondit celle-ci ; il y a beaucoup plus d'eau que dans le nôtre, c'est vrai... mais ne trouvez-vous pas, comme moi, que les grèves sont bien mesquines ? — N'est-ce pas ? Je me demandais justement où les Lausannois pouvaient bien prendre leurs grenouilles pendant le carême.

* * *

Tout le monde sait que M. Léon a la barbe rousse. Se trouvant un jour au cercle, il demanda à M. Georges pourquoi il n'avait pas de barbe : « Je vais, lui répondit celui-ci, vous en dire la raison. C'est que le bon Dieu faisant la distribution des barbes, je suis venu lorsqu'il n'en restait plus que des rousses à donner, et, ma foi, j'ai mieux aimé m'en passer.

* * *

Une jeune demoiselle, à peine sortie de l'école secondaire, achetait des rubans chez M. X., le plus galant de nos merciers : — Que coûte le mètre de ces rubans ? — Un baiser, ma belle enfant. — Bien, mesurez-m'en trois mètres, grand'maman viendra payer.

* * *

M^{me} G., qui n'est pourtant pas sotte, disait : « Mon mari m'a si bien habituée au café noir après dîner, que je ne trouve pas le moindre goût à ce que je mange si je n'ai pas ma tasse après.

* * *

C'était le 4^{er} avril 1884. Un jeune boldze assez mal vêtu se présente au bureau de la banque cantonale. Que voulez-vous ? lui demande-t-on. — Je viens vous demander de l'ouvrage. — Et quel ouvrage pourrions-nous vous donner ? — On m'a dit comme ça que vous pourriez m'employer à *poutzer* les pièces de cinq francs.

* * *

Un campagnard consultait l'avocat X. sur un différend qu'il avait avec un voisin : — *Veidé-vo, moncheu l'avocat, lui dit-il, mé, chu on honnête homou, n'ai djémé ran z'u a faire avué les avocats.*

* * *

On déchargeait de la bière devant un débit. Tout à coup le cheval fait quelques pas et plusieurs tonnelets roulent le long de la rue : — Ne pouvais-tu pas le retenir, imbécile ? dit le brasseur à son cocher. — Oui, le retenir, quand il s'en va comme une bête !

* * *

Un curé préparant des jeunes filles à la première communion posa, entre autres, cette question : « Le St-Sacrement du mariage est-il nécessaire pour être sauvé ? » L'enfant interrogée, confondant cette question avec une autre relative à la Confirmation, répondit sans hésiter : « Il n'est pas absolument nécessaire au salut, mais on ne doit pas négliger de le recevoir quand l'occasion s'en présente. »

* * *

Blaise raconte un dîner de baptême auquel il a assisté comme parrain : — Le dîner a eu lieu avant le baptême, dit-il. — Et après ? — Eh bien ! il restait encore une bonne bouteille de vieux Yvorne, et après avoir baptisé la fillette, nous l'avons avalée. — La fillette ? — Non, la bouteille, pardi.

* * *

Un paysan s'installe chez un coiffeur pour se faire barbifier, et, comme il fume, le garçon lui passe un crachoir sur le côté droit. Le brave campagnard se tourne vers le côté gauche et crache. Le garçon alors passe le crachoir de ce côté ; mais l'individu se tourne une seconde fois sur le côté droit ; puis, s'adressant au garçon : — Otez donc cette machine ; autrement, je finirai par cracher dedans.

* * *

On était en pleine conversion : — Qu'en dites-vous, Madame X., du Gouvernement qui, pour avoir de l'argent, s'est avisé de nous convertir? — Moi, répond madame X., moi, devenir protestante! jamais de la vie!

* * *

Le professeur X est parfois très distrait : « Tiens, Cécile, dit-il un jour à sa nièce, porte vite cette lettre chez ta tante. Mais c'est très pressé... Sais-tu quoi? dis à Joséphine d'aller avec toi. »

* * *

Un pochard sortant de la pinte à Etienne se heurtait à tous les passants : — Ah! ça, voyons, dit-il, ils sont donc tous soûls, aujourd'hui!

* * *

Le quart d'heure de Rabelais était venu pour quelques bons bourgeois qui avaient passé toute une soirée à boire le petit gris dans un bouchon du chef-lieu : — Madame, que devons-nous? — Huit litres, cela fait huit francs. — Comment! nous aurions bu huit litres à nous trois? — Vous oubliez les deux qui sont sous la table.

* * *

On demandait à un député campagnard qui revenait du spectacle, si la pièce qu'il avait vue l'avait amusé. Il répondit : « Comme ça. Les acteurs parlaient de leurs affaires, je ne les ai guère écoutés. »

Une motion.

Si j'avais l'honneur d'être député, je proposerais d'ajouter à la loi l'article suivant : « Toute personne buvant dans un cabaret pendant le service divin, le dimanche ou un autre jour de fête, est autorisée à sortir sans payer. »

CORAULES ET CHANTS POPULAIRES.

La câra dé pliodze ¹⁾.

Ye pliao, ye pliao, ma miä,
Relaiva tets gredons,
Sauvins-no à la chotta,
Ramassa tets mutons.
Oûte dessu sta brantse
Comin pliao sin botsi,
Lo tin est nai co l'intse,
Comminctet d'inludzi.

On oû dza lo tenerre
Ronna in approutsin,
N'est rin, n'osse pas poaire,
Serra met in martsin.
Vayo dza noutra grandze,
Ma mère et la Djudi,
Tsaquena set dépatse
Det vitto nos aovri.

Boéna né, poura mère,
Ma chéra, boéna né,
Voaitse n'a pinchenère
Qu'amino por sta né.
Fétets l'ai n'a vollaye
Avoé coquiets grognons,
Làs ! l'est totta gaolaye,
Réduiri sets mutons.

Faut bin avai soin, mère,
Det son galé tropé,
Faut de la paille fraitse
Por son petit agné.

1) Chant populaire du pays de Vaud, extrait textuellement du *Journal de Lausanne* du 23 janvier 1790.

Tot va bin, pouira Dona,
Rintrin vitto à l'photo,
Voaiti que l'est galésa,
Dévetia et det tsau,

Sepins, voaique ta chôla,
Sita tet près det met,
Découtet se nécoala
Avanci lo croset.
Gotta cé laceladzo,
Mâ ! te ne midze pas !
Ma miâ, prin coradzo,
Té méfio tro coaitia.

Voaitte que ta cutsetta,
Va t'in gailla dremi,
Su ta botse galésa
Met faut prindr'on baisi.
Boéna né, a revairet ;
Déman, ma mère et met
Naudrin trova ton pairet
Savai cin que deret.

Ruisseau dont l'aimable murmure... 1).

Ruisseau dont l'aimable murmure
Faisait autrefois mon bonheur,
Ecoute la triste aventure
Et le récit de mes malheurs.

J'aimais, je croyais d'être aimée
Par le plus fidèle berger ;
Mais le volage m'a quittée
Pour le seul plaisir de changer.

1) Cette coraule se chantait surtout à Romont, où elle était connue sous le nom de la *Belle du Poyet*.

Combien de fois sur la fougère,
A l'ombre de ces verts ormeaux,
M'avait-il promis, l'infidèle,
Qu'il m'aimerait jusqu'au tombeau.

Et moi, trop sincère bergère,
Je lui promettais chaque jour,
Assise dessus la fougère,
Ce que l'amour a de plus doux.

Adieu, volage, tu me quittes,
Tu t'en repentiras un jour,
Tu voudrais m'avoir été fidèle
Et m'avoir donné tes amours.

J'entends tambours, j'entends trompettes,
J'entends le son du violon,
J'entends la voix de ma maîtresse
Qui dit de si jolies chansons.

Le Comto dé Gruvire.

Le comto dé Gruvire
On matin ché léva,
Il appelé son padze
Et lei dit : « Bon Martin,
Va-t'in salla ma mulla
Et mon tzavô grison.
Vu alla in Chéjima
Yo mé vatzés y sont. »

Quand lié jau in Chéjima,
Lé buébos liei a trova ;
Laou dit : « Mes pitits buébos,
Yo sont les ermaillis ? --

Y sont zelâ ei tzalés,
Ei tzalés d'inque d'amont. »
Le comto tiré la breda
Et pequé dé l'éperon.

Quand lié jau vers les tzalés,
Les ermailis lei a trovâ,
I tzampavant ti la perra
Dzoïaux et por amusâ
Ona troppa dé grahiausés
Que liéchant vigné soupa ;
Le plié yo dé la plie balla
Devei ithre l'amoueinrau.

« Volei-vo, nouhron bon comto,
Avei no vos amusâ ?
Vos orei le mimo conto,
Avei no vos faut ringâ. »
Le comto lié on fouart hommo,
Les a ti bin veri bas ;
Etrellis quemin dei z'ânos,
Sin d'allavant po ariâ.

Gruyère.

Enigme.

Lecteur, c'est par moi que Thémire
D'un seul regard a l'art de te séduire.
Mes quatre pieds se réduisent à trois.
Je sers aux bergers comme aux rois.
Je suis un orateur souvent plein d'éloquence ;
Je suis le fondement d'une vaste science ;
Et j'ai le don prodigieux
De rester sur la terre en parcourant les cieux.

Charade.

Mon premier est aimé du sage et de l'avare ;
Il est l'objet de leur désir.
Mais l'un à mon second le joint avec plaisir,
L'autre avec plaisir l'en sépare.
Du bonheur et de la bonté
Mon tout sans doute a pris naissance,
Et de ce père respecté
Naquit l'ingratitude et la reconnaissance.

Logogriphe.

Sur six pieds je vais vers les cieux,
Sur mes quatre premiers je me promène à terre
De la ville au pré solitaire,
Laissant nonchalamment errer, insoucieux,
Mon cours abondant et limpide.
Sur mes quatre derniers, je contiens un liquide.
Sur quatre autres je suis : ou dérivé du feu,
Ou pays magnifique, ou ce qu'on perd pour peu
Qu'on se sente gêné. Sur trois j'ai blanc plumage,
Ou ne tarde à paraître à l'heure de l'orage.
Sur deux, — j'avais alors un gracieux visage, —
J'ai goûté des amours d'un dieu.
Mais je pourrais, lecteur, s'il te restait un doute,
Prendre pour te guider encore une autre route :
Des quatre premiers pieds dérange un peu les rangs,
Ils te pourront fournir des habits élégants.
Sur les quatre derniers pareillement opère,
Tu verras en eux, je l'espère,
Et sans faire en cela des efforts excessifs,
Un homme bien connu dans l'histoire des Juifs.

Problème.

L'âge d'un père est triple de celui de son fils. On demande dans combien d'années l'âge du père ne sera que le double de celui qu'aura le fils, et si la chose est possible ?

Deux lettres absentes.

Devinette.

Ajoutez une même consonne et une même voyelle aux dix mots suivants et formez dix autres mots :

Eau, Ain, Comte, Cachet, Baquet,
Latte, Elu, Tirer, Eure, Lin.

Solutions.

Le mot de l'énigme de l'année dernière est *Barbe* ; celui de la charade, *Couvent*, et celui du logogriphe, *Café (c. a. f. é.)*. — A la *Simple question*, nous répondrons : Le lion ne sera jamais le roi des animaux, parce qu'il y a un autre animal appelé *araignée* (à régner).

Quant à la devinette, la lettre absente à ajouter est *h* ; ce qui donne, en suivant l'ordre des mots indiqués l'année dernière, les 16 suivants :

Vache, Ruche, Châle, Hêtre, Hanter, Riche, Chien, Marche,
Hoche, Hure, Buche, Torche, Sopha, Change, Anche, Phare.

AVIS.

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des foires et des marchés.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse (mi-novembre) et le commencement de l'année suivante.

L. GRANGIER.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
Autorités fédérales	XVIII
Autorité législative	XXIX-XXXI
Autorité exécutive et administrative, Conseil d'Etat	XXXII
I. Direction de l'Instruction publique	XXXIII-XXXVII
II. » de la Justice et des Cultes	XXXVII-XXXVIII
III. » des Finances	XXXVIII-XXXVII
IV. » de l'Intérieur	XXXVII-L
V. » des Travaux publics	L-II
VI. » de la Police	LI-LIV
VII. » de la Guerre	LIV
Préfetures	LIV-LV
Syndics	LV-LXII
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Justice de paix	LXII-LXXIII
Etablissements de Crédit public	LXXIII-LXXV
Officiers d'état civil	LXXVI-LXXVII
Administration des postes	LXXVII-LXXVIII

SECONDE PARTIE.

Agriculture:	I. Réflexions sur quelques besoins de notre agriculture (M. ANT. RÆMY)	1—4
	II. Les Ecrémeuses centrifuges (M. LOUIS DE DIESBACH)	4—7
	III. Les Arbres fruitiers de la Suisse romande	7—9
	IV. Temps de la moisson pour les différentes parties de la terre	9—10
Nécrologie:	I. M. le doyen Chenaux (M. le prof. GREMAUD)	11—14
	II. M. le chapelain Hauser (M. le prof. GREMAUD)	14—15
	III. M. le D ^r Ballif (M. CHARLES PERRIER)	15—17

	Pages.
Incendie de Hauterive (M. le prof. GRANGIER) . . .	18—20
Les Fribourgeois au Brésil	21—31
De l'Ivrognerie	32—33
Enfantines	34—35
Emile Welti, président de la Confédération suisse	36—37
Les Regains, poésie (M ^{me} la baronne d'OTTENFELS- D'AFFRY)	38—40
La Chasse dans le bon vieux temps	41—47
Nos artistes: XVI. Pierre Lacaze	48—50
Notice sur le Bureau de bienfaisance de la ville de Fribourg (M. l'abbé RZÉMY)	51—54
Etudes de M. Pasteur sur la bière	55—60
Les deux fumeurs	61—62
La Chapelle des Marches (M. LAURENT FRAGNIÈRE)	63—65
Etudes patoises (M. le général CASTELLA)	66—71
Entre maîtres et domestiques	73—75
Biographie rétrospective: I. Le D ^r Bussard	76—79
La Société américaine	80—81
Description de Fribourg, poésie	82—84
Le Père Suchard (M. l'abbé RÆMY)	85—88
Choléra	89—93
Hygiène: I. Aérez vos appartements	94—95
II. Pensées et maximes	95—97
III. Proverbes	97—98
Dialogues saisis au vol	99—100
Statistique	102—104
Archéologie: I. De la falsification des antiquités lacustres (M. le prof. GRANGIER)	106—109
II. Une agrafe burgonde (id.)	109—111
Le Poète (id.)	112—114
Anecdotes nuithoniennes	115—119
Corales et chants populaires	120—123
Enigme, charade, logogriphe, etc.	123—125



HAASENSTEIN ET VOGLER

LA PLUS ANCIENNE

AGENCE DE PUBLICITÉ

Maisons dans les principales villes du monde.

BUREAU D'ANNONCES

pour **TOUS** les journaux de la **VILLE**, du **CANTON**,
de la **SUISSE** et de l'**ETRANGER**.

Correspondances et renseignements commerciaux.

Avis important.

Les personnes qui ont des annonces à faire publier dans n'importe quels journaux et qui désirent qu'elles ne subissent aucun retard, ainsi que celles qui sollicitent des rabais pour les annonces importantes sont instamment priées de les apporter directement à notre bureau :

RUE DE LAUSANNE

LUCIEN DALER, représentant, à FRIBOURG.

RAUCH & C^{IE}

FRIBOURG

Bureau et magasins aux Arcades Nos 1, 2 et 7
MAGASINS DE GROS FERS
ET DÉPOT DE HOUILLES ET DE COKE
Avenue de la Gare

Fers en barres de toute qualité et dimension.
Tôles diverses, acier, métaux divers.
Essieux bruts, à graisse et à patent.
Ressorts de voiture, chaînes, sabots.
Fonte de charrue de divers modèles.
Fourneaux et potagers en fonte de 1 à 4 marmites.
Marmites de toute grandeur, chaudières, buanderies,
cheminées, etc.
Tuyaux de fourneau et assortissement de coudes.
Spécialité d'articles pour bâtiment.
Outils anglais pour menuisiers et charpentiers, limes
anglaises.
Grand assortiment de serrures.
Scies à eau, scies circulaires, scies pour bucherons,
de première qualité.
Balances de comptoirs, Bascules diverses avec les
poids.
Ficelles, cordes, ressorts pour matelas en acier,
brosses en crins et en racines, etc.
Houille de forge et de flamme.
Coke lavé de Saarbrück et St-Etienne.
Machines à coudre de la Compagnie Singer de New-
York.

A. BUGNON

CHIRURGIEN-DENTISTE

Rue de la Préfecture 211, Fribourg.

Cabinet et atelier de prothèse et de chirurgie dentaire. Posage sans douleur de dents et dentiers artificiels (systèmes anglais et américain), spécialités de dentiers montés sur plaque d'or cloisonnée, très légers et très soies; guérison des dents malades sans extraction, aurifications, plombages, redressements; liqueur et poudre dentifrice anti-scorbutique pour la conservation des dents naturelles, soins spéciaux pour la dentition des enfants.

Daniel Eabischer-Helfer, marchand-tailleur

Fribourg, rue de Romont 239, 1^{er} étage,

Informe l'honorable public qu'il tient constamment à sa disposition un grand choix de tissus ou de pièces d'étoffe, soit quatre mille échantillons dans les genres les plus divers. Comme il tire ses articles directement de plus de 14 fabriques et qu'il n'a point de frais généraux, comme loyer de magasin, etc., à payer, il est à même de défier toute concurrence. Ainsi, il livre sur mesure un beau vêtement complet, excellent usage, de 40 à 50 fr., un de 1^{re} qualité de 70 à 80 fr. Pardessus depuis 25 fr.

Comme il a suivi en 1883 avec distinction les cours de coupe de l'académie européenne des tailleurs de Dresde, les messieurs qui voudront bien s'adresser à lui peuvent être assurés d'une parfaite exécution de leur commande.

Bonté. — Beauté. — Bon marché absolu.

Aux maîtres et aux ouvriers tailleurs, il donne en quelques heures instruction complète, en allemand et en français, sur une coupe facile et sûre (ici inconnue). Prix modérés.

A toute personne qui en fait la demande, on envoie gratuitement la brochure concernant l'académie.

LA FILATURE DE CHANVRE ET D'ÉTOUPES

Hirschthal, gare Entfelden

se recommande aux agriculteurs pour filer à façon à prix très réduits.

Schindler et Fricker.

Dépôts chez: Alphonse Comte, Fribourg; M^{me} Rossier-Pernet, Romont; J.-B. Strago, Bulle.

BALE **Gebrüder HUG** **BALE**
Rue Franche Rue Franche

La plus forte maison en Suisse.

ABONNEMENTS DE MUSIQUE, PLUS DE 100,000 NUMÉROS

Port postal réduit pour toute la Suisse

VIOLONS **PIANOS** **Flûtes, cornets**
et tous les instruments à cordes et tous les instruments à vent

☞ Les pianos et les harmoniums sont **rendus franco**
depuis **BALE** dans toutes les gares suisses.

VENTE A TERMES

Accessoires pour tous les instruments à cordes

ORGUES-HARMONIUMS

☞ **TOUS LES INSTRUMENTS SONT GARANTIS**

Représentants généraux des **orgues américaines**
d'Estey, des orgues **Trayser** et des premières **fabriques**
de pianos de **France** et d'**Allemagne**.

Maison à BALE, Zurich, Lucerne, St-Gall,
Strasbourg et Constance.

Ateliers de réparations à **BALE, Zurich et Lucerne**

☞ *La maison de BALE est spécialement organisée*
pour servir la Suisse romande.

Conditions très avantageuses pour **professeurs**
de musique, instituteurs, écoles, communes, **sociétés**
et pensionnats.

Références à Fribourg: **M^{mes} Vve Eichhorn et Vve Richard,**
Grand'-Rue.



GALLINÉE



Aliment sain et économique pour la volaille, favorisant la ponte des œufs. — Engrais supérieurs pour porcs, lapins, etc. — Prix 40 centimes le kilo.

Pour commandes et renseignements, s'adresser à l'agent pour la vente: **Charles Genaud, fils, à Vevey.**

Biscuits au sang de bœuf desséché.
Excellente nourriture recommandée pour CHIENS.

FARINE LACTÉE



Le meilleur produit remplaçant le lait naturel, pour l'élevage des veaux, pou-lains et petits porcs. Bénéfice réel: 60 0/0; nombreux certificats attestant les bons résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Nourris par la **farine lactée**; ces animaux n'ont jamais la diarrhée, ce qui permet de faire de bons élèves; ils s'en-graissent rapidement et la viande est de

première qualité.

Se vend en sacs de 5, 25 et 50 kilos; en dessous de 25 kilos, 70 cent.; par 50 kilos 65 cent. le kilos, franco; chez **Ch. Genaud, fils, à Vevey et rue des Deux-Marchés 5, à Lausanne.**

Véritable farine de viande de Fray-Bentos (garantie).

Les meilleurs **Tourteaux de sésame**, garantis purs, blancs du Levant, sont également fournis par la même maison; unique représentant pour la Suisse romande. Prix spéciaux pour 5000, 3000, 1000 ou 100 kilos, suivant gare destinataire.

Seul dépôt principal pour la Suisse du **véritable** mastic Lhomme-Lefort, pour greffer à froid arbres, arbustes, plantes variées, etc. — Bonnes provisions pour revendeurs.

Se recommande en outre pour ciments et chaux hydrauliques ainsi que pour gyps, le plus beau et meilleur de la Suisse romande.

Expédition par 5 ou 10,000 kilos, 3,000, 1,000 ou 100 kilos, des gares de Chexbres, Lausanne ou Vevey.

14 MÉDAILLES ET DIPLOMES AUX EXPOSITIONS

Diplôme pour excellente qualité à l'Exposition nationale de Zurich.

BITTER DENNER DERNLINER

INTERLAKEN

BITTER SUISSE

aux herbes des Alpes.

Remède de famille reconnu le plus efficace contre l'inappétence, les digestions difficiles et maux d'estomac de tous genres. Préservatif excellent contre les funestes influences des changements de température, la dysenterie, les épidémies; il régle admirablement les fonctions de l'estomac.

Au café, avant ou après le repas, un véritable **Bitter Denner**, avec ou sans eau, est toujours la plus saine et la plus digestive des boissons.

Les émigrants trouvent en lui un véritable préservatif contre le mal de mer, les fièvres et les influences souvent fâcheuses du changement de climat.

Dépôts dans toutes les pharmacies, drogueries, etc. — *NB. Se méfier des imitations.*

BITTER FERRUGINEUX.

Cette combinaison très réussie du Bitter stomacique avec le fer organique est employée avec succès contre l'appauvrissement du sang et ses suites, chlorose, faiblesse, etc. Excellent fortifiant pour les deux sexes dans les cas de convalescence lente; il se recommande aussi, autant aux vieillards débiles que, étendu d'eau, aux adolescents. On l'emploie également avec succès contre la diphtérie à son début.

Aux personnes qui ne pourraient se rendre aux stations climatiques ou balnéaires, le **Bitter ferrugineux de Denner** rend d'excellents services. Il est beaucoup prescrit par les médecins.

La plus ancienne agence générale d'émigration

ANDREAS ZWILCHENBART, A BALE ET NEW-YORK

Bureaux succursales à :

ZURICH

Place de la Gare, N° 13
près de l'hôtel Habis

BERNE

4, Kæfichgässlein, 4

Agence générale de la Compagnie générale transatlantique et représentant de toutes les autres compagnies recommandables de paquebots à vapeur. Chaque semaine, conduite jusqu'au port du Hâvre ; bon accueil, soins et renseignements gratuits par les employés de ma **SUCCESSALE A NEW-YORK** (Greenwich Street, 143), réexpédition directe sur toutes les plus grandes villes de l'Amérique. — Des versements de n'importe quelle importance effectués au départ, peuvent être retirés sans frais en argent américain de suite à l'arrivée à New-York ou dans l'intérieur. Les Suisses en Amérique, désirant faire venir des parents de la Suisse, peuvent aussi faire les versements pour le voyage à ma maison de New-York. Adresse exacte : **Andreas Zwilchenbart, Greenwich Street, 143, New-York.** (H 2873 Q)

Attention!

A l'imprimerie du **Chroniqueur** on peut se procurer :

Lettres de faire part
Enveloppes } pour deuil.
Cartes de visites . . }

Ces ouvrages sont livrés 1 heure après la commande



MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PARIS 1878.

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

LONDRES

41 Rue des Francs Bourgeois.

36/37 Mincing - Lane.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient : 1° d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit; 2° de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une finesse de travail parfaite; 3° de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa supériorité et de son prix modéré.

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles.

GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT
DE VOYAGE EN BOITES.

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

